



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 145 • NUMÉRO 139 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 4 mars 2011

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 mars 2011

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1005)

[Traduction]

LOI AMÉLIORANT LA NOUVELLE CHARTE DES ANCIENS COMBATTANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 mars, de la motion portant que le projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes et la Loi sur les pensions, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mercredi 2 mars, le projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes et la Loi sur les pensions, est réputé avoir été lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des anciens combattants.

(La motion est adoptée, le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

LOI SUR L'ARRESTATION PAR DES CITOYENS ET LA LÉGITIME DÉFENSE

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC) propose que le projet de loi C-60, Loi modifiant le Code criminel (arrestation par des citoyens et moyens de défense relativement aux biens et aux personnes), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, je suis ravi qu'on entame l'étude du projet de loi C-60, Loi modifiant le Code criminel (arrestation par des citoyens et moyens de défense relativement aux biens et aux personnes). Le projet de loi C-60 accroît le pouvoir d'arrestation des citoyens et simplifie les dispositions du Code criminel sur la légitime défense et la défense des biens.

Je tiens à remercier plusieurs personnes pour leurs efforts, dont bien sûr le député de Mississauga—Erindale, mon secrétaire parlementaire, qui a fait campagne en faveur de la réforme proposée dans cette mesure législative. Je suis heureux de joindre ma voix à celle de mon collègue, le député de Bruce—Grey—Owen Sound. Je le remercie lui et les députés qui siègent de ce côté. Ils appuient sans réserve nos projets de loi de justice criminelle.

Monsieur le Président, je peux dire que tous les Canadiens vous sont reconnaissants de l'appui que vous nous avez manifesté au sujet des projets de loi de justice criminelle.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est équilibré et nécessaire. Pour décrire les modifications proposées dans le projet de loi, je vais mettre l'accent sur trois questions principales, à savoir, premièrement, ce que prévoient les dispositions législatives actuelles, deuxièmement, les justifications stratégiques de la réforme et, troisièmement, chose des plus importantes pour l'interprétation de la loi, l'intention du législateur relativement aux éléments de la réforme.

En ce qui concerne ce dernier point, il est essentiel que mes collègues n'oublient pas que les débats à la Chambre et à l'autre endroit aident les tribunaux à déterminer l'objet des lois que nous adoptons et sont souvent cités par les tribunaux dans leurs décisions.

Je vais d'abord parler de l'arrestation par des citoyens, puis de la défense des biens et, enfin, de la légitime défense.

Pour ce qui est de l'arrestation par des citoyens, il est important de se rappeler qu'une arrestation consiste à saisir ou toucher le corps d'une personne avec l'intention de la placer en détention. Le simple fait de prononcer des paroles peut constituer une arrestation si la personne visée obtempère à la demande. Le pouvoir d'arrestation se trouve dans un éventail de lois fédérales et provinciales, mais, en l'occurrence, nous mettrons l'accent sur le pouvoir qui existe déjà dans le Code criminel.

Comme les députés peuvent l'imaginer, il y a des différences considérables entre le pouvoir de la police et celui d'un citoyen relativement aux arrestations effectuées en vertu du Code criminel.

À l'heure actuelle, aux termes de l'article 495 du Code criminel, un agent de la paix peut arrêter sans mandat une personne qu'il trouve en train de commettre une infraction criminelle, ainsi qu'une personne qui, d'après ce qu'il croit pour des motifs raisonnables, a commis ou est sur le point de commettre un acte criminel.

D'après la jurisprudence, pour qu'une arrestation soit valide sur la base de motifs raisonnables, l'agent qui procède à l'arrestation doit croire qu'il a les motifs requis pour le faire, lesquels motifs doivent être établis de manière objective, c'est-à-dire qu'une personne raisonnable qui se mettrait à la place de l'agent serait d'avis qu'il existe des motifs raisonnables et probables de procéder à l'arrestation.

En comparaison, à l'heure actuelle, aux termes de l'article 494 du Code criminel, un citoyen peut procéder à l'arrestation d'un individu en train de commettre un acte criminel, un individu en train de fuir des personnes légalement autorisées à l'arrêter et un individu qu'il trouve en train de commettre une infraction criminelle liée à un bien.

Initiatives ministérielles

Il est important de noter que l'article 494 prévoit l'obligation légale de livrer aussitôt la personne arrêtée à un agent de la paix, ce que les tribunaux ont interprété comme étant le plus rapidement possible, compte tenu de toutes les circonstances.

Comme les députés peuvent le voir, il y a une distinction nette entre le pouvoir d'arrestation qu'ont les agents de police et celui des citoyens, et ce, pour de bonnes raisons. Le projet de loi C-60 a trait au pouvoir d'arrêter des personnes trouvées en train de commettre une infraction criminelle sur le bien ou relativement à celui-ci.

À cet égard, le projet de loi assouplirait le paragraphe 494(2) du Code criminel afin de permettre au propriétaire d'un bien, ou à toute personne qu'il autorise, d'arrêter une personne qu'il trouve en train de commettre une infraction criminelle sur le bien ou relativement à celui-ci dans un délai raisonnable après la perpétration de l'infraction, et non plus exclusivement au moment même où l'infraction est perpétrée, comme le prévoit la loi actuelle.

Il est primordial d'assurer le maintien d'un juste équilibre entre l'intervention des citoyens dans l'application de la loi et le rôle des agents de police, qui sont les premiers responsables de l'application de la loi.

À cette fin, les nouvelles mesures exigeraient entre autres que, avant de procéder à l'arrestation dans un délai raisonnable après la perpétration de l'infraction — et c'est là l'assouplissement que propose le projet de loi —, la personne doit croire, pour des motifs raisonnables, que l'arrestation par un agent de la paix n'est pas possible dans les circonstances.

• (1010)

Cette dernière exigence vise à garantir que les citoyens auraient recours à ce pouvoir d'arrestation élargi uniquement en cas d'urgence. Les citoyens devront d'abord se demander si un agent de police est en mesure de procéder à l'arrestation, ce qui est de loin préférable. Toutefois, si le propriétaire d'un bien croit, pour des motifs raisonnables, qu'un agent de police ne pourra pas intervenir à temps, il serait autorisé à procéder lui-même à l'arrestation.

Comme les tribunaux ont l'habitude d'évaluer le caractère raisonnable des motifs et qu'ils n'ont aucun problème à le faire, ils évalueraient le bien-fondé de chaque cas. En pratique, les tribunaux pourraient décider de prendre en considération des facteurs tels que l'urgence de la situation, la sécurité des personnes touchées, le lieu de l'incident, l'accès à des renseignements permettant d'identifier le suspect, voire la conduite passée du suspect.

Comment résumer en deux mots les changements qui seraient apportés à la loi? Voici comment je décrirais ce qui constitue l'essence de la réforme proposée: aux termes de la loi actuelle, si une personne est témoin d'un crime, elle peut seulement en arrêter l'auteur sur-le-champ. Si ce projet de loi est adopté, la même arrestation pourra avoir lieu plus tard, pourvu qu'elle ait lieu dans un délai raisonnable après la perpétration de l'infraction et qu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'elle ne puisse pas être effectuée par un agent de police.

Les députés voudront sans doute savoir ce qu'on entend par « délai raisonnable », d'autant plus que le projet de loi ne définit pas l'expression en question. En fait, l'objectif consiste ici à permettre aux tribunaux de déterminer, au cas par cas, comme ils l'ont fait à de nombreuses reprises, si le délai était raisonnable à la lumière des faits qui leur sont présentés et des circonstances dans lesquelles l'arrestation a lieu. Les tribunaux tiendront sans doute compte de divers facteurs, comme la durée du délai, le comportement du suspect et celui de la personne qui fait l'arrestation. Nous ne servirions les intérêts de personne si nous précisions un délai rigide

dans lequel les arrestations peuvent avoir lieu, par exemple dans les 12 heures. La loi doit prévoir une certaine marge de manoeuvre tout en établissant des balises claires. Et c'est exactement ce que fait le projet de loi C-60.

D'aucuns diront que la réforme proposée incitera certains citoyens à se comporter en justiciers. Je crois que c'est complètement faux. Le projet de loi prévoit que la personne qui procède à une arrestation doit être témoin du crime commis et élargit simplement la période pendant laquelle l'arrestation en question peut avoir lieu. Il ne modifie en rien le degré de force qui peut être employé dans de telles circonstances. Bref, les gens doivent continuer de se comporter de façon responsable.

Si nous proposons cette réforme, c'est parce que les Canadiens nous ont clairement dit que les balises encadrant les arrestations par des citoyens devaient être modifiées. Nous avons tous entendu parler de certains cas où une personne qui en avait arrêté une autre peu de temps après l'avoir vue commettre un crime a par la suite été traînée devant les tribunaux. Le gouvernement a donc voulu prolonger raisonnablement le délai dans lequel les citoyens peuvent procéder à une arrestation.

Enfin, pour plus de certitude, les réformes proposées précisent que les exigences qui régissent déjà l'usage de la force lors des arrestations, et qui se trouvent à l'article 25 du Code criminel, s'appliquent aussi aux arrestations par des citoyens. Ce n'est que raisonnable, à mon avis. Rien ne change quant au degré de force qui peut être utilisé. Les citoyens qui procèdent à une arrestation, et qui ont des motifs raisonnables de le faire, peuvent employer toute la force nécessaire pour parvenir à leurs fins.

Il est important de souligner qu'une personne procédant à une arrestation en tant que citoyen n'a aucune justification pour utiliser une force destinée à causer la mort ou des lésions corporelles graves ou susceptibles d'en causer, à moins qu'elle ait des motifs raisonnables de croire qu'une telle force est indispensable pour assurer sa propre survie ou pour éviter que quiconque se trouve sous sa protection perde la vie ou subisse des lésions corporelles graves.

Ces normes juridiques sont en place depuis longtemps et elles sont encore appropriées. Cette réforme et les débats sur cette question à la Chambre sont l'occasion idéale de nous adresser directement aux Canadiens. À cet égard, je tiens à mentionner que les arrestations que des citoyens effectuent sans dûment tenir compte des facteurs de risque peuvent entraîner de graves conséquences physiques involontaires, de même que des conséquences légales pour les personnes concernées.

Au moment de décider si l'arrestation par un citoyen est appropriée, les gens devraient d'abord se demander si un agent de la paix est sur place et en position d'intervenir, si leur sécurité personnelle ou celle des autres serait compromise par une tentative d'arrestation, s'ils ont des doutes raisonnables quant à la conduite criminelle et à l'identité du suspect et s'ils sont en mesure de remettre le suspect à la police sans retard après l'arrestation.

• (1015)

En élaborant cette réforme de la législation relative à l'arrestation par des citoyens, nous envisageons un certain nombre d'options. Nous examinons les projets de loi d'initiative parlementaire présentés ici, de même que les lois en vigueur ailleurs et bien entendu les arguments qui sont présentés au gouvernement et à moi-même. Je crois que nous avons intégré des éléments de toutes ces sources et que nous avons élaboré une proposition qui a du sens pour les Canadiens.

Initiatives ministérielles

Je vais maintenant parler des dispositions du projet de loi relatives aux moyens de défense des biens. Le gouvernement a décidé de jumeler la question de la réforme des moyens de défense des biens et celle des arrestations par des citoyens, car il y a un rapport logique et factuel entre ces deux questions.

Il suffit d'imaginer un propriétaire témoin d'un vol perpétré sur sa propriété. Dans cette situation, il pourrait tenter de procéder à une arrestation dans le but de capturer le voleur de façon à ce qu'il puisse être accusé et poursuivi. Cependant, ce propriétaire pourrait également souhaiter expulser l'intrus de sa propriété sans pour autant vouloir procéder à son arrestation. Dans ce dernier cas, le propriétaire pourrait justifier le fait d'avoir eu recours à la force en invoquant le droit à la défense de ses biens.

Les moyens de défense relatifs aux biens, comme tous les moyens de défense, sont invoqués par les personnes qui sont réputées avoir commis un acte criminel et qui affirment qu'elles ne devraient pas être tenues responsables de cet acte en raison de circonstances atténuantes. Défendre ses biens contre une menace est exactement le genre de situation qui peut justifier un geste qui serait autrement criminel, par exemple, l'usage de la force contre un voleur en puissance.

Depuis sa création, en 1892, notre Code criminel prévoit des moyens de défense pour l'usage de la force dans le but de protéger ses biens. Cependant, le texte même du code atténue ce moyen de défense. Il existe cinq dispositions distinctes du code, soit les articles 38 à 42, qui pourraient s'appliquer aux moyens de défense relatifs aux biens. Ces dispositions établissent des moyens de défense distincts selon les circonstances précises, ils établissent des distinctions entre le type de bien et établissent une hiérarchie des prétentions à la propriété entre le propriétaire des biens et l'individu qui veut s'en emparer. Elles sont extrêmement détaillées et, à bien des égards, elles se recoupent. L'approche adoptée dans le code a plus d'une centaine d'années et ne correspond plus aux besoins des Canadiens à notre époque.

L'idée derrière la défense relative aux biens est simple. Une personne ne devrait pas être tenue criminellement responsable d'un usage raisonnable de la force pour protéger des biens en sa possession dont un individu s'apprête à s'emparer, qu'il s'apprête à détruire ou, dans le cas d'une propriété, où il s'apprête à s'introduire sans autorisation.

Nous ne trouvons pas beaucoup des mots que je viens d'utiliser dans la loi elle-même. Cependant, nous pouvons trouver bien d'autres mots qui, plutôt que d'aider à décrire le concept, en décrivent des sous-catégories restreintes. Cela signifie que des Canadiens, y compris des policiers, des procureurs, des juges, voire des jurys, doivent prendre en considération trop de mots et des mots qui se recoupent pour dégager ce qui est essentiellement un concept plutôt simple.

Le projet de loi C-60 simplifiera et clarifiera le concept.

La défense relative aux biens proposée dans le projet de loi remplacerait cinq dispositions distinctes par une disposition simplifiée qui traduit l'essence de ce moyen de défense tout en assurant le même niveau de protection que la loi actuelle, mais en y apportant quelques améliorations mineures.

Il existe quelques notions essentielles liées à la propriété qu'il convient de retenir, par exemple la possession paisible du bien. Puisque différentes personnes peuvent prétendre chacune de leur côté être propriétaire du bien et parce que la défense doit, dans une certaine mesure, tenir compte de notions issues du droit de la

propriété, la défense doit comporter quelques éléments de nature technique.

Selon une amélioration, un moyen de défense pourrait être invoqué pour justifier tout type d'acte qui, autrement, serait criminel. La loi légitime l'usage de la force pour défendre des biens, ce qui est fondamentalement une agression contre la personne qui veut s'emparer d'un bien ou entrer sur une propriété sans autorisation.

En reconnaissance du fait que les gens pourraient poser des gestes qui pourraient être considérés comme criminels en d'autres circonstances pour défendre leurs biens, comme le fait de tirer dans les airs avec une arme pour faire peur aux intrus, le projet de loi C-60 permettrait la prise de moyens de défense à condition que la personne agisse de façon raisonnable dans les circonstances.

Enfin, la réforme des moyens de défense interdirait clairement l'application de telles mesures durant les interventions policières légitimes, comme l'exécution d'un mandat de perquisition.

La nouvelle loi sur les biens, tout comme celle en vigueur, n'impose aucune limite explicite quant aux mesures pouvant être prises pour défendre des biens. Toutefois, il est absolument essentiel de noter que les tribunaux ont rejeté sans équivoque le recours intentionnel à la force mortelle dans le seul but de défendre des biens et ont statué à maintes reprises que la force mortelle ne peut jamais être justifiée lorsque la vie humaine est en danger.

- (1020)

Certains conflits liés à la propriété présentent un risque pour la vie humaine, comme les invasions de domicile, et le recours à la force mortelle peut être justifié dans ces circonstances.

Cela m'amène aux dispositions législatives concernant la légitime défense.

Comme pour la défense des biens, les dispositions liées à la légitime défense ont été adoptées en 1892, dans le premier Code criminel du Canada, et elles n'ont pratiquement pas changé depuis. Tout comme la défense des biens, la légitime défense est abordée dans plusieurs dispositions distinctes qui décrivent des moyens de défense, ce qui crée des chevauchements et des incompatibilités, selon les faits d'un cas particulier.

À mon avis, on ne peut plus permettre une telle complexité dans la loi, surtout quand on définit les critères juridiques à utiliser pour le recours à la force en cas de légitime défense.

À cause de la complexité dans la loi, non seulement la police a beaucoup de mal à déterminer s'il faut porter des accusations, mais les avocats au procès doivent, eux, consacrer temps et énergie pour plaider en faveur de telle ou telle disposition à appliquer et les juges éprouvent des difficultés à expliquer aux membres du jury comment appliquer la loi. On ne peut qu'imaginer la réaction des membres du jury quand la loi leur est présentée.

Dans les grandes lignes, les modifications proposées remplaceraient tous les motifs de défense existants par un critère unique et général. Essentiellement, quelqu'un serait à l'abri de toute responsabilité criminelle s'il a des motifs raisonnables de croire qu'on menace d'employer la force contre lui ou une autre personne et qu'il agit de façon raisonnable dans le but de se défendre ou de défendre l'autre personne face à cette menace.

Les modifications comprennent aussi une liste de facteurs que la cour pourrait prendre en considération pour déterminer si la personne a agi de façon raisonnable, par exemple, l'existence préalable de rapports entre les parties, y compris tout historique de violence, ainsi que la proportionnalité de la réaction à la menace.

Initiatives ministérielles

Cette liste de facteurs codifie des caractéristiques de nombreuses situations de légitime défense qui sont reconnues, ce qui aidera les juges et les jurys à appliquer les nouvelles dispositions législatives.

Les motifs de défense ne pourraient pas être invoqués si la personne réagissait à des mesures prises par un agent de la paix ou toute autre personne qui agit légalement à des fins d'application de la loi, par exemple quand une personne est arrêtée. Cette mesure est conforme à la législation actuelle et est établie pour des raisons d'intérêt public incontestables.

Je suis heureux de dire que ces modifications sur la légitime défense sont conformes à celles qui ont été convenues en 2009 par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Justice et qui s'inspiraient du travail collectif des fonctionnaires compétents. Par ailleurs, ces modifications sont proposées à la demande de bien des intéressés, dans le domaine de la justice criminelle, qui réclamaient une simplification des dispositions.

Les modifications aux dispositions sur l'arrestation par des citoyens prolongent aussi le délai dans lequel l'arrestation peut être faite pour une infraction liée à des biens. Par la même occasion, il faut établir une distinction claire entre les pouvoirs de la police et ceux des citoyens. Les policiers sont investis à juste titre de la responsabilité de préserver et de maintenir l'ordre public. Ils sont les premiers et principaux agents d'application du droit criminel, et continueront de l'être après l'adoption de ces modifications.

Concernant les modifications apportées aux motifs de défense, d'un point de vue pratique, très peu de Canadiens peuvent lire les nombreuses dispositions existantes et comprendre ce qui est autorisé par la loi. La loi devrait être accessible pour les Canadiens, et ces modifications amélioreront la situation à cet égard.

Le projet de loi C-60 prévoit une extension raisonnable des pouvoirs d'arrestation par les citoyens et simplifie la loi concernant la défense des personnes et des biens. J'exhorte tous les députés à appuyer ce projet de loi et, ce faisant, à appuyer les modifications demandées par des Canadiens respectueux de la loi.

L'hon. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Lib.): Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser.

Je comprends la position du ministre dans ce dossier, mais le message qu'il envoie à la population sur la façon dont il protégera les citoyens dans un certain nombre de circonstances me rend perplexe. Il faut d'abord protéger le citoyen qui procède à une arrestation illégale. Il faut ensuite protéger la personne qui se fait arrêter à tort. Ne pense-t-il pas qu'il encourage le phénomène du justicier? De plus, comment la personne qui met un citoyen en état d'arrestation sait-elle ce qu'est la force raisonnable?

Le ministre a mentionné qu'une personne pourrait procéder à une arrestation en l'absence d'un agent de police. Cela ne va-t-il pas à l'encontre du message des policiers selon lequel il faut être très prudent quand on tente d'intervenir, pour ne pas être blessé par les auteurs potentiels d'actes criminels qui pourraient recourir à la force? Nous avons vu de nombreux cas où cela s'est produit.

J'aimerais vraiment savoir comment le ministre compte faire face à ce genre de situations.

• (1025)

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, tout d'abord, dans ces cas, il s'agit de victimes. La mesure législative offrirait une meilleure protection à celles-ci et indiquerait ce qu'elles peuvent faire ou ne pas faire. Voilà l'objet de ce projet de loi.

Je ne suis pas seul dans ce dossier. Le député assis en diagonale de lui à la Chambre est de ceux qui demandent de clarifier et d'élargir

les dispositions concernant l'arrestation par des citoyens. Le député de Mississauga—Erindale et le NPD sont du même avis. Il existe un appui général en faveur de la clarification des règles et des lois s'appliquant aux victimes de crime. Voilà de quoi il s'agit. C'est une priorité et un thème constant du gouvernement.

Je le répète, le projet de loi établit, de la même façon qu'on a interprété les lois au fil des ans, que les gens doivent agir de manière responsable. Par exemple, employer une force meurtrière lors d'une arrestation est interdit à moins d'être soi-même en danger. Il me semble que lorsque nous rédigeons ces lois, nous devons les envisager du point de vue de la protection des citoyens et de leur droit de protéger leurs biens ou de se protéger, comme l'indiquent les autres dispositions du projet de loi.

Le projet de loi n'encourage pas les gens à prendre la justice entre leurs mains. Il établit très clairement que dans les dispositions actuelles du Code criminel, une personne peut faire une arrestation de ce genre quand pour des motifs raisonnables, l'arrestation par un agent de la paix n'est pas possible dans les circonstances. Les agents de la paix sont là pour protéger la population et nous encourageons celle-ci à faire appel à eux. Toutefois, nous savons qu'il y a des situations où ce n'est pas possible et où les agents ne sont pas disponibles. Dans ces cas, les gens devraient tout de même avoir le droit de protéger leurs biens. C'est exactement l'objet de ce projet de loi.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois veut bien essayer de suivre le gouvernement et de le comprendre. Ma question sera simple. Dans son discours, le ministre parle de défense de la personne et de la propriété et d'utilisation de la force. Un citoyen, en utilisant la force pour défendre sa propriété — pas sa personne —, pourrait-il aller jusqu'à commettre l'irréparable, soit tuer un être humain? Dans l'esprit du ministre, pour défendre sa propriété, un citoyen pourrait-il utiliser une force telle qu'il pourrait tuer un autre être humain?

[Traduction]

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, j'ai dit très clairement que même si les gens peuvent protéger leurs biens, ils ne sont pas autorisés à avoir recours à la force mortelle. Tout cela est très clairement indiqué dans la loi en vigueur. En ce qui concerne la protection des biens, le projet de loi ne fait que clarifier les dispositions de la loi.

Comme je l'ai mentionné, le Code criminel compte en ce moment neuf dispositions relatives à la protection des biens et à la légitime défense, et elles ne sont pas claires. Ces dispositions ont été intégrées au Code criminel en 1892, et on m'a dit qu'elles remontent à l'époque coloniale, avant 1867. Il y a bien longtemps qu'elles n'ont pas été mises à jour.

Les autorités policières m'ont dit qu'il est difficile pour elles de déterminer quelle disposition du Code criminel s'applique lorsque les gens exercent leur droit de se protéger eux-mêmes ou de protéger leurs biens. Il est donc approprié que nous mettions la législation à jour. Comme je l'ai mentionné, lorsque j'ai discuté avec les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la justice, il y a presque deux ans, ils ont eux aussi reconnu que le moment était venu d'unifier, de simplifier et de clarifier les dispositions de la loi portant sur la protection.

Initiatives ministérielles

Dans de telles situations, les députés du Bloc devraient penser aux victimes. Je sais que nous devons adopter une approche très équilibrée. Pensons aux gens qui tentent de se protéger eux-mêmes et de protéger leurs biens. La loi en vigueur ne permet à personne de faire ce que le député laisse entendre. En clarifiant la législation sur l'arrestation par des citoyens et les moyens de défense relativement aux biens et aux personnes, nous n'avons pas modifié cet aspect.

• (1030)

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du ministre de la Justice sur le projet de loi. Bien sûr, la députée néo-démocrate de Trinity—Spadina a travaillé activement à ce dossier. Elle a présenté tout récemment un projet de loi qui ressemble, à certains égards, à celui présenté par le ministre aujourd'hui.

Je pense que le principe en jeu ici, c'est que nous voulons éviter de créer des situations dans lesquelles une victime est transformée en contrevenant pour ce qu'on appellerait des motifs raisonnables, autrement dit nous ne voulons pas que quelqu'un qui tente de défendre sa famille, ses biens ou sa personne devienne lui-même un criminel. Le ministre ne l'a pas mentionnée précisément, mais l'affaire de l'épicerie Lucky Moose a retenu l'attention. Dans ce cas-là, la partie poursuivante a fait du zèle et a porté des accusations exagérées. En effet, c'était aller un peu loin que de porter une accusation d'enlèvement, et cela ne correspondait pas à la perception du public de ce que le propriétaire tentait de faire.

J'ai des questions pour le ministre. J'aimerais mentionner en passant que, selon moi, la Chambre est à son meilleur lorsque les députés échangent sur de bonnes idées et tentent de trouver des façons de les améliorer.

Une de mes questions porte sur l'éducation du public. Si nous changeons jusqu'où les gens peuvent aller pour protéger leurs biens et leur personne et pour effectuer une arrestation par un citoyen, je pense qu'il incombe au gouvernement de faire en sorte que le public sache exactement quels sont maintenant ses droits. Nous ne voulons pas qu'il arrive un cas dans l'avenir où une personne dépasse l'esprit du projet de loi et cause de graves blessures corporelles.

Le gouvernement serait-il prêt à discuter de la possibilité d'apporter certains amendements au projet de loi, peut-être même d'en séparer des parties pour en accélérer l'adoption, à cause du dépôt imminent du budget et de tout ce qui pourrait s'ensuivre, et d'accélérer le traitement de certains éléments sur lesquels je crois que nous pourrions nous entendre?

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, nous avons tous la responsabilité de sensibiliser le public. Il y a seulement quelques semaines, j'ai eu l'honneur d'être avec le premier ministre à l'épicerie de Toronto où le célèbre incident mentionné par le député s'est produit. Nous étions juste là. Cela fait partie de nos efforts continus pour nous assurer que les Canadiens savent quels changements nous apportons au Code criminel et de quelle façon ceux-ci les toucheront. J'étais très heureux que le premier ministre soit là parce que, lorsqu'il s'implique dans ces dossiers, comme à son habitude, cela sensibilise les Canadiens.

Comme je l'ai dit, nous faisons tous de notre mieux. Je crois certainement que mes collègues à la Chambre m'aident grandement et aident le gouvernement à sensibiliser la population à ces dossiers. Je suis d'accord avec le député, et je suis en faveur de toute mesure que nous pourrions prendre pour donner de la publicité aux réformes du droit pénal que nous appuyons. La réunion avec le premier ministre à Toronto il y a quelques semaines était une excellente façon

de sensibiliser le public. Je remercie donc le député de sa suggestion et de sa recommandation.

Le député affirme que nous devrions commencer à scinder le projet de loi et à en séparer des parties. Le projet de loi est très simple. Il regroupe les neuf articles du Code criminel relatifs à la défense des biens et à la légitime défense. Il les clarifie. Comme je l'ai dit, les ministres provinciaux et territoriaux de la justice avaient recommandé un certain nombre de changements à ces dispositions lors de mes réunions avec eux en 2009.

Pour ce qui est de la prolongation du délai dans lequel l'arrestation par des citoyens peut être faite, j'espère que le député appuiera la totalité du projet de loi.

• (1035)

[Français]

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre part au débat sur le projet de loi C-60 à titre de porte-parole de l'opposition officielle.

J'ai réussi à écouter une bonne partie du discours du ministre de la Justice et procureur général du Canada, et j'ai constaté qu'il demandait l'accélération du processus de traitement de ce projet de loi à la Chambre. Les libéraux seront d'accord pour renvoyer assez rapidement ce projet de loi au comité pour étude.

[Traduction]

Le projet de loi vise à modifier le Code criminel pour permettre à un simple citoyen qui est propriétaire d'un bien ou qui en a la possession légitime d'arrêter dans un délai raisonnable toute personne qu'il trouve en train de commettre une infraction criminelle sur le bien ou relativement à celui-ci. Ce pouvoir d'arrestation n'est donné que dans des circonstances où le citoyen a des motifs raisonnables de croire qu'il lui est impossible d'appeler la police pour procéder à l'arrestation.

Tout cela fait suite à une affaire très médiatisée d'un commerçant de Toronto, David Chen. Il y avait un voleur récidiviste qui commettait de menus larcins et qui avait déjà été arrêté et reconnu coupable au moins une fois et contre qui des accusations de vols pesaient. Il s'en prenait aux marchands du quartier chinois. Ce marchand avait déjà été victime de ce voleur à la petite semaine, qui était bien connu des policiers qui patrouillaient le secteur.

Le jour en question, le délinquant est entré dans le magasin et M. Chen l'a arrêté avec l'aide d'un membre de sa famille et d'un employé. Lorsque les policiers se sont présentés, c'est M. Chen, le membre de sa famille et son employé qu'ils ont arrêtés et inculpés. Je pense que certains chefs d'accusation à l'endroit de M. Chen portaient sur des actes illégaux : séquestration, recours à la force, etc. C'est que, en vertu des dispositions actuelles du Code criminel, un citoyen ne peut effectuer une arrestation qu'au moment où un crime est commis ou après qu'il a été commis et que le criminel présumé est en train de s'enfuir, par exemple.

Initiatives ministérielles

Cependant, si un citoyen se rend compte qu'il a été victime d'un vol, ou peut-être de la destruction d'un bien, et s'il a des motifs raisonnables de soupçonner une personne et qu'il voit cette personne plus tard, à un moment où il lui est impossible d'appeler la police, ou que la personne aurait le temps de s'enfuir avant l'arrivée des policiers, ce citoyen procède à une arrestation.

En vertu des dispositions actuelles, s'il s'est écoulé un certain temps et qu'on est au lendemain, le citoyen ne peut pas légalement procéder à une arrestation et ne peut pas user de force pour maîtriser le présumé coupable.

Des accusations ont été portées contre M. Chen.

Un député libéral a demandé au gouvernement, au nom de tous les libéraux, de promulguer immédiatement des dispositions pour protéger les citoyens dans ce genre de situation. Or, à l'époque, le gouvernement n'a rien fait et c'est regrettable. Le député libéral en question a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui aurait apporté ces modifications et assuré la protection des citoyens.

À la même époque, un député néo-démocrate, au nom du NPD, a lui aussi demandé au gouvernement de prendre des mesures. Or, devant l'inaction du gouvernement, le député néo-démocrate en question a également présenté un projet de loi d'initiative parlementaire.

● (1040)

M. Chen a dû engager un avocat et comparaître en justice, comme les deux autres co-accusés. Il a payé des frais d'avocat et a dû s'absenter de la petite entreprise dont il est propriétaire et qui lui a permis de créer des emplois, notamment pour les membres de sa famille et d'autres résidents du Canada. Il paie des taxes et des impôts à l'administration municipale, au gouvernement provincial et au gouvernement du Canada, ou devrais-je plutôt utiliser le terme « gouvernement Harper » que le premier ministre a demandé aux employés du gouvernement d'utiliser dorénavant...

Le Président: La députée devrait tâcher de se maîtriser. Elle sait bien qu'il est contraire au Règlement d'employer le nom des députés à la Chambre. On a beau trouver cela futé de nommer les députés à la Chambre, c'est une pratique à éviter.

L'hon. Marlene Jennings: Monsieur le Président, je comprends qu'il est contraire au Règlement de la Chambre d'employer le nom des députés, mais puisqu'un député demande aux employés du gouvernement du Canada de privilégier, dans les communications publiques, l'utilisation de son nom de famille précédé du mot « gouvernement » au lieu de parler du gouvernement du Canada, il est difficile pour les députés d'adéquatement...

Le Président: Le député de Bruce—Grey—Owen Sound invoque le Règlement.

M. Larry Miller: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense qu'il est de pratique courante, comme vous le faites habituellement, de demander aux députés qui ont la parole de s'en tenir au sujet du débat. En l'occurrence, la députée s'est clairement éloignée du sujet, et je vous demande donc d'appliquer la politique.

Le Président: Si nous nous sommes éloignés du sujet, c'est en partie parce que je suis intervenu pour demander à la députée de cesser d'employer le nom d'un député dans son propos sur une annonce gouvernementale, si je ne me trompe pas. Je n'ai aucun doute que la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine reviendra incessamment au projet de loi à l'étude.

L'hon. Marlene Jennings: J'ai bien entendu votre avertissement, monsieur le Président. Je m'efforcerai d'en tenir compte et de respecter l'article du Règlement de la Chambre des communes qui

interdit l'utilisation du nom de famille ou du prénom des députés en fonctions dans les discours et interventions à la Chambre.

Je signale, cependant, que ça risque d'être difficile si je cite un document officiel du gouvernement qui respecte la consigne écrite émise par le premier ministre selon laquelle le terme « gouvernement du Canada » est à proscrire en faveur du mot « gouvernement » suivi de son nom de famille. Ça risque d'être difficile, mais je tâcherai de respecter le Règlement de la Chambre.

Lorsque je parlerai du gouvernement du Canada à la Chambre, je m'efforcerai de ne pas employer le nom du premier ministre, même si celui-ci a fait savoir à tous les fonctionnaires que ce n'est plus le gouvernement du Canada, c'est son gouvernement.

Monsieur le Président, M. Chen a dû verser beaucoup d'argent en frais judiciaires pour assurer sa défense après avoir été accusé en vertu des dispositions actuelles du Code criminel. Fort heureusement, il a fini par être acquitté, tout comme les deux personnes qui travaillaient pour lui en octobre 2010.

Le ministre de la Justice a tenu certains propos, mais le gouvernement à l'époque a-t-il proposé de modifier les dispositions du Code criminel qui portent sur les arrestations par des citoyens? Non, il n'en a rien fait. Il a eu des mois et des mois pour le faire. Le gouvernement pouvait compter sur deux projets de loi d'initiative parlementaire déposés par deux députés qui avaient proposé de les présenter au nom du gouvernement de sorte qu'ils bénéficieraient de l'appui de leur caucus respectif.

Voilà un autre exemple de la manière dont le gouvernement, sous l'égide du premier ministre actuel qui veut maintenant qu'on dise qu'il s'agit de son gouvernement quand on parle du gouvernement du Canada, utilise de vrais problèmes, qui peuvent avoir de vraies répercussions, parfois dévastatrices d'ailleurs, sur la vie des citoyens, à des fins politiques partisans. Les conservateurs s'inquiètent probablement maintenant de la manière dont les gens vont voter dans ce secteur particulier de Toronto et peut-être dans d'autres régions du Canada; aussi, ce sujet devient-il soudain important, voire une priorité pour eux.

Les libéraux ne s'opposent pas au renvoi rapide du projet de loi C-60 au Comité permanent de la justice et des droits de la personne. S'il se trouvait un député ministériel pour insinuer le contraire lors d'un futur débat, il aurait tort et c'est en toute connaissance de cause qu'il lancerait une telle insinuation, étant donné qu'il s'agit d'une affirmation que la porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice a faite ici-même.

Mon collègue de la Colombie-Britannique a posé une question au ministre, qui l'a balayée du revers de la main. Je me demande pourquoi le ministre et ses collègues, dont le parti forme le gouvernement du Canada — j'ai failli violer une fois de plus le Règlement en utilisant le mot préféré du premier ministre —, l'a balayé ainsi du revers de la main.

Il doit être bien clair pour le comité que cette mesure législative et les modifications proposées n'entraîneront aucune conséquence imprévue. Nous devons donc nous assurer que l'expression « motifs raisonnables » est claire et que le délai raisonnable pendant lequel une arrestation par un citoyen est possible après qu'une infraction criminelle ou une tentative d'infraction criminelle a été commise est aussi clairement défini.

Déclarations de députés

●(1045)

Il faut en outre s'assurer que le simple citoyen qui est propriétaire d'un bien ou qui en a la possession légale est protégé s'il procède à l'arrestation d'une personne, dans un délai raisonnable et avec l'usage éventuel d'une force raisonnable, parce qu'il a des motifs raisonnables de croire que la personne arrêtée est en train de commettre une infraction contre ses biens. Il doit être protégé même s'il s'avère par la suite qu'il y a eu méprise et que la personne arrêtée n'a commis aucune infraction.

Je crois que cette protection est nettement prévue. S'il s'agit bel et bien du propriétaire du bien ou d'un particulier dûment autorisé à avoir le bien en sa possession, s'il avait bel et bien des motifs raisonnables de croire que la personne arrêtée était en train de commettre une infraction contre le bien et s'il a procédé à l'arrestation dans un délai raisonnable, en employant une force raisonnable, alors il est protégé.

Cependant, le projet de loi ne contient aucune disposition concernant la personne soupçonnée qui se fait arrêter, mais qui, en fait, n'avait commis aucune infraction. Cette personne pourrait tenter un recours civil contre celui qui l'a arrêtée, pour atteinte à la réputation ou à ses biens. Il sera intéressant d'entendre ce qu'en dira le ministre lorsqu'il comparaitra devant le comité.

Jusqu'ici, je me suis disciplinée. J'ai évité d'apposer au mot « gouvernement » le nom de famille du premier ministre, comme il a exigé que tous les fonctionnaires le fassent, dans toute communication officielle issue d'un ministère ou d'un autre organisme fédéral. Je me suis montrée disciplinée, même s'il est difficile de résister à la tentation.

Mon collègue a posé une question et veut savoir si une protection est prévue pour le citoyen qui est soupçonné par une autre personne, qui se fait arrêter par cette personne, mais qui s'avère être innocent parce qu'il avait parfaitement le droit de disposer du bien en question. Certaines questions doivent être examinées si nous ne voulons pas créer une nouvelle catégorie de victimes.

Nous voulons que les citoyens en possession légitime d'un bien puissent, dans des circonstances et pour des motifs raisonnables, le protéger. Par contre, nous ne souhaitons pas créer une catégorie de nouvelles victimes que les gens ne comprendraient pas parce que nous n'aurions pas fait le travail.

●(1050)

L'opposition ne doit pas être la seule à agir. Le gouvernement du Canada devra mener une campagne de publicité informative et claire, différente de celle concernant son plan économique, qui ne comportait que des publicités politiques partisans déguisées. Il faut que ce soit clairement de la publicité informative pour que tout le monde au Canada comprenne ce que veulent dire ces nouvelles dispositions, ce qu'elles permettent ou non de faire et ce qui peut légalement être fait dans différentes circonstances. Avec un peu de chance, ces dispositions fixeront des limites très claires.

Je conclurai en disant que les libéraux réclament ce projet de loi depuis des mois, voire plus d'un an, soit depuis que M. Chen a été arrêté par la police pour avoir tenté de défendre son bien. Nous sommes heureux que le gouvernement ait enfin présenté une mesure législative. Nous sommes impatients qu'un comité l'étudie afin que nous puissions veiller à ce qu'elle n'aille pas au-delà de ce qu'elle devrait et qu'elle ne crée pas, involontairement, en aucun cas et d'aucune manière, des justiciers.

●(1055)

[Français]

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, n'étant pas avocate de formation, et comme le projet de loi C-60 semble complexe, j'aimerais que ma collègue m'aide à le comprendre en répondant à une question qui m'a effleuré l'esprit ce matin.

En tant que citoyenne, ce projet de loi me permettrait-il d'arrêter moi-même une ou des personnes soupçonnées de fraude électorale?

L'hon. Marlene Jennings: Monsieur le Président, ma collègue n'a peut-être pas de formation juridique, mais elle a clairement l'esprit d'un juriste. Je l'invite, si elle décide d'aller chercher une formation, de faire un cours de droit. La faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal serait un excellent endroit pour le faire. Cette formation existe également dans les autres campus de l'Université du Québec. J'en suis moi-même diplômée et je peux affirmer que le cours de droit y est excellent, tout comme le cours de science politique.

Comme certaines des accusations portées contre les deux sénateurs conservateurs et les deux principaux dirigeants du Parti conservateur du Canada — je devrais peut-être parler du parti du premier ministre étant donné qu'il veut mettre son nom partout — concernent la falsification ou la production de fausses factures, peut-être que des responsables du Groupe Retail Media auraient pu effectuer une arrestation pour la falsification de leur propriété. En effet, les factures qui portent le nom légal du Groupe Retail Media appartiennent à cette compagnie. Or il semble que certaines des accusations portées contre ces quatre conservateurs principaux, y compris les deux sénateurs qui siègent toujours, concernent justement la production de fausses factures.

C'était une excellente question!

[Traduction]

Le Président: Compte tenu de l'heure, il serait peut-être prudent de passer aux déclarations de députés. Nous pourrions reprendre les questions et observations après la période de questions. J'ai l'impression que, compte tenu du temps qui reste pour des questions, si quelqu'un en pose une autre, je devrai l'interrompre, ce que j'hésite à faire.

Dans les circonstances, je vais passer aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS*[Traduction]***LA SECTION DE CORNWALL DE L'ORGANISME VICTORIA'S QUILTS**

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai eu le privilège de rendre visite à un groupe de femmes vraiment remarquables: j'ai nommé la section de Cornwall de l'organisme Victoria's Quilts.

Je suis entré dans l'église luthérienne St. Matthew's et j'ai été accueilli par une salle remplie de compassion. Quelque 40 femmes de tous âges et de toutes origines travaillaient ensemble pour fabriquer, à la main, des courtpointes destinées aux cancéreux qui suivent un traitement. Depuis sa création en 2002, la section de Cornwall de Victoria's Quilts a fabriqué 1 967 courtpointes pour reconforter les cancéreux.

Déclarations de députés

Je suis extrêmement fier de toutes les bénévoles dévouées de la section de Cornwall et je les remercie toutes, au nom des 1 967 cancéreux qui ont profité de leur générosité. Chaque courtoisie porte l'inscription « Ne craignez point, je suis avec vous pour toujours » tirée de la *Bible*.

Je peux assurer à la Chambre que je me souviendrai toujours de cette expérience émouvante que j'ai vécue la semaine dernière.

* * *

LES GRANDS FRÈRES ET GRANDES SOEURS

M. Francis Valeriote (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, depuis près d'un siècle, les Grands Frères et Grandes Soeurs contribuent au mieux-être des jeunes Canadiens en créant et en mettant en oeuvre un large éventail de programmes de mentorat.

Servant de modèles, ces mentors enseignent, en prêchant par l'exemple, l'importance de donner et de rendre la pareille, de poursuivre ses études et de respecter sa famille, ses pairs et sa collectivité. Chaque fois que l'organisme jumelle un enfant à un mentor, c'est le début d'une histoire incroyable: une relation qui change une vie, une relation fondée sur l'amitié, la confiance et la prise en main personnelle.

Il est remarquable de constater la transformation d'un enfant en une personne sûre d'elle-même, soucieuse d'autrui et motivée. Il est encore plus satisfaisant de le voir entrer dans la vie adulte, réussir dans la vie et devenir un membre responsable de sa collectivité et de la société. Le personnel, les bénévoles et les donateurs des Grands Frères et Grandes Soeurs contribuent fièrement à rendre un tel épanouissement possible jour après jour.

Nul investissement réalisé à titre individuel n'est plus important que celui d'aider les enfants de notre pays à atteindre leur plein potentiel et à en faire bénéficier la société.

Les Grands Frères et Grandes Soeurs ainsi que moi-même croyons à la valeur et aux valeurs du mentorat.

* * *

•(1100)

[Français]

LE VIGNOBLE ELBAMA

M. Luc Malo (Verchères—Les Patriotes, BQ): Monsieur le Président, en septembre dernier, un vigneron de Saint-Amable, M. Martin Gemme, ouvrait sa boutique pour y offrir à la population sa toute première cuvée.

Dès les premières semaines, le tiers de sa production, totalisant 1 800 bouteilles, fut vendu. Le domaine de M. Gemme, l'Elbama, est la première exploitation vinicole de la MRC de Marguerite-D'Youville, et elle est une source de fierté pour toute la région.

Il aura fallu une vision claire et ambitieuse ainsi que beaucoup d'efforts pour y arriver. En effet, cette nouvelle vocation est la résultante de la reconversion des terres de Martin Gemme à la suite de l'apparition du nématode doré en 2006. Plutôt que de s'avouer vaincu, il a décidé d'innover. Accompagné de Philippe Gemme, de Daniel Blain et de Maxime Gratton, qui ont collaboré au projet, ainsi que de Richard Champagne, qui a fourni les premiers plants de vignes, M. Gemme a pu réinventer son entreprise. Ensemble, ils ont réalisé ce projet familial dont les débuts prometteurs seront, je l'espère, garants de l'avenir et source d'inspiration pour tous les Amabliens.

[Traduction]

AIR CANADA

M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ces derniers jours, le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités nous a assurés qu'Air Canada ne procédera à aucun licenciement de ses travailleurs d'entretien lourd. Toutefois, contrairement aux déclarations du ministre, Aveos a déjà publié des avis de licenciement pour certains de ces postes.

Par exemple, à Winnipeg, 58 travailleurs seront mis à pied le 12 mai et 40 autres le 30 juin, pour un total de 98, soit presque 100 personnes. Vancouver perdra 101 travailleurs le 12 mai, alors que Montréal en perdra 72 le 7 juin.

Air Canada a déjà fait effectuer des travaux d'entretien lourd aux États-Unis et en Chine, et Aveos a entrepris des travaux d'entretien internationaux en Amérique centrale. Le contrat d'entretien lourd d'Air Canada avec Aveos viendra à échéance en 2013.

Les travailleurs aux installations canadiennes craignent beaucoup qu'après la date d'expiration du contrat, Aveos et le gouvernement ne respectent pas l'esprit de la Loi sur Air Canada.

* * *

LE SALON INTERNATIONAL DE L'AUTOMOBILE DU CANADA

M. Rick Dykstra (St. Catharines, PCC): Monsieur le Président, cette année a eu lieu le 38^e Salon international de l'automobile du Canada, la plus grande foire commerciale du Canada.

Le salon de l'automobile est une activité indépendante organisée par la Toronto Automobile Dealers Association, un chef de file depuis 1908 en matière de protection des consommateurs. De plus, l'association représente 340 concessionnaires de la grande région de Toronto.

La Banque Scotia a récemment déclaré que la production automobile du Canada devrait connaître la plus forte croissance de l'Amérique du Nord au début 2011, ce qui ferait augmenter la croissance économique du Canada d'à peu près 1,5 point de pourcentage.

Moi qui viens de la circonscription de St. Catharines, je suis particulièrement fier du secteur automobile de la région et de la société General Motors. Il y a de quoi célébrer, car l'Association des journalistes automobile du Canada a décerné le prix de la voiture canadienne de l'année 2011 à la Chevrolet Cruze, une voiture construite par General Motors.

Je suis fier du soutien qu'a apporté le gouvernement au secteur automobile, ce qui aidera en retour les familles qui en dépendent grandement.

* * *

SHAHBAZ BHATTI

L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour rendre hommage à Shahbaz Bhatti, le ministre pakistanais des Minorités qui a été tragiquement assassiné cette semaine.

Le ministre a été une figure courageuse et héroïque. Il a littéralement mis sa vie en danger pour défendre la liberté de religion, l'égalité et les droits des minorités au Pakistan. Il ne se faisait guère d'illusions et savait très bien que ses positions pourraient lui coûter cher.

Comme il me l'a dit lorsque nous nous sommes rencontrés, il y a à peine un mois, il était sous la menace constante d'extrémistes pour ses positions, surtout en ce qui concerne l'abrogation des lois sur le blasphème, qui servaient à réprimer la minorité chrétienne et en vertu desquelles le simple fait d'être accusé de blasphème peut inciter à la haine, voire au meurtre. D'ailleurs, le ministre Bhatti était déjà menacé de mort par une fatwa lorsque nous nous sommes parlé.

Le peuple pakistanais a perdu en lui un fils grand et courageux, et nous, nous avons perdu un grand héros de la défense des droits de la personne. La meilleure façon d'honorer sa mémoire est de dénoncer vivement la haine et l'extrémisme comme il nous a incités à le faire.

* * *

• (1105)

LE CONCOURS DE LA MÉMOIRE VERS L'ART DE L'INSTITUT HISTORICA-DOMINION

M. Pierre Lemieux (Glengarry—Prescott—Russell, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour féliciter une jeune étudiante de ma circonscription, Rachel MacGillivray, qui a rendu hommage aux anciens combattants canadiens dans son oeuvre lauréate intitulée « Security Blanket ». Sa courtépointe rend hommage aux sacrifices et au courage des anciens combattants canadiens tout en faisant connaître un pan important de notre histoire collective.

Rachel a remporté la première place du concours De la mémoire vers l'art de l'Institut Historica-Dominion en s'inspirant des mémoires de membres de sa famille qui ont combattu pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle a été encore plus loin en faisant don de 20 p. 100 de son prix au Centre de santé Perley et Rideau pour les anciens combattants à Ottawa.

Je salue également ses parents, Campbell et Elizabeth MacGillivray, qui sont très fiers de Rachel et qui sont sur la Colline du Parlement aujourd'hui pour célébrer cette belle réussite.

* * *

[Français]

BERNARD BUREAU

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, Bernard Bureau a reçu un prestigieux prix de reconnaissance pour l'ensemble de sa carrière. Il est le récipiendaire du prix Hommage 2010 remis par l'Association des camps certifiés du Québec.

Directeur général des Camps de vacances Espaces Jeunesse, M. Bureau est à la tête de l'organisation du Camp Val-Estrie de Waterville depuis 1987 et du Camp de Portneuf depuis 1994. Reconnu dans tout le Québec pour la qualité de son accueil et de ses activités, le Camp Val-Estrie est un modèle pour l'ensemble des camps de vacances du Québec. Chaque année, des milliers de personnes s'y rendent afin de profiter de la panoplie d'activités que propose le camp.

C'est pourquoi j'offre toutes mes félicitations à Bernard Bureau pour l'ensemble de son cheminement. M. Bureau contribue à l'avancement et au développement de l'industrie touristique de la MRC de Coaticook et de toute l'Estrie.

Déclarations de députés

[Traduction]

L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT A NIGHT WITH THE RIDERS

M. Ray Boughen (Palliser, PCC): Monsieur le Président, nous ne sommes pas toujours conscients de la chance que nous avons d'être en mesure de voir et d'entendre. Or que ferions-nous si nous perdions la vue ou l'ouïe?

La fin de semaine dernière, en février, le Club Lions de Moose Jaw a organisé son activité annuelle de financement appelée A Night with the Riders, qui lui a permis de recueillir la somme de 20 000 \$, grâce à laquelle des personnes handicapées de la Saskatchewan pourront obtenir un chien-guide. Neuf joueurs de l'équipe de football de la province, les Roughriders de la Saskatchewan, ont participé à cette activité.

Des gens comme Norman Fedrau, de Central Butte, qui a été blessé dans un accident et a perdu la vue, sont très heureux d'avoir reçu de l'aide dans le cadre de ce programme. Grâce au Club Lions, Norman a pu avoir un chien-guide, Austin, qui porte le nom de l'ancien entraîneur-chef des Roughriders de la Saskatchewan, Kent Austin.

Je salue les partisans des Riders et je tiens à souligner l'appui qu'ils témoignent à l'équipe pendant la saison et l'aide qu'ils apportent à ceux qui en ont besoin. J'espère que tous les députés se joindront à moi pour appuyer les Roughriders et le Club Lions, qui effectuent un travail remarquable.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Martha Hall Findlay (Willowdale, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai visité avec Lloyd St. Amand, ancien et, je tiens à le souligner, futur député de Brant, plus d'une dizaine d'entreprises de Brantford qui ont été abandonnées ou qui ont réduit leur production. Ces fermetures représentent des centaines d'emplois perdus. C'était triste.

Toutefois, une personne a dit: « Ce n'est pas triste. Nous avons repris une de ces usines. C'est donc une très belle histoire. »

Je félicite la société Brant Screen Craft d'avoir augmenté sa production, de faire usage des installations vides de Crane et de créer des emplois. C'est vrai que cette partie de l'histoire est fantastique.

Le but de la visite, toutefois, était de souligner la prépondérance encore plus significative des pertes. C'est bien qu'on puisse se servir de ces installations, mais le fait que Crane a dû fermer ses portes et que tous ces emplois ont été perdus est, je le répète, triste.

J'ai demandé aux gens de Brant Screen Craft de rendre à César ce qui revient à César. Ils ont dit qu'ils avaient fondé leur décision d'augmenter leur production sur la réduction de l'impôt des entreprises. C'est en fait le gouvernement libéral qui a réduit considérablement le taux d'imposition de 29 à 19 p. 100. Je suis heureuse que les efforts que les libéraux ont déployés pendant de nombreuses années pour améliorer la concurrence ont aidé Brant Screen Craft.

*Déclarations de députés***L'ÉCONOMIE**

M. Andrew Saxton (North Vancouver, PCC): Monsieur le Président, comme nous l'avons vu plus tôt cette semaine lorsque le président du Conseil du Trésor a déposé le Budget principal des dépenses, le gouvernement est déterminé à maintenir les impôts à un bas niveau et à dépenser prudemment, selon ses moyens. Nous ne voulons pas nous engager à faire des dépenses insensées, qui entraîneront une augmentation d'impôt néfaste pour les emplois et nuisible pour les familles canadiennes. Notre approche prudente en matière de gestion économique est clairement la meilleure solution pour l'économie canadienne.

Par comparaison, le chef libéral veut profiter du dépôt de notre prochain budget pour provoquer la tenue d'élections inutiles et opportunistes. Il n'agit pas ainsi à cause de ce qui se trouve dans le budget puisque le chef libéral ne l'a même pas encore vu. Il est contrarié parce que nous refusons d'augmenter les impôts des créateurs d'emplois.

Cette augmentation d'impôt néfaste pour les emplois est l'élément central de la vision des libéraux pour le Canada. C'est une vision nuisible, et nous demandons au chef libéral de revenir sur sa position.

* * *

• (1110)

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE PRINCETON

M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique-Southern Interior, NPD): Monsieur le Président, j'ai récemment reçu une lettre de Mlle Desiree Cosman, une élève de 12^e année à l'école secondaire de Princeton, qui s'intéresse au droit.

Desiree s'inquiète de ce que les jeunes de moins de 18 ans n'ont pas le droit de voter et qu'ils ne peuvent donc pas participer au débat concernant leur avenir.

Comme suite à la lettre de Desiree, je me suis rendu dans sa classe où j'ai pu discuter avec elle et ses camarades. J'aimerais remercier son professeur, John Kitts, qui m'en a donné l'occasion. Nous avons abordé des thèmes connexes à celui que Desiree a soulevé et nous avons décidé qu'elle et ses camarades de classe prépareraient des notes à partir desquelles je ferais des recherches puis rédigerais un projet de loi d'initiative parlementaire que je présenterais en leur nom.

J'aimerais remercier les élèves, en particulier Desiree et Bobby Gibb, qui ont rendu la discussion vivante et constructive. Je suis impatient d'ébaucher avec eux cette mesure législative.

Je suis maintenant convaincu, après avoir parlé avec ces jeunes élèves, que l'avenir de notre pays est dans d'excellentes mains.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Dean Del Mastro (Peterborough, PCC): Monsieur le Président, l'économie demeure la priorité du gouvernement. Le redressement économique étant encore fragile, le gouvernement met l'accent sur la création d'emplois et la croissance économique en maintenant les taxes et les impôts à un faible niveau. Nous savons tous que des dépenses imprudentes entraîneraient une hausse des taxes ou des impôts, ce qui causerait la perte d'emplois et, par-dessus tout, nuirait aux familles canadiennes.

Voilà pourquoi nous sommes fort préoccupés de constater que le chef libéral songe à hausser les taxes et les impôts et à augmenter les dépenses. En effet, le chef libéral veut élever la TPS et imposer

davantage les créateurs d'emplois. Il veut même taxer les iPod, les BlackBerry et les ordinateurs personnels. Incroyable! La taxation n'est pas une solution pour se sortir de la récession. De telles mesures compromettraient clairement le redressement économique encore fragile du Canada.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre exhortent le chef libéral à abandonner ses projets de hausse de taxes et d'impôts pour les Canadiens et à appuyer notre stratégie prudente pour le bien de l'économie du Canada et des familles canadiennes, y compris les bons citoyens de Peterborough.

* * *

[Français]

GUY LALIBERTÉ

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, dans le cadre de la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles, Guy Laliberté, déjà Chevalier, a été élevé au rang d'Officier de l'Ordre de la Pléiade. Cette dignité est remise depuis 1976 en guise de reconnaissance envers des personnalités qui font rayonner la Francophonie.

Spécialiste en cirque contemporain, le créateur du Cirque du Soleil connaît un succès planétaire avec son entreprise québécoise. Il a réinventé le cirque de façon remarquable en donnant toute la place aux comédiens qui, par leur performance, éblouissent le monde entier.

Guy Laliberté a poussé le concept du cirque encore plus loin en lui donnant un caractère de cirque citoyen. En effet, l'entreprise participe au financement d'associations dans une vingtaine de pays sur cinq continents. Il a aussi créé le programme international le Cirque du Monde pour aider les jeunes en difficulté.

Mes collègues du Bloc québécois et moi-même sommes fiers d'offrir à Guy Laliberté toutes nos félicitations pour cet honneur qui lui est rendu.

* * *

[Traduction]

FÉLICITATIONS À L'OCCASION D'UN DÉPART À LA RETRAITE

L'hon. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Lib.): Monsieur le Président, dans quelques jours, André Boivin, notre sous-sergent d'armes adjoint, qui est assis dans le fond de la Chambre, prendra sa retraite après 37 années de service, dont 31 au Parlement.

[Français]

André a débuté dans sa carrière comme policier du service de police de Vanier.

[Traduction]

Il a obtenu la Médaille de la bravoure parce qu'il a courageusement plongé dans l'eau glaciale d'une rivière pour sauver un homme qui avait tenté de se suicider.

Mis à part ses très nombreuses années de service, on se souviendra de M. Boivin en raison de sa gentillesse, de sa compassion, de son dévouement en tant que fonctionnaire et de son leadership exceptionnel qui lui ont valu l'amour et le respect de ses collègues.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Français]

LE FINANCEMENT POLITIQUE

M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Monsieur le Président, deux sénateurs risquent d'être jetés en prison pour avoir manigancé une fraude électorale de plus de 1 million de dollars dans 67 comtés d'un bout à l'autre du Canada. Ces deux sénateurs, c'est le premier ministre lui-même qui les a nommés, et deux de ses plus proches collaborateurs font face aux mêmes accusations.

Les Canadiens savent que, s'ils brisent la loi, ils feront face à des sanctions. Si on est un proche du premier ministre par contre, il y a deux poids et deux mesures. Comment le premier ministre peut-il laisser passer ces magouilles?

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre des Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, le Parti conservateur a toujours suivi toutes les règles, et nous allons défendre notre cause devant les tribunaux.

[Traduction]

M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Monsieur le Président, je cite les paroles du premier ministre: « Faussez les règles et vous serez puni; contrevenez à la loi et vous serez poursuivi; trompez la confiance du public et vous irez en prison. » Il aurait cependant dû ajouter « à moins que vous ne soyez un de mes proches amis ». Les quatre principaux conseillers du premier ministre n'ont pas seulement faussé les règles, ils les ont carrément enfreintes, tout comme ils ont enfreint la loi.

Pour ce qui est de la confiance du public, peut-on imaginer abus plus grand que tenter de corrompre le processus électoral, le fondement de notre démocratie?

Pourquoi le premier ministre ne prend-il aucune mesure contre ces quatre personnes?

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre des Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, je regrette que nous n'ayons pas encore de question du Parti libéral au sujet des emplois et sur le moyen d'aider les familles canadiennes à économiser pour leur avenir. Cela en dit long sur ses priorités. Tout ce qu'il veut faire, c'est calomnier des gens plutôt que de mettre l'accent sur la construction du pays.

La bonne nouvelle, ce sont les comptes d'épargne libre d'impôt qui ont permis à cinq millions de Canadiens d'investir dans leur avenir. Trois millions de Canadiens ont maximisé leurs cotisations à ces comptes d'épargne dès la première année. C'est de l'argent qu'ils mettent de côté, qui sera à l'abri du fisc et qui permettra aux familles d'avoir un avenir prospère et sûr.

[Français]

M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs n'ont pas dit ou dévoilé quoi que ce soit à Élections Canada. Il a fallu que la GRC fasse une descente dans leurs bureaux, à la demande d'Élections Canada, pour obtenir les informations demandées. Ils ont essayé de falsifier les factures avec toute la sophistication d'un enfant du primaire qui ramène une mauvaise note à la maison et essaie de faire passer un F pour un A.

Quel genre de premier ministre permet à ses lieutenants de briser la loi?

Au nom de tous les députés et des Canadiens, je tiens à exprimer notre profonde gratitude à André pour les loyaux services qu'il a rendus à cette institution et au Canada. Je lui souhaite une longue et agréable retraite et bien du plaisir dans ses travaux de maçonnerie ou ses ballades dans son T-Bird de collection sur les routes de notre grand pays.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA.

M. Rick Norlock (Northumberland—Quinte West, PCC): Monsieur le Président, nous savons tous que le chef libéral passe la plus grande partie de son temps à penser à son pays, les États-Unis. Tout récemment, nous avons appris qu'il en est de même du député d'Ajax—Pickering, le porte-parole libéral qui prône la tolérance envers les criminels.

Hier, le porte-parole libéral en matière de sécurité publique a invité un ancien membre du Congrès des États-Unis à comparaître devant un comité afin de promouvoir la position libérale selon laquelle les grands criminels et les voyous ne devraient pas purger leurs peines derrière les barreaux. Ce n'est rien de nouveau de la part de ce député qui s'intéresse davantage à la justice américaine qu'à la protection des victimes au Canada.

Pendant le discours dans lequel il s'opposait à notre projet de loi contre la libération anticipée des criminels, il a cité un ancien président de la Chambre des États-Unis quatre fois, mentionné la Californie six fois et, à notre grande stupeur, exprimé dix fois l'idée selon laquelle il n'est pas nécessaire d'incarcérer les criminels à cravate. Dans le même discours, il n'a pas pris une seule fois la défense des victimes.

Je demande donc instamment au Parti libéral de commencer enfin à faire passer en premier les intérêts des Canadiens respectueux des lois.

* * *

●(1115)

HOWARD NOBLE

L'hon. Helena Guergis (Simcoe—Grey, Cons. ind.): Monsieur le Président, c'est le cœur lourd que je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Howard Noble, qui s'est éteint paisiblement le mardi 8 février, à l'âge de 92 ans, dans ma circonscription, Simcoe—Grey.

La famille Noble est l'une des premières familles de pionniers du comté de Simcoe. Dans les années 1800, Archibald Noble a quitté l'Irlande pour venir s'établir dans le canton de Mulmur. Au fil des ans, un grand nombre des ancêtres d'Howard ont été inhumés dans le cimetière des pionniers. La famille Noble s'est profondément enracinée dans la collectivité et ses racines n'ont cessé de croître.

Trois générations survivent à Howard: son fils, ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants. Howard Noble était également un des hommes d'affaires les plus respectés de la région. En 1945, il a fondé Howard Noble Insurance. Pendant plus de 65 ans, cette entreprise familiale a su répondre aux besoins des résidents de la région.

Howard a également joué un rôle important dans la création du centre communautaire à Avening ainsi que du centre médical et du centre Station on the Green, à Creemore. Il était actif au sein des Francs-maçons, des Shriners et de l'ordre de l'Étoile orientale.

Nos prières accompagnent la famille et les amis d'Howard. Il manquera à beaucoup de gens.

Questions orales

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre des Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, les candidats conservateurs ont dépensé des fonds conservateurs pour des publicités conservatrices. Le parti central a transféré des fonds aux candidats locaux. La raison pour laquelle Élections Canada est au courant de toutes ces transactions dont on parle, c'est parce que nous le lui avons dit. Et pourquoi pas? C'est tout à fait légal, éthique. Tous les partis le font. Nous allons défendre notre cause devant les tribunaux.

• (1120)

[Traduction]

M. Francis Valeriote (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, l'illégalité du stratagème retors des transferts de fonds a maintenant été confirmée par des juges de la Cour d'appel fédérale, par le directeur général des élections et par le directeur des poursuites pénales.

La directrice de campagne de la députée de Simcoe a trouvé que ce stratagème sentait mauvais et a refusé d'y participer. L'ancien candidat conservateur David Marler a lui aussi refusé de tremper dans la conspiration conservatrice visant à accéder au pouvoir à tout prix.

Le gouvernement actuel est allé de la tromperie jusqu'à l'illégalité en passant par l'escroquerie. Quand le gouvernement admettra-t-il finalement sa fraude électorale qui est admise par des membres et des candidats du Parti conservateur?

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre des Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, les candidats conservateurs ont dépensé des fonds conservateurs dans des campagnes de publicité conservatrices. Il est vrai que le parti national a transféré des fonds dans des comptes de candidats locaux pour qu'ils puissent faire leur campagne. Si Élections Canada est au courant, c'est parce que nous le lui avons dit. Pourquoi ne l'aurions-nous pas fait? Nous avons respecté les règles. Ces transferts sont monnaie courante dans tous les partis et ils sont tout à fait légaux. Nous continuerons de défendre notre position devant les tribunaux.

M. Francis Valeriote (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, non seulement l'ancien candidat conservateur du Québec, David Marler, savait que le stratagème était illégal — et il s'est dit rassuré de voir que la Cour fédérale en est venue à la même conclusion —, mais l'ancien député conservateur Inky Mark a refusé d'y participer quand les collecteurs de fonds conservateurs lui en ont fait la demande.

Les sénateurs conservateurs qui ont pris part à cette manigance sont coupables d'avoir donné aux conservateurs un avantage d'un million de dollars qu'ils n'auraient pas dû avoir, et pourtant ils refusent de démissionner.

Pourquoi le premier ministre permet-il au sénateur Gerstein, qui s'expose à une peine d'emprisonnement, de continuer à recueillir des fonds pour lui?

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre des Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, malgré la performance dramatique du député, je regrette de l'informer que les Oscars ont déjà été décernés et qu'il est trop tard pour lui d'être mis en nomination. Mais encore là, je doute qu'il ait été mis en nomination.

Les candidats conservateurs ont dépensé des fonds conservateurs pour payer des publicités conservatrices. Le parti national a transféré des fonds aux candidats locaux. La raison pour laquelle Élections Canada est au courant de ces transactions, c'est parce que nous le lui

avons dit. Ces transactions sont légales et conformes à l'éthique et cela se fait couramment. Nous allons défendre notre cause devant les tribunaux.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme a contrevenu sciemment aux règles de la Chambre des communes en utilisant son papier à lettres à en-tête pour amasser de l'argent afin de financer une campagne de publicité pour le Parti conservateur. Le départ de son adjoint n'enlève rien à la responsabilité du ministre, d'autant plus que la lettre indique clairement que c'est à sa demande qu'a été faite la sollicitation partisane.

Le ministre comprend-il que cette utilisation illicite des ressources de la Chambre relève de sa responsabilité ministérielle et qu'il doit démissionner?

L'hon. John Baird (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, ce cas est vraiment très sérieux. Cette pratique est absolument inacceptable. L'adjoint du ministre a offert sa démission au ministre et celui-ci a pris la bonne décision en l'acceptant.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, la ministre de la Coopération internationale nous répète depuis des semaines que ce sont les ministres qui prennent ultimement les décisions. C'est sa décision, c'est sa responsabilité, c'est son erreur. C'est une erreur d'autant plus grave que, en tant que ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, il sollicite de l'argent auprès de ses collègues conservateurs pour ensuite prendre ce même argent et, en tant qu'organisateur du Parti conservateur, tenter de séduire certaines communautés ethnoculturelles.

Cette confusion des genres et son clientélisme ne sont-ils pas d'autres preuves qu'il n'a pas ce qu'il faut pour être ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme et qu'il doit démissionner?

L'hon. John Baird (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, le cas cité en exemple par le leader parlementaire du Bloc québécois à la Chambre est totalement inacceptable. Le ministre a pris la responsabilité des actions de son adjoint et il a immédiatement accepté sa démission. Il s'est excusé pour les actions de ses employés. Il a fait la bonne chose.

Toutefois, je dois être très clair: ce ministre de l'Immigration est un des meilleurs ministres de l'Immigration, il est parmi les meilleures personnes qui siègent au Conseil des ministres. Il fait un bon travail pour les nouveaux Canadiens et pour tous les Canadiens dans chaque province.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme est une honte nationale. L'obligation d'utiliser le terme « gouvernement Harper » dans toutes les communications est une autre preuve que les conservateurs...

• (1125)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Les députés ne doivent pas utiliser le nom d'un autre député dans leurs questions ou commentaires. C'est la deuxième fois aujourd'hui que cela se produit. On ne peut pas continuer ainsi.

Questions orales

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, on ne peut pas dire son nom en cette Chambre, mais ils peuvent l'utiliser dans les publicités gouvernementales. C'est une honte! Après les lettres de sollicitation partisane du ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme et les logos du Parti conservateur sur les chèques du gouvernement, voilà que les conservateurs confondent encore les intérêts du Parti conservateur et les activités de l'État.

Quand les conservateurs cesseront-ils de profiter des ressources de l'État pour faire la promotion de leur parti?

[Traduction]

M. Andrew Saxton (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, c'est une pratique établie de longue date que divers gouvernements utilisent. Les journalistes et la population emploient fréquemment ces termes. En fait, Mel Cappe, qu'on a cité dans ces anecdotes, avait approuvé, du temps où il était greffier, de nombreux communiqués dans lesquels l'expression « gouvernement Chrétien » était employée.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Continuons, monsieur le Président. Ce fut par exemple le cas des petits copains de Dimitri Soudas. Même des organisateurs du parti sont mis sur la liste de paie du Sénat. Pensons seulement à Doug Finley, Leo Housakos, Michel Rivard et Claude Carignan. En plus, voilà qu'on apprend que les ressources de la Chambre et les communiqués de presse des ministères servent à faire la promotion des conservateurs.

Quand ce gouvernement cessera-t-il de faire assumer par les contribuables les coûts de sa campagne électorale?

[Traduction]

M. Andrew Saxton (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, contrairement à ce que le député d'en face affirme, cette pratique est tout à fait conforme à toutes les politiques gouvernementales. En fait, il s'agit d'une pratique courante adoptée par de nombreux gouvernements. Je serais heureux de donner au député d'en face, pour qu'il cesse de faire des déclarations hypocrites, des exemples de communiqués du gouvernement libéral précédent.

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs se cachent derrière une autre erreur administrative pour cacher leur manque d'éthique. Ça vient seulement prouver qu'ils sont incapables d'administrer. Le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme a ordonné à son directeur des affaires multiculturelles d'amasser de l'argent pour le Parti conservateur. Il ne l'a pas demandé à un employé du parti, mais à un directeur de son bureau. Des ressources parlementaires seraient utilisées, et le ministre le savait.

Puisqu'il est responsable de cette décision, pourquoi ne fait-il pas la seule chose honorable? Qu'il démissionne!

[Traduction]

L'hon. John Baird (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, l'utilisation de ressources parlementaires à des fins partisans est aussi inexcusable qu'inacceptable. L'employé visé a remis sa démission au ministre, qui a fait ce qu'il devait et l'a acceptée. Le ministre a pris ses responsabilités. Il a présenté des excuses au nom de son ancien employé, car il estime que les gestes posés étaient inacceptables.

M. Pat Martin (Winnipeg—Centre, NPD): Monsieur le Président, le directeur des affaires multiculturelles dont il est ici question n'a

pas été renvoyé pour avoir enfreint les normes éthiques. Il a été renvoyé parce qu'il a été assez maladroit pour se faire pincer. C'est le ministre lui-même qui devrait payer de sa tête, parce que c'est lui qui a trahi la confiance des Canadiens, qui s'est servi de son bureau et du poids de son titre pour orchestrer la stratégie de liaison avec les communautés ethniques du Parti conservateur aux dépens des contribuables. Les conservateurs ne peuvent pas rejeter le blâme sur un pauvre employé qui aurait péché par excès de zèle. La responsabilité revient à celui dont le nom figure sur le papier à tête.

À son époque, Mulroney n'hésitait pas à renvoyer ceux qui se mettaient les pieds dans les plats. Qu'est-il arrivé à la responsabilité ministérielle depuis que les conservateurs forment le gouvernement?

L'hon. John Baird (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, j'estime que le ministre a fait ce qu'il devait. Il a accepté la démission de son employé. Voyons si les néo-démocrates peuvent en dire autant.

J'ai en main un courriel provenant du bureau de la députée d'Edmonton—Strathcona, dans laquelle elle souhaite que des élections générales aient lieu. Voici ce qu'on peut y lire:

[...] des élections fédérales d'ici un mois ou deux. Aidez les candidats néo-démocrates de la région d'Edmonton à se préparer! Réélisez la députée néo-démocrate d'Edmonton—Strathcona et communiquez avec Erica Bullwinkle, à duncan11@parl.gc.ca, pour savoir comment vous pouvez prendre part à sa campagne.

Le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme a fait ce qu'il devait. La députée d'Edmonton—Strathcona va-t-elle suivre...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Winnipeg—Centre a la parole.

M. Pat Martin (Winnipeg—Centre, NPD): Monsieur le Président, je me demande où les conservateurs enterreront les corps de tous les attachés politiques qu'ils sacrifient. Skippy le croque-mort doit être très occupé, parce que des lobbyistes conservateurs comme Tim Powers ne peuvent s'occuper de tout.

Le ministre de l'Immigration fait un usage abusif de son bureau. Il exploite les espoirs et les rêves de ceux et celles qu'il a juré de servir. Il y a un quiproquo manifeste lorsque le ministre de l'Immigration prend la tête des activités de liaison destinées aux électeurs nouvellement arrivés au Canada, et il le sait.

Le ministre de l'Immigration...

• (1130)

Le Président: Je regrette, mais le temps accordé au député est écoulé.

Le leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. John Baird (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, tenons-nous-en aux faits, si vous voulez bien, et c'est un fait que la députée néo-démocrate d'Edmonton—Strathcona, qui sait pertinemment qu'elle ne pourra pas battre Ryan Hastman, cherche à tricher pour conserver son siège. Elle devrait présenter des excuses, puis demander à son attachée politique de démissionner.

*Questions orales***L'ANCIENNE COMMISSAIRE À L'INTÉGRITÉ DU SECTEUR PUBLIC**

L'hon. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le Président, la commissaire à l'intégrité qu'avait soigneusement choisie le premier ministre n'a pas donné suite aux 228 plaintes formulées par les fonctionnaires. Des documents prouvent que Mme Ouimet recevait des ordres du cabinet du premier ministre, ce qui remet en question son indépendance. Les médias nous apprennent maintenant qu'on lui a donné un demi-million de dollars pour qu'elle démissionne.

Le premier ministre peut-il confirmer avoir payé Mme Ouimet pour qu'on ne sache pas que le bureau de la commissaire servait à étouffer les plaintes des fonctionnaires?

M. Andrew Saxton (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, l'ancienne commissaire à l'intégrité a démissionné. Nous comptons nommer un nouveau commissaire avec l'aide de tous les partis de l'opposition.

Le gouvernement a demandé l'avis des juristes pour définir les conditions de la démission de la commissaire en fonction de ses années de service. Nous avons appris que Mme Ouimet devra comparaître la semaine prochaine devant le comité, qui est le meilleur endroit où soulever ces questions.

[Français]

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, ce poste était une arnaque depuis le début. Le premier ministre a fait campagne sur la protection des dénonciateurs, mais aussitôt élu, il a abandonné les fonctionnaires. Il disait laver plus blanc que blanc, mais il a gaspillé plus de 11 millions de dollars pour réduire les fonctionnaires au silence et balayé 228 plaintes de fonctionnaires sous le tapis. La cerise sur le gâteau, c'est que le premier ministre vient de donner près d'un demi-million de dollars à la commissaire à l'intégrité pour qu'elle se taise et disparaisse.

Comment croire un seul mot de ce premier ministre?

[Traduction]

M. Andrew Saxton (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, la commissaire à l'intégrité du secteur public est un mandataire indépendant du Parlement. Sa nomination est approuvée par tous les chefs des partis de l'opposition et par le Parlement.

Nous sommes heureux que la commissaire à l'intégrité par intérim ait annoncé la tenue d'un examen par un tiers pour qu'on tienne compte de toutes les questions légitimes. Le processus de sélection du nouveau commissaire à l'intégrité du secteur public sera bientôt déclenché.

Nous comptons trouver la bonne personne avec l'aide de tous les partis de l'opposition.

* * *

LES COMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES

Mme Martha Hall Findlay (Willowdale, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a ordonné aux ministères, aux conseils, aux commissions et aux autres organismes fédéraux de ne plus employer l'expression « gouvernement du Canada ».

La consigne ne vise pas seulement les communiqués, mais tous les documents. Apparemment, le mot « Canada » est trop choquant pour les conservateurs, et ils pensent que le gouvernement n'appartient pas au Canada, mais plutôt au premier ministre.

Quelle sera la prochaine étape, maintenant que le mot « Canada » a été remplacé par le mot qui commence par « H »? Va-t-on imprimer des billets de 5 \$ à l'effigie du premier ministre? Après tout, ce sont des billets de couleur bleue.

M. Andrew Saxton (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, il s'agit d'une pratique courante qui ne date pas d'hier et que divers gouvernements ont adoptée. Comme je ne m'attends pas à ce qu'on me croie sur parole, je vous lis quelques citations:

C'est l'orientation choisie par le gouvernement Chrétien, qui y concentre ses efforts...

Cette phrase a été prononcée le 6 mars 2001.

Permettez-moi de vous en lire une autre:

[...] au cours du mandat du gouvernement Chrétien...

C'était le 5 décembre 2003. Qui a prononcé ce bout de phrase? C'est le député libéral de Saint-Laurent—Cartierville.

Mme Martha Hall Findlay (Willowdale, Lib.): Monsieur le Président, les lignes directrices du Conseil du Trésor ont changé depuis cette époque.

Je me demande s'il reste une règle que le premier ministre n'est pas prêt à enfreindre. Quand il remplace l'expression « gouvernement du Canada » par son nom à lui, comme s'il s'agissait de son fief personnel, il viole la politique du Conseil du Trésor sur les communications, le Programme de coordination de l'image de marque, la Loi sur les conflits d'intérêts ainsi que le Code régissant les conflits d'intérêts des députés.

De nouveaux exemples de violations des règles nous ont été signalés encore aujourd'hui. Il y a davantage de violations des règles...

● (1135)

Le Président: À l'ordre. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor a la parole.

M. Andrew Saxton (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, c'est une pratique qui ne date pas d'hier et que divers gouvernements ont adoptée. Permettez-moi de vous lire encore quelques citations, car je ne demande pas à la députée de me croire sur parole.

[...] Le gouvernement de Jean Chrétien et le gouvernement de Gordon Campbell en Colombie-Britannique.

Qui a prononcé ces mots? Le député libéral de Saint-Laurent—Cartierville.

* * *

[Français]

LE FINANCEMENT POLITIQUE

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, deux anciens députés conservateurs ont déclaré avoir refusé de participer au stratagème frauduleux des conservateurs à l'occasion de la campagne électorale de 2005-2006. Ils se doutaient bien qu'il s'agissait d'une manœuvre illégale visant à contourner la Loi électorale du Canada et le plafond des dépenses.

Comment le premier ministre peut-il prétendre qu'il s'agit d'un simple différend administratif alors que le DGE, le commissaire aux élections, le directeur des poursuites publiques et d'anciens candidats et députés conservateurs soutiennent que le parti a délibérément...

Questions orales

Le Président: L'honorable secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre des Affaires intergouvernementales a la parole.

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre des Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, je pense avoir mentionné que les candidats conservateurs ont dépensé des fonds conservateurs pour des publicités conservatrices. Le parti national a transféré des fonds aux candidats locaux. Si Élections Canada le sait, c'est que nous le lui avons dit.

J'aimerais aussi féliciter le Bloc d'avoir créé le système des « in and out ». On sait très bien que le chef du Bloc est le père fondateur du « in and out ».

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, le sénateur Doug Finley, l'homme de main du premier ministre lors des deux dernières élections, celui-là même qui a orchestré le stratagème permettant de contourner le plafond des dépenses électorales, est sorti de son mutisme cette semaine pour tenter de protéger le premier ministre. Il voudrait nous faire croire que le premier ministre, un *control freak*, n'était pas au courant de cette fraude électorale.

L'intervention de l'organisateur en chef ne prouve-t-elle pas que les conservateurs sentent la soupe chaude et qu'ils tentent maintenant de protéger leur premier ministre?

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre des Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, les candidats conservateurs ont dépensé des fonds conservateurs pour des publicités conservatrices. Le parti national a transféré des fonds aux candidats locaux. Si Élections Canada le sait, c'est que nous le lui avons dit. Pourquoi pas? C'est légal, c'est éthique et c'est fait régulièrement par tous les partis. Nous allons continuer de défendre notre cause devant la cour.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Robert Carrier (Alfred-Pellan, BQ): Monsieur le Président, il est nécessaire d'agir maintenant pour geler les actifs de la famille de l'ex-dictateur tunisien Ben Ali, d'autant plus que les libéraux s'opposent à l'adoption rapide du nouveau projet de loi C-61. Le gouvernement pourrait, par exemple, utiliser l'article 354 et la partie XII.2 du Code criminel, ainsi que l'article 54 de la Convention des Nations Unies contre la corruption pour geler les avoirs dérobés au peuple tunisien.

Pourquoi les conservateurs protègent-ils la famille Ben Ali?

[Traduction]

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, rien n'est plus faux. Nous avons annoncé de nouvelles mesures législatives qui permettront de retrouver l'argent détourné ou volé.

Nous voulons faire savoir que ce genre d'argent n'a pas sa place au Canada et le projet de loi d'hier envoie ce message.

[Français]

M. Robert Carrier (Alfred-Pellan, BQ): Monsieur le Président, l'article 462.33 du Code criminel est pourtant clair:

Le procureur général peut, [...] demander une ordonnance de blocage de certains biens [si un juge est convaincu] qu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'existent [...] des biens [obtenus frauduleusement] ».

Qu'attendent les conservateurs pour invoquer cet article et la Convention des Nations Unies contre la corruption pour geler les actifs de la famille Ben Ali?

[Traduction]

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, nous l'avons dit hier, il y a des lacunes dans la loi canadienne. Voilà pourquoi je suis ravi de faire partie d'un gouvernement qui agit très rapidement dans ces dossiers.

Hier, nous avons présenté un projet de loi à la Chambre des communes qui rectifiera la situation et offrira une meilleure protection aux Canadiens.

Nous indiquons clairement que les tentatives de détournement de fonds ne seront pas tolérées et que le Canada disposera de mesures législatives pour intervenir à cet égard.

* * *

● (1140)

LE FINANCEMENT POLITIQUE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, afin de se dissocier d'un autre outrage au Parlement, le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme a présenté des excuses pour les actions d'un employé qui avait posté des lettres rédigées sur du papier à en-tête du Parlement pour recueillir 200 000 \$ pour le Parti conservateur du Canada. Voilà un autre cas d'abus des deniers publics.

Le ministre pourrait-il nous dire qui a donné à cet employé les informations et les instructions pour cette correspondance inappropriée?

L'hon. John Baird (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Comme je l'ai déjà dit auparavant, monsieur le Président, il s'agit d'une affaire sérieuse et tout à fait inacceptable.

Le ministre avait donné la directive de communiquer avec l'association de la circonscription, mais, comme c'est toujours le cas en pareilles circonstances, il s'attendait à ce que ces lettres soient envoyées, mais pas en utilisant les ressources du Parlement.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Voilà que cela recommence, monsieur le Président: un autre ministre, une autre bavure et un autre employé sacrifié pour sauver son patron.

Il est impossible que l'employé en question ait agi de son propre chef. Quelqu'un devait diriger l'opération. C'est le ministre qui est responsable des actes de son personnel et qui est tenu de rendre des comptes.

Les règles d'éthique imposées aux ministres par le premier ministre sont très claires. S'ils contreviennent aux règles, c'est la porte. Quand le gouvernement conservateur réalisera-t-il enfin qu'il n'est pas au-dessus des lois canadiennes?

L'hon. John Baird (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, le ministre a présenté des excuses. Il a accepté la démission du membre de son personnel. Je me demande si le Parti libéral suivra cet exemple.

Le député libéral de Charlottetown semble en effet utiliser son bureau de circonscription pour diriger la campagne de réélection de son parti dans cette circonscription vulnérable.

Questions orales

J'ai été informé de la réunion organisée pour nommer le candidat libéral qui lui succédera. Où faut-il appeler pour obtenir de l'information sur la réunion de nomination libérale, pour obtenir une carte de membre ou pour écouter le député de Kings—Hants, le conférencier invité? Il faut communiquer avec le bureau du député libéral de Charlottetown et l'adresse de son bureau payé par les contribuables est citée. Quand...

Le Président: La députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine a la parole.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, au-delà des problèmes d'éthique soulevés par la sollicitation maladroite de fonds du ministre, sa stratégie est en soi préoccupante. Un gouvernement devrait faire preuve d'un plus grand respect à l'endroit des Canadiens et non seulement les voir comme des votes à obtenir.

Les néo-Canadiens qui cherchent des raisons pour considérer ce pays comme leur patrie et se sentir bienvenus ici ne devraient pas être traités comme des objets à gagner ou à perdre. Qu'est-ce que les néo-Canadiens et les minorités ethniques sont censés penser de cela? Qu'est-ce que « très ethniques » signifie, de toute façon?

L'hon. John Baird (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, personne n'en a fait plus pour l'immigration canadienne. Personne n'en a fait plus pour l'installation des immigrants, pour que les néo-Canadiens se sentent les bienvenus au Canada, que l'actuel ministre de l'Immigration.

Il en a peut-être fait plus pour les néo-Canadiens que n'importe quel ministre fédéral en une génération et il peut en être très, très fier.

Le Parti conservateur, depuis son arrivée au pouvoir, a toujours sollicité et bien accueilli la participation des néo-Canadiens dans son parti et ceux-ci réagissent bien à cet excellent bilan du gouvernement.

[Français]

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, le plan de financement des conservateurs auprès des nouveaux Canadiens pue le mépris. Ils cataloguent des circonscriptions entières comme étant très ethniques. Ça veut dire quoi, être très ethnique? Ils catégorisent les Canadiens, ils visent les Asiatiques, les Juifs, les Ukrainiens.

Est-ce que les conservateurs pensent que certains Canadiens sont plus canadiens que d'autres? Ne sont-ils pas capables de comprendre que tous les Canadiens sont vraiment canadiens?

[Traduction]

L'hon. John Baird (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, le ministre de l'Immigration n'a pas ménagé ses efforts pour faire sentir à tous les Canadiens, les jeunes et les vieux, les nouveaux arrivants et ceux qui sont ici depuis des générations, dans l'Ouest ou dans l'Est, et ceux qui sont venus s'établir au Canada, qu'ils étaient les bienvenus au Canada.

Il a beaucoup fait pour eux. Il a réduit la taxe d'établissement pour eux, laquelle avait été imposée par le gouvernement libéral. Il l'a réduite de moitié. Il a permis à un nombre record de néo-Canadiens de faire du Canada leur patrie, de participer à l'édification du Canada et d'en faire un lieu d'optimisme, d'espoir et de possibilités. Nous ne nous en excusons pas.

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement est déterminé à renforcer l'économie canadienne. Statistique Canada a publié la semaine dernière l'Enquête sur la production et le développement des bioproduits de 2009. Celle-ci confirme que les investissements réalisés par le gouvernement ont stimulé l'industrie, 43 p. 100 des entreprises ayant déclaré s'être engagées dans la production ou le développement de bioproduits depuis l'arrivée du gouvernement conservateur au pouvoir. C'est une croissance exceptionnelle.

Le ministre de l'Agriculture peut-il expliquer à la Chambre comment les biocarburants profitent aux agriculteurs canadiens tout en stimulant l'économie canadienne?

• (1145)

M. Pierre Lemieux (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, PCC): Monsieur le Président, c'est une question difficile, mais légitime.

Le député de Saskatoon—Wanuskewin a absolument raison. Le gouvernement a pour priorité de promouvoir la bioéconomie canadienne tout en offrant des possibilités aux agriculteurs. Nous sommes passés à l'action en faisant adopter en 2008 le projet de loi sur les carburants renouvelables. Nous avons également élaboré une stratégie globale sur le carburant renouvelable et investi plus de 2 milliards de dollars en vue d'aider l'industrie du carburant renouvelable. Cette stratégie est applaudie par des dirigeants comme Don Kenny, président de Grain Farmers of Ontario, qui a déclaré ceci le mois dernier:

Je remercie le gouvernement du Canada d'avoir mis en oeuvre une stratégie sur les carburants renouvelables qui profitera vraiment aux agriculteurs...

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): Monsieur le Président, même si les Canadiens de l'Atlantique tentent encore péniblement de se remettre de la récession, le gouvernement continue d'affaiblir l'agence de promotion économique du Canada atlantique. Des compressions de 17 p. 100 dans le budget de l'Agence alors que le taux de chômage dans la région est supérieur à la moyenne nationale rappelle amèrement aux Canadiens de l'Atlantique l'opinion que le premier ministre a d'eux. Entre autres, le financement alloué à la promotion des langues officielles de l'agence a été réduit de 2,5 millions de dollars, et celui versé dans le cadre du programme Infrastructure de loisirs du Canada, de 24 millions de dollars.

Quand le gouvernement acceptera-t-il que la population du Canada atlantique n'est pas fondamentalement défaitiste et lui donnera-t-il le soutien dont elle a besoin pour assurer sa prospérité?

L'hon. Keith Ashfield (ministre du Revenu national, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique, PCC): Monsieur le Président, les mesures de stimulation économique du gouvernement mises en oeuvre par l'entremise de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ont produit d'énormes résultats. Je rappelle au député d'en face que sa circonscription a bénéficié d'investissements importants.

Nous avons dit clairement dès le départ que ces mesures de stimulation temporaires prendraient fin un jour. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous les avons qualifiées de « temporaires ». Je recommande au député d'en face de consulter une ressource merveilleuse, *Le Petit Robert*, pour y lire la définition de « temporaire ».

*Questions orales***LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES**

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, à Iroquois Falls, à Cochrane, à Englehart ou à Timmins, c'est partout pareil. Les familles n'ont aucun établissement de soins de longue durée pour s'occuper de leurs êtres chers. Le gouvernement, pour sa part, se livre à une orgie de dépenses pour construire de nouvelles prisons. Pas étonnant que les Canadiens affirment que rien ne va plus à Ottawa.

Le gouvernement est-il trop occupé à se livrer à des jeux politiques pour remarquer que les Canadiens traversent des moments difficiles ou pour s'en préoccuper? Pourquoi n'a-t-il rien proposé dans le dossier des soins de longue durée? Pourquoi le gouvernement a-t-il laissé tomber les personnes âgées, qui devraient pouvoir vivre leurs dernières années dans la dignité et le confort?

M. Dave MacKenzie (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, PCC): Monsieur le Président, quand le député se rend dans ces localités, je suis sûr qu'on lui demande pourquoi il a trahi leur confiance en s'opposant au projet de loi C-391. Voilà la véritable question que se posent les gens dans sa circonscription.

* * *

[Français]

L'ANCIENNE COMMISSAIRE À L'INTÉGRITÉ DU SECTEUR PUBLIC

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Monsieur le Président, on apprend que Christiane Ouimet, l'ex-commissaire à l'intégrité du secteur public, a reçu une prime de départ de 400 000 \$ par suite de sa démission forcée. Dans un rapport accablant, la vérificatrice générale a pourtant dénoncé de nombreuses déficiences dans la gestion de Mme Ouimet. Il est indécent de récompenser ainsi quelqu'un qui a mal fait son travail et qui a persécuté ses employés.

Les conservateurs vont-ils rendre publics le contrat et l'entente conclus avec Mme Ouimet, à défaut de quoi on comprendra qu'elle a bénéficié d'un traitement de faveur?

[Traduction]

M. Andrew Saxton (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, la précédente commissaire à l'intégrité du secteur public a démissionné. Nous avons hâte de nommer, de concert avec tous les partis de l'opposition, un nouveau commissaire.

Le gouvernement a sollicité et suivi les conseils de ses avocats relativement aux modalités de la démission de la commissaire, déterminées en fonction de son ancienneté.

Il semble que Mme Ouimet comparaitra devant le comité permanent la semaine prochaine, ce qui sera la tribune parfaite pour lui poser ces questions.

[Français]

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Monsieur le Président, la réalité est que l'ex-commissaire n'a pas démissionné. On lui a plutôt montré la porte en lui promettant un parachute doré. Ce traitement royal est assez inusité, d'autant plus que les fonctionnaires n'auront plus droit à des primes de départ.

Comment les conservateurs expliquent-ils le traitement particulier accordé à Mme Ouimet, alors qu'ils auraient simplement dû la congédier sans indemnité en raison de son incompétence et de sa tyrannie?

[Traduction]

M. Andrew Saxton (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, je répète que le gouvernement a sollicité et suivi les conseils de ses avocats relativement aux modalités de sa démission, qui ont été déterminées en fonction de son ancienneté.

Le député siège au comité devant lequel comparaitra Mme Ouimet la semaine prochaine. Je lui recommande de lui poser ces questions-là au comité.

* * *

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

M. Anthony Rota (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Monsieur le Président, le refus de la ministre responsable de l'ACDI de répondre à des questions de base sur le mépris dont elle fait preuve envers la Chambre va au-delà des compressions imposées à KAIROS. C'est une atteinte à un principe autrefois défendu par le premier ministre. Dans des directives à ses ministres, le premier ministre avait en effet affirmé qu'ils devaient:

[...] répondre honnêtement et exactement aux questions qui leur sont posées dans leur domaine de compétence.

Qui a dit à la ministre de réduire le financement de KAIROS et pourquoi a-t-elle continué d'induire la Chambre en erreur au cours des derniers mois?

● (1150)

L'hon. John Baird (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, le 9 décembre, la ministre a comparu devant un comité, et je crois qu'elle a expliqué à 11 reprises pourquoi elle avait décidé de ne pas renouveler le financement de KAIROS. Cette comparution a eu lieu le 9 décembre devant le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

[Français]

M. Anthony Rota (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Monsieur le Président, ou bien la parole du premier ministre signifie quelque chose ou bien c'est du vent. Il donne publiquement la directive à ses ministres de « répondre honnêtement et exactement aux questions qui leur sont posées ». Alors essayons encore.

Qui a ordonné à la ministre de couper l'appui et qui a inséré le mot « not » dans les documents falsifiés? Est-ce si difficile que cela?

[Traduction]

L'hon. John Baird (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, c'est la ministre qui l'a fait. Je l'ai dit à maintes reprises à la Chambre.

J'aimerais qu'on me dise pourquoi l'Association libérale fédérale de Charlottetown a affirmé que:

Les cartes de membre peuvent être achetées ou renouvelées au [...] bureau du [député libéral de Charlottetown] [...]

Je veux savoir qui a autorisé la vente de cartes de membre du Parti libéral à ce bureau et ce que le Parti libéral va faire pour dédommager les contribuables.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, la Commission canadienne des droits de la personne a déclaré publiquement cette semaine que les retards continus dans les causes mettent les enfants les plus vulnérables en danger.

Questions orales

Depuis plus de deux ans, la présidente du Tribunal des droits de la personne, nommée par les conservateurs, retarde une cause concernant le sous-financement des services à l'enfance et à la famille offerts dans les réserves.

Est-ce un autre exemple d'une personne nommée par les conservateurs qui ne fait rien alors que des enfants sont en danger?

L'hon. John Duncan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, PCC): Monsieur le Président, à notre avis, ce n'est pas la Commission canadienne des droits de la personne qui devrait se charger de ce dossier. Nous ne faisons que financer les services à l'enfance et à la famille; ce sont les provinces et les organismes des Premières nations qui les administrent. Nous avons présenté notre position dans le cadre des audiences. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons pris des mesures décisives par rapport à ce dossier. Nous avons mis en place des ententes tripartites avec six provinces et avec les collectivités des Premières nations des régions concernées. Nous avons conclu des accords avec plus de 60 p. 100 des Premières nations. D'autres régions...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Le député d'Elmwood—Transcona a la parole.

* * *

AIR CANADA

M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, les préposés à l'entretien d'Air Canada ont eu tout un choc en se levant ce matin. La société a annoncé, je crois, presque 100 mises à pied à Winnipeg. À Vancouver, 101 travailleurs perdront leur emploi, tandis qu'à Montréal, il y aura 72 nouveaux chômeurs. Apparemment, leurs emplois seront exportés vers l'Amérique centrale, à peine deux jours après le démenti du ministre des Transports. Voici ce qu'il a déclaré:

[...] aucun emploi ne sera perdu. Air Canada s'est engagée à conserver ses centres de révision de Winnipeg, de Mississauga et de Montréal. C'est la loi qui l'exige.

Que fera le gouvernement pour protéger ces emplois? Est-il en train de rompre la promesse qu'il a faite à ces travailleurs?

L'hon. Rob Merrifield (ministre d'État (Transports), PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier de sa question le député mais le ministre des Transports y a déjà répondu plus tôt cette semaine.

Air Canada insiste pour dire qu'elle conservera ses centres d'entretien et de révision de Winnipeg, de Montréal et de Mississauga. Le Conseil canadien des relations industrielles a été saisi de sa demande. Air Canada a promis qu'il n'y aurait pas de pertes d'emplois. Nous veillerons donc à ce qu'elle tienne cet engagement.

* * *

[Français]

LA LIBYE

M. Royal Galipeau (Ottawa—Orléans, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a été très ferme vis-à-vis de la crise en Libye.

[Traduction]

Son gouvernement a condamné rapidement les agissements de Kadhafi, imposé des sanctions économiques à son régime, s'est

dépêché de geler les avoirs de dirigeants corrompus et annoncé une aide humanitaire destinée aux citoyens innocents de la Libye.

[Français]

Au cours des 10 derniers jours, les Canadiens ont observé la crise en Libye et ont craint pour la sécurité de leurs proches dans ce pays, sans savoir comment ceux-ci pourraient fuir et se réfugier en lieu sûr.

[Traduction]

Le secrétaire parlementaire pourrait-il expliquer à la Chambre les mesures prises par les Forces canadiennes pour aider les ressortissants canadiens à se rendre en lieu sûr?

L'hon. Laurie Hawn (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a effectivement agi rapidement pour lutter contre les atrocités commises en Libye et pour aider à évacuer les Canadiens coincés là-bas. Les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères travaillent sans relâche pour veiller à ce que tous les Canadiens qui souhaitent quitter la Libye puissent le faire.

Nous avons facilité le départ de plus de 325 Canadiens. Les Forces canadiennes, qui disposent d'un appareil C-17 en Allemagne et de deux avions C-130J Hercules à Malte, transportent des Canadiens en lieu sûr tous les jours. Le NCSM *Charlottetown* est en route vers la région méditerranéenne afin de contribuer aux efforts d'évacuation et de fournir des services d'aide humanitaire, au besoin.

Nous sommes fiers des fonctionnaires et des membres des Forces canadiennes qui travaillent sans relâche malgré une situation très difficile.

* * *

• (1155)

L'ENVIRONNEMENT

M. Gerard Kennedy (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens veulent savoir pourquoi le ministre de l'Environnement est si impatient d'éliminer l'un des rares programmes environnementaux efficaces instaurés par le gouvernement conservateur. Il sanctionne la suppression du programme écoÉNERGIE Rénovation, alors qu'il y a déjà investi 390 millions de dollars.

Pourquoi le ministre abandonne-t-il le seul programme qui aide les familles de travailleurs à réduire leurs frais d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre? Uniquement au cours de l'année dernière, les familles ont subi une augmentation de 200 \$ des coûts de l'énergie.

Le ministre peut-il simplement reconnaître aujourd'hui qu'il n'a pas l'influence nécessaire pour assurer le maintien d'un programme environnemental essentiel?

L'hon. Peter Kent (ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à mon collègue que bon nombre de programmes qui ont été mis en oeuvre au cours des dernières années sont des programmes temporaires. Certains ont connu un grand succès au ministère de l'Environnement. Par exemple, dans le cadre du Plan d'action économique, plus de 100 millions de dollars ont été alloués à Parcs Canada pour protéger des emplois et assurer la viabilité et la vitalité de notre économie.

Je conseillerais à mon collègue d'attendre le budget, qui sera déposé le 22 mars, pour savoir quelles mesures seront annoncées et ce que le Canada fera pour s'assurer que l'économie et l'environnement demeurent sains.

Questions orales

[Français]

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

M. Nicolas Dufour (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement vient d'annuler l'appel d'offres lancé pour construire en Haïti une académie de police que les conservateurs promettaient depuis quatre ans. Plus grave encore, selon l'ACDI, il n'est pas certain qu'un nouvel appel d'offres sera lancé.

Doit-on comprendre que, comme dans le cas de KAIROS, la ministre de la Coopération internationale a décidé unilatéralement de couper le financement de ce projet, que tous considèrent primordial pour le développement d'Haïti?

[Traduction]

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le Président, il s'agit là d'un projet extrêmement important. Je tiens à dire à la Chambre que le Canada est fermement déterminé à construire un centre de formation pour les forces policières haïtiennes.

Plus important encore, l'ACDI continue de bien faire son travail en Haïti. Nous avons annoncé cette semaine 13 nouveaux projets qui aideront ce pays à se remettre sur les rails.

* * *

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. John Rafferty (Thunder Bay—Rainy River, NPD): Monsieur le Président, le prix de l'essence, dans le Nord-Ouest de l'Ontario et l'ensemble du Canada, augmente à une vitesse astronomique. Aujourd'hui, à Atikokan et à Thunder Bay, l'essence coûte 1,34 \$. Sans la nouvelle TVH, le prix serait inférieur d'au moins 6,5 ¢.

Quand le gouvernement fédéral commencera-t-il à faire en sorte que le coût de la vie soit abordable pour les travailleurs canadiens, au lieu d'augmenter le prix à la pompe et, comme si cela ne suffisait pas, de donner un cadeau de près de 3 milliards de dollars, avec l'argent des contribuables, aux riches et puissantes sociétés pétrolières?

Je suis désolé d'avoir à dire cela, mais je me demande pourquoi le gouvernement s'en prend ainsi aux travailleurs canadiens.

L'hon. Tony Clement (ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, toute question ayant trait à la concurrence ou à une possibilité de collusion est soumise au Bureau de la concurrence, comme le député le sait très bien.

Je suis heureux de faire savoir à la Chambre que le Sénat a adopté hier la Loi sur l'équité à la pompe afin que nous puissions prendre des mesures fermes à l'endroit des filous et des tricheurs qui essaient, par des opérations de calibrage, de frauder les consommateurs canadiens à la pompe.

Nous sommes solidaires des consommateurs canadiens, et le parti du député devrait l'être aussi.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mme Tilly O'Neill-Gordon (Miramichi, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens sont habitués d'entendre les libéraux dire une chose chez eux, dans leur circonscription, et de les voir agir autrement une fois à Ottawa. Ils prétendent vouloir sévir fermement contre la criminalité, mais ils votent toujours de manière à faire passer les droits des bandits et des criminels avant ceux des Canadiens respectueux de la loi.

Le même jour où le député de Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor demandait au gouvernement de consacrer plus d'argent aux prisons, le député de Beauséjour demandait qu'on arrête de dépenser au chapitre des prisons.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi les libéraux devraient être favorables à notre programme de lutte contre la criminalité?

M. Dave MacKenzie (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, PCC): Monsieur le Président, c'est la troisième bonne question qui est posée du côté ministériel.

Le Parti libéral n'est pas honnête à l'endroit des Terre-Neuviens. Les libéraux, à l'instar du député d'Ajax—Pickering, leur porte-parole indulgent à l'égard de la criminalité, ont établi clairement que leur parti est contre les projets du gouvernement conservateur visant à construire des prisons en nombre suffisant. Il est également clair que les libéraux sont contre les peines d'emprisonnement plus sévères pour les criminels. Ils sont même allés jusqu'à voter en faveur de la libération dans la collectivité de fraudeurs et de trafiquants de drogue ayant purgé tout juste un sixième de leur peine.

Pour défendre les droits des victimes et des Canadiens respectueux de la loi, on ne peut tout simplement pas faire confiance au Parti libéral.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Gerard Kennedy (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement ne saisit pas que son abandon du programme de rénovation vient supprimer non seulement un programme écologique dont les gens se prévalaient, mais aussi l'investissement en matière d'écologisation que ce dernier avait encouragé chez les Canadiens, éradiquant du coup une industrie verte dont a besoin le Canada.

Déjà, l'industrie de l'efficacité énergétique déclare une diminution de 75 p. 100 de son chiffre d'affaires. Des gens sont mis à pied, des rénovations résidentielles hautement nécessaires ne sont pas effectuées, et les Canadiens paient l'énergie plus cher qu'ils ne le devraient.

Le ministre est-il fier de ce gâchis? Acceptera-t-il enfin de se battre pour sauver ce programme et protéger les Canadiens?

● (1200)

L'hon. Peter Kent (ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, je suis responsable. Le programme écoÉNERGIE Rénovation – Maisons a été une grande réussite puisqu'il a rempli le mandat pour lequel il avait été créé. Il s'agissait d'une mesure provisoire visant à favoriser le redressement de l'économie, à protéger des emplois et à aider les Canadiens à prendre des décisions judicieuses sur le plan écologique. Le programme Adieu bazou a lui aussi connu un franc succès, permettant le retrait de 126 000 véhicules polluants de la circulation et, partant, de 4 000 tonnes de polluants de l'atmosphère.

Toutefois, à mesure que l'économie se redresse, les programmes provisoires doivent inévitablement prendre fin.

Recours au Règlement

[Français]

LES COMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, pour éviter d'utiliser des mots-clés souvent employés par des organisations féministes ou d'autres groupes de promotion des droits, les conservateurs imposent un tout nouveau lexique à l'appareil diplomatique.

Sous les conservateurs, l'« égalité des genres » n'existe pas, mais on parle de l'« égalité entre les hommes et les femmes ». Sous les conservateurs, il n'y a pas d'« enfants soldats », mais des « enfants dans un conflit armé ».

Le gouvernement réalise-t-il qu'il n'est pas nécessaire de changer tout le lexique utilisé au ministère des Affaires étrangères, car il n'y a aucune chance que l'on confonde ce gouvernement avec quelque organisation progressiste que ce soit?

L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, ce dont nous parlons n'est qu'une question de sémantique.

Si le Comité permanent de la condition féminine voulait déplacer la sémantique et passer à des initiatives et à des choses plus sérieuses, il pourrait se préoccuper davantage, par exemple, de la question de la résolution 1325 des Nations Unies, où le Canada s'est levé, a exécuté et exercé son leadership. C'est dommage que de leur côté de la Chambre, ces députés ne le fassent pas.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique-Southern Interior, NPd): Monsieur le Président, notre industrie fruiticole éprouve effectivement des difficultés. Les pomiculteurs perdent de l'argent et les programmes actuels de soutien agricole ne répondent pas à leurs besoins. En effet, en raison du faible prix des pommes américaines subventionnées, nos pomiculteurs doivent baisser leur prix et bientôt ce seront les pommes en provenance de Chine qui inonderont notre marché.

Les conservateurs prendront-ils l'engagement de veiller à ce que le programme Agri-stabilité permette vraiment de répondre aux besoins des fruiticulteurs et que les accords commerciaux en vigueur ne portent pas préjudice aux agriculteurs qui essaient de gagner correctement leur vie et de nous fournir des aliments de bonne qualité?

M. Pierre Lemieux (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, PCC): Monsieur le Président, les agriculteurs sont une priorité absolue du gouvernement. Nous sommes de leur côté.

Nos programmes de gestion des risques de l'entreprise répondent aux besoins des agriculteurs. En effet, ils ont obtenu 1,8 milliard de dollars au titre du programme Agri-investissement; 2,1 milliards de dollars du programme Agri-stabilité que le député a mentionné; 3,2 milliards de dollars du programme Agri-protection et 460 millions de dollars du programme Agri-relance.

Nous avons travaillé très fort pour aider les agriculteurs et nous maintenons le cap.

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

QUESTIONS ORALES

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, je souhaiterais que vous rappeliez à l'ordre le député de Nepean—Carleton pour certains de ses propos, qui sont loin de contenir toute la vérité. À plusieurs reprises, il dit que le Parti conservateur avait avisé Élections Canada de ce qu'il faisait.

[Traduction]

Je ne partage pas l'avis du député. Les conservateurs étaient au courant, parce qu'il y avait 67 fausses factures. Ils ont attendu jusqu'à ce que la GRC fasse une descente dans leurs bureaux. Il devrait s'excuser et retirer ses propos voulant que le Parti conservateur ait informé Élections Canada de ce qu'il faisait.

Le Président: Je vais examiner les déclarations qui ont été faites. Je sais que, parfois, on ne s'entend pas sur les faits. Si c'est de cela qu'il s'agit, ce n'est pas un recours au Règlement. Je vais cependant vérifier s'il n'y a rien de plus important.

L'hon. John Baird (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il s'agit d'une question de débat, avec tout le respect que je dois au député de Hull—Aylmer.

● (1205)

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. John Baird (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais déposer à la Chambre une publicité publiée le 19 février dans le *Guardian*, un quotidien de Charlottetown. Il s'agit d'une publicité du Parti libéral, plus précisément de l'Association libérale fédérale de Charlottetown. Elle est coiffée d'une photo plutôt flatteuse du ministre d'État à la Réforme démocratique.

Je dépose cette publicité qui invitait les gens à acheter ou à renouveler leur carte de membre du Parti libéral. Les gens n'étaient pas obligés d'aller seulement au bureau de l'Association libérale de l'Île-du-Prince-Édouard. En fait, le premier endroit où ils devaient se rendre, c'est au bureau du député libéral fédéral, dont l'adresse est le 75, rue Fitzroy, bureau 201. J'ai fait allusion à cette publicité pendant la période des questions et j'aimerais maintenant la déposer.

[Français]

LE COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, je demanderais au ministre des Affaires étrangères de retirer ses propos, selon lesquels le travail fait par le Comité permanent de la condition féminine n'est pas sérieux. On a fait des changements terminologiques. En parlant des viols en République démocratique du Congo, on a enlevé le mot « impunité » pour le remplacer par « prévention ». Ce sont des changements sérieux et ce sont des raisons sérieuses pour inviter les fonctionnaires au Comité permanent de la condition féminine.

L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, je suis un de ceux qui sont épatés par le travail fait par ce comité. Cependant, vous me permettez de dire que j'aurais bien apprécié que le comité mette davantage l'accent sur le travail qui a été fait, particulièrement pour faire la promotion de la résolution 1325.

Initiatives ministérielles

Mme Nicole Demers: Monsieur le Président, j'exige que le ministre des Affaires étrangères retire les paroles qu'il a prononcées, soit que le comité a fait un travail qui n'était pas sérieux.

L'hon. Lawrence Cannon: Monsieur le Président, parfois, le travail est sérieux, et parfois, il ne l'est pas. À cet égard, c'est une question de sémantique.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le septième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international au sujet des droits de la personne au Pakistan.

* * *

PÉTITIONS

L'AFGHANISTAN

M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, la pétition que je présente est signée par des dizaines de Canadiens qui demandent au gouvernement du Canada de mettre fin à la participation militaire du Canada en Afghanistan.

En mai 2008, le Parlement a adopté une résolution prévoyant le retrait des Forces canadiennes au plus tard en juillet 2011. Le premier ministre, avec l'aide du Parti libéral, n'a pas tenu sa promesse de respecter la motion adoptée par le Parlement et refuse même de soumettre cette décision à un vote à la Chambre.

Déployer 1 000 soldats dans le cadre d'une mission de formation présente quand même des risques. C'est aussi une dépense inutile alors que nous sommes aux prises avec un déficit de 56 milliards de dollars. À ce jour, la mission militaire a coûté au bas mot plus de 18 milliards de dollars aux Canadiens, des milliards qui auraient pu servir à améliorer les soins de santé et à bonifier les revenus de pension des personnes âgées ici-même, au Canada.

En effet, les sondages montrent que la vaste majorité des Canadiens ne souhaitent pas que le Canada assure une présence militaire au-delà de la date butoir fixée à juillet 2011. Par conséquent, les pétitionnaires exhortent le premier ministre à respecter la volonté du Parlement et à rapatrier dès maintenant les troupes canadiennes.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR L'ARRESTATION PAR DES CITOYENS ET LA LÉGITIME DÉFENSE

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-60, Loi modifiant le Code criminel (arrestation par des citoyens et moyens de défense relativement aux biens et aux personnes), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole au nom du Bloc québécois sur le projet de loi C-60, Loi modifiant le Code criminel (arrestation par des citoyens et moyens de défense relativement aux biens et aux personnes).

C'est un important projet de loi. Les conservateurs se sont servis de l'actualité pour faire des gains politiques. Lorsqu'arrive le dépôt par le gouvernement conservateur de projets de loi de nature *tough on crime* ou modifiant le Code criminel, il faut toujours se demander quel est son intérêt et si on doit faire évoluer la société en ce sens.

Voici le sommaire du projet de loi C-60:

Le texte modifie le Code criminel afin de permettre au propriétaire d'un bien ou à la personne en ayant la possession légitime, ainsi qu'à toute personne qu'il autorise, d'arrêter dans un délai raisonnable toute personne qu'il trouve en train de commettre une infraction criminelle sur le bien ou relativement à celui-ci. Il modifie aussi le Code criminel afin de simplifier les dispositions relatives à la défense des biens et des personnes.

En fait, le projet de loi élargit de manière importante la portée de la légitime défense et légèrement celle de l'arrestation citoyenne.

On aura compris que le Bloc québécois souhaite étudier en comité ce projet de loi. Ce dernier touche un sujet très sensible et important, soit le droit de se défendre. Pour le Bloc québécois, se défendre et défendre ses biens, dans les limites du raisonnable, est un droit fondamental. La loi le permet déjà, mais elle est trop restrictive. Nous sommes donc favorables à une modification législative pour faire en sorte qu'un honnête citoyen puisse se défendre lui-même et ses biens, de même qu'il puisse défendre les autres.

Cependant, le niveau de violence utilisée ne doit pas augmenter dans nos sociétés. Il est donc important de comprendre qu'on veut que les citoyens puissent protéger leur personne et leurs biens, mais qu'il ne faut pas que l'objectif soit d'augmenter la violence partout au Québec ou dans le reste du Canada.

Il ne faut pas que le Québec devienne un far west, sinon tout le monde serait perdant. Or certaines dispositions de ce projet de loi sont inquiétantes et pourraient, à court ou moyen terme, créer des situations qui ne sont pas désirées. C'est pourquoi on va apporter tout le travail nécessaire de façon consciencieuse pour approfondir le projet de loi afin d'en sortir tous gagnants à la fin.

Ce projet de loi a été déposé le 17 février, et il élargit le concept de légitime défense et d'arrestation citoyenne, notamment pour protéger les biens. Cela fait suite à l'incident qui est survenu à Toronto, où un commerçant avait été arrêté et poursuivi en justice pour avoir capturé et détenu un homme qui l'avait volé. Cette arrestation d'un honnête citoyen qui avait, à plusieurs reprises, demandé l'aide de la police sans toujours la recevoir, avait provoqué l'indignation du public, ce qui est compréhensible. Qu'on condamne un commerçant, qui se fait voler à répétition sans obtenir l'appui du service de police et qui décide de se faire justice lui-même, est une image révoltante.

Initiatives ministérielles

En effet, à Toronto, mais aussi au Québec, une partie importante de la population a l'impression que les criminels sont trop protégés et que la loi préfère protéger le bandit plutôt que le citoyen. Il n'est donc pas surprenant que des députés du NPD et du Parti libéral aient déposé des projets de loi ayant pour effet d'élargir l'arrestation citoyenne. Cependant, ces projets de loi émanant des députés se limitaient à étendre légèrement le concept de l'arrestation citoyenne, alors que le projet de loi qui est devant nous en profite pour étendre substantiellement le concept de légitime défense. C'est évidemment une façon conservatrice d'agir. En effet, les conservateurs profitent d'un événement d'actualité pour faire passer leur idéologie. Il faut prendre ces facteurs en considération et essayer d'établir un équilibre car la position conservatrice est trop doctrinaire, alors que la société doit évoluer dans la bonne direction.

En ce qui a trait à l'arrestation citoyenne, le projet de loi C-60 modifie la loi pour le cas d'une arrestation par un propriétaire. Cela a pour effet de donner à ce propriétaire le droit d'arrêter un criminel dans un délai raisonnable après la perpétration de l'infraction s'il croit, pour des motifs raisonnables, que l'arrestation par un agent de la paix n'est pas possible dans les circonstances.

• (1210)

Selon le Code criminel, un citoyen a déjà le droit d'en arrêter un autre lorsqu'il constate que ce dernier a commis une infraction. Là, ce droit est prolongé jusqu'à un délai raisonnable après la perpétration de l'infraction.

L'actuel paragraphe 494(2) du Code criminel se lit comme suit:

[...] a) le propriétaire ou une personne en possession légitime d'un bien;

b) une personne autorisée par le propriétaire ou par une personne en possession légitime d'un bien, peut arrêter sans mandat une personne qu'il trouve en train de commettre une infraction criminelle sur ou concernant ce bien.

Le projet de loi C-60 vient modifier le paragraphe 494(2) ainsi:

Le propriétaire d'un bien ou la personne en ayant la possession légitime, ainsi que toute personne qu'il autorise, peut arrêter sans mandat une personne qu'il trouve en train de commettre une infraction criminelle sur le bien ou concernant celui-ci dans les cas suivants:

a) il procède à l'arrestation à ce moment-là;

b) il procède à l'arrestation dans un délai raisonnable après la perpétration de l'infraction et il croit, pour des motifs raisonnables, que l'arrestation par un agent de la paix n'est pas possible dans les circonstances.

L'objectif est de prolonger le délai raisonnable après la perpétration de l'infraction pour pouvoir arrêter la personne ou le criminel.

Le projet de loi C-60 comporte deux volets: le cautionnement de l'arrestation citoyenne et la légitime défense. Il ne modifie que très peu l'arrestation citoyenne, mécanisme qui se trouve pourtant au coeur du problème à régler.

Par rapport à l'arrestation citoyenne, on est sensiblement tous d'accord sur l'ajout des mots « délai raisonnable après la perpétration de l'infraction ». D'ailleurs, les projets de loi déposés par les députés du NPD et du Parti libéral visaient cette partie du projet de loi C-60.

Ce qu'ajoutent les conservateurs, c'est la modification de tout ce qui touche à la légitime défense. Cela vise surtout à introduire des changements en profondeur au chapitre de la légitime défense. En effet, le projet de loi des conservateurs retire l'exigence de nécessité dans l'utilisation de la force en matière de légitime défense.

En termes clairs, le projet de loi supprime une balise très importante, celle de ne pas pouvoir utiliser la force pouvant même mener à la mort de l'agresseur sans absolue nécessité. Dans la loi actuelle, il faut absolument pouvoir prouver la nécessité de l'utilisation de la force en matière de légitime défense. Le projet de loi C-60 ajoute plutôt la possibilité de se défendre en réaction à une

menace, sans définir quel genre de menace est susceptible d'entraîner de la violence légale. C'est là qu'on voit l'idéologie des conservateurs, selon laquelle les citoyens ont le droit de se défendre en utilisant la force nécessaire. Cela pourrait vouloir dire qu'on peut aller jusqu'à commettre l'irréparable, c'est-à-dire tuer un autre être humain. C'est là qu'il faut se questionner.

Bref, le projet de loi C-60 propose un changement majeur que l'on discerne facilement en comparant les dispositions actuelles et celles souhaitées par les conservateurs. Je vais lire l'actuel paragraphe 34(1) sur la légitime défense:

Toute personne illégalement attaquée sans provocation de sa part est fondée à employer la force qui est nécessaire pour repousser l'attaque si, en ce faisant, elle n'a pas l'intention de causer la mort ni des lésions corporelles graves.

Dans l'article actuel, c'est clair que lorsqu'on réagit à une attaque, il faut utiliser la force nécessaire pour repousser l'attaque, mais il ne faut pas avoir l'intention de causer la mort, à moins que la personne ait voulu nous tuer. À ce moment-là, c'est différent. Il y a quand même une balise très importante dans la loi actuelle que les conservateurs modifient.

• (1215)

L'actuel paragraphe 34(1) du Code criminel, « [...] la force qui est nécessaire pour repousser l'attaque si, en ce faisant, elle n'a pas l'intention de causer la mort ni des lésions corporelles graves », est remplacé par le nouveau paragraphe 34(1), qui se lit ainsi:

Ne peut être déclarée coupable d'une infraction la personne qui, à la fois:

a) croit, pour des motifs raisonnables, que la force est employée contre elle ou une autre personne ou qu'on menace de l'employer contre elle ou une autre personne;

b) commet l'acte constituant l'infraction dans le but de se défendre ou de se protéger — ou de défendre ou de protéger une autre personne — contre l'emploi ou la menace d'emploi de la force;

On enlève les mots « elle n'a pas l'intention de causer la mort ni des lésions corporelles graves ». Cela veut dire que si jamais le citoyen utilise une force telle qu'il cause la mort, il n'aurait pas l'obligation d'y penser vraiment avant. Ce que le Code criminel dit, au paragraphe 34(1), c'est qu'il faut vraiment que la personne qui utilise cette force n'ait pas l'intention de causer la mort, à moins que cela ne soit nécessaire pour repousser l'attaque.

Il y aura évidemment plusieurs débats juridiques, mais on sent très bien l'idéologie des conservateurs: pour se protéger, on peut faire tout ce qu'il faut, y compris tuer, et il n'est pas nécessaire de constater qu'on veut nous tuer pour réagir de la même façon.

C'est inquiétant. Il faudra voir ce que cela aura comme effet. Il est vrai qu'il y a des situations telles que les citoyens doivent pouvoir se défendre. La légitime défense existe dans la loi criminelle. Cependant, il ne faut pas, une fois que ce projet de loi aura été adopté, que tout citoyen se dise que si jamais on l'attaque, il pourra se défendre, et que même s'il enlève la vie à celui qui l'a attaqué, ce n'est pas grave, car le Code criminel a été modifié et que ce n'est plus une obligation pour lui de penser avant de commettre l'irréparable, d'enlever une vie humaine, sauf si c'était nécessaire parce que la personne voulait lui enlever la vie.

Il faut faire attention à la philosophie et à l'idéologie conservatrices. Les républicains ont cette fâcheuse tendance aux États-Unis. Les conservateurs, qui ne sont plus progressistes, ont cette même fâcheuse tendance: on peut tout faire si on essaie de se protéger, y compris tuer quelqu'un parce que de toute façon, il ne mérite pas de vivre.

Il ne faut pas avoir une telle société. À la Chambre, on peut essayer avec des mots, une loi, un texte, des virgules et tout le reste de rendre les choses plus faciles en modifiant le Code criminel après avoir vu un événement à la télévision. Il pourrait arriver qu'à l'avenir, on utilise la légitime défense et qu'on enlève des vies humaines parce qu'on est attaqué et qu'on n'ait pas à vérifier avant si notre vie est en danger. Il pourrait arriver que des voisins viennent sur notre propriété et nous haranguent et, sentant qu'on se fait attaquer, on réagisse en sortant un fusil et en tirant sur eux. Il faudrait alors faire l'inverse: rendre le Code criminel plus sévère et ramener le même article qu'on essaie de modifier aujourd'hui.

Il faut toujours faire la part des choses, quand de tels projets de loi sont déposés par les conservateurs. Selon leur idéologie de droite, ils pensent que parce qu'on est un contribuable, on peut faire ce qu'on veut. Or la société n'est pas faite comme cela. Ce n'est pas la société que nos ancêtres nous ont léguée. C'est une société de droit. C'est sûr que les criminels doivent être punis et il faut pouvoir utiliser la légitime défense. Le paragraphe 34(1) du Code criminel stipule que « [...] la force qui est nécessaire pour repousser l'attaque si, en ce faisant, elle n'a pas l'intention de causer la mort ni de lésions corporelles graves. » Il faut y penser deux fois avant de tirer sur un voisin, si jamais il décidait de nous attaquer.

Il faudra voir. C'est pourquoi le Bloc québécois se dit en faveur du projet de loi C-60 pour pouvoir l'étudier en comité. On pourra alors en discuter et faire comparaître des témoins.

• (1220)

Avec les Barreaux du Québec et du Canada, il faudrait voir quel projet de loi ferait qu'il serait plus agréable de vivre dans notre société, sans entraîner de façon démesurée qu'un citoyen se protège en enlevant la vie pour des raisons autres que d'avoir senti sa vie en danger.

Quand on regarde l'arrestation citoyenne, on peut craindre que la modification législative soit mal comprise et entraîne des débordements. En effet, le chef adjoint de la police régionale de Halifax a suggéré au gouvernement fédéral d'appeler la population à la prudence en matière d'arrestations citoyennes. Il s'agit non seulement d'éviter qu'une personne bien intentionnée commette elle-même un crime, mais aussi de rappeler qu'une arrestation est une opération qui comporte des risques et qu'un citoyen a peu de chances de maîtriser celui qui a commis le crime aussi bien qu'un policier. Rappelons-le, les forces policières sont formées pour intervenir dans des situations où le risque de dérapage est élevé, et elles disposent de techniques et d'équipements leur permettant de s'adapter aux différentes situations.

La proposition d'arrestations citoyennes permettra maintenant, si on l'adopte, d'arrêter la personne qui a commis le crime après le fait. Cela veut dire que c'est souvent loin de l'endroit où l'acte a été commis. On pense à la rue. On a notamment cette remarque du chef adjoint de la police régionale de Halifax, mais il faudra aussi, en comité, faire comparaître les policiers. Si on permet cela, si on ouvre cela, met-on la vie des commerçants en danger? En effet, c'est très frustrant et très fâchant de se faire voler à répétitions, et quand on est capable d'arrêter la personne, c'est tant mieux.

Toutefois, si cela pour effet d'augmenter le nombre de commerçants subissant des sévices très graves de la part des

Initiatives ministérielles

criminels, je ne suis pas sûr qu'on aura fait évoluer la situation. Des citoyens ou des commerçants bien intentionnés pourraient peut-être même voir leur vie mise en danger parce qu'ils auraient décidé de poursuivre le criminel. Il faut faire attention. Même si l'intention est bonne et louable, il faudra voir cela en comité.

C'est cela le travail qui doit se faire. À l'intention des citoyens qui nous écoutent, je rappelle qu'on dépose des projets de loi au Parlement, mais que le travail se fait en comité. On a des études en comité pour faire comparaître des témoins, des gens qui vont essayer de venir nous expliquer si cette loi fera évoluer au mieux la société. Quand ils ont des réticences, on les écoute. Dans le cas d'un tel projet de loi, il est normal que les représentants des corps policiers soient invités en comité pour nous dire si cela permettra de faire évoluer la société.

Quant à la légitime défense, certaines modifications sont fondées comme, par exemple, le droit de défendre quelqu'un qui n'est pas sous sa protection. Or l'extension de ce régime est inquiétante. Il est vrai que plusieurs dispositions du Code criminel sont archaïques et que des modifications sont intéressantes et importantes parce que la société évolue. C'est dans cet objectif que le Bloc québécois a toujours agi par rapport aux projets de loi modifiant le Code criminel. On cherche à voir si la société évoluera dans le bon sens, s'il y aura une bonification pour la société lorsqu'on modifiera le Code criminel par une loi.

Quant à la légitime défense, introduire le fait qu'on puisse défendre quelqu'un qui n'est pas sous sa protection peut être intéressant parce que, de plus en plus, la population augmente et on se connaît de moins en moins. Il pourrait arriver qu'on voie se commettre un geste ou un acte criminel, et qu'on veuille intervenir et défendre quelqu'un. Pouvoir ajuster le Code criminel en conséquence est donc une bonne chose. Il faut étudier cela.

Voici deux exemples de situations qui pourraient devenir légales et qui pourraient même se répandre. Ce sont des cas hypothétiques, mais ils pourraient se produire si on adoptait le projet de loi C-60 tel qu'il est. Dans un premier scénario, après une chicane de clôture qui dégénère, un voisin profère des menaces de mort contre l'autre et toute sa famille. Le voisin menacé, craignant pour sa vie et voulant défendre ses biens, se rue sur l'injurieux et le tue. Il justifie son geste en disant que la police ne pouvait pas intervenir, que ni sa sécurité ni celle de sa famille, à long terme, ne pouvait être protégée. Dans un tel cas, on ne saura même pas si le voisin décédé avait réellement l'intention de mettre ses menaces à exécution. Il faut donc faire attention.

Dans un autre scénario, un jeune commet un vol à l'étalage au dépanneur. Le caissier, ulcéré de cet acte répétitif dans son commerce, le met en joue avec un fusil de chasse et le tue ou lui tire dessus alors qu'il fuit, le blessant mortellement.

• (1225)

Il faudra voir comment la société pourra sortir grandie de ce projet de loi.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD): Monsieur le Président, nous avons tous des réserves en ce qui concerne le projet de loi. Dans les régions nordiques et les localités éloignées ou isolées, où les services policiers ne sont pas toujours disponibles ni offerts selon les normes établies, cette mesure pourrait faire en sorte que des gens se fassent arrêter et enfermer par leurs concitoyens pendant une période plus ou moins longue, ce qui pourrait causer d'autres problèmes.

Il semble que nous avançons en terrain miné. Cette mesure législative permet d'intervenir dans certains types de crime, mais une intervention peut mener à des infractions graves.

Je me demande comment le député entrevoit l'application de la mesure législative dans les régions où aucun service de police n'est offert. Les citoyens qui interviennent pourraient devoir détenir un criminel pendant une longue période. Comment s'y prendra-t-on?

• (1230)

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Western Arctic de sa question.

Je disais que même si on peut être en accord avec le projet de loi, avant de le voter, il faudra faire le tour de toutes les situations. J'espère que mon collègue de Western Arctic aura la chance de faire comparaître devant le comité les responsables de la sécurité policière de sa région et qu'on lui donnera le financement nécessaire, parce que c'est assez loin d'Ottawa. Cela nous aidera à comprendre leur situation.

Il a parfaitement raison, ce n'est pas facile d'appliquer la loi dans de vastes territoires. Si des citoyens peuvent arrêter des criminels, il faudra voir si c'est dangereux pour eux de le faire. J'espère que le comité aura la chance d'entendre les responsables de sa belle région.

[Traduction]

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, je trouve intéressant que le projet de loi émane du projet de loi d'initiative parlementaire proposé par la députée de Trinity—Spadina à la suite d'un incident survenu dans sa circonscription, où un commerçant avait été arrêté après avoir tenté d'appréhender une personne pour des activités criminelles présumées quelques heures après les faits.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie a une portée beaucoup plus large que le projet de loi d'initiative parlementaire initial proposé par la députée de Trinity—Spadina.

Ceux qui siègent à la Chambre depuis un certain temps ont vu plusieurs mesures législatives proposées par les conservateurs nécessiter par la suite des amendements ou des corrections parce qu'elles avaient été adoptées à la hâte sans qu'on puisse prendre en compte toutes les conséquences.

Le projet de loi C-60 augmente la portée de la proposition initiale, et nous apprenons maintenant qu'il faudra apporter des précisions aux lois en ce qui concerne la légitime défense et la défense des biens.

Le député pourrait-il nous parler du processus de présentation des projets de loi à la Chambre. Il est possible de faire un examen plus approfondi des projets de loi en comité, mais à mon avis, il faudrait s'assurer que lorsque la Chambre est saisie d'un projet de loi, l'examen des conséquences éventuelles ou involontaires soit déjà chose faite. Le député pourrait-il nous donner son point de vue?

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, ma collègue a tout à fait raison. Le problème, avec le Parti conservateur, c'est qu'on n'est jamais sûrs qu'il a fait ce travail avant de nous présenter le projet de loi, surtout en ce qui a trait aux modifications du Code criminel. Leur idéologie les aveugle souvent. Le problème semblait être les arrestations citoyennes. Ce qu'ajoutent les conservateurs dans ce projet de loi, c'est la légitime défense. Ils s'attaquent au cœur de la légitime défense. Au paragraphe 34(1), on peut lire: « [...] la force qui est nécessaire pour repousser l'attaque si, en ce faisant, elle n'a pas l'intention de causer la mort ni des lésions corporelles graves. »

On enlève les mots « elle n'a pas l'intention de causer la mort ». Cela veut dire qu'on pourrait utiliser maintenant toute la force nécessaire, ce qui pourrait même entraîner la mort. Il faut donc faire attention. Ça fait partie de l'idéologie de droite qui a été véhiculée aux États-Unis pendant longtemps. Or ce n'est pas le choix de société que nos ancêtres canadiens et québécois ont fait. Les conservateurs présentent ce projet de loi parce que ça leur plaît, qu'on puisse avoir des armes. Ils veulent abolir le registre des armes à feu et que tout le monde ait des armes pour se défendre. Lorsqu'on modifie le Code criminel pour permettre cela, il faut faire attention. Si on modifie la légitime défense et qu'on adopte le projet de loi après l'avoir étudié de façon approfondie en comité, il ne faut pas chambouler toute la société et que les gens se sentent à l'aise d'avoir une arme et de pouvoir tuer celui qui aura osé les haranguer.

• (1235)

[Traduction]

Mme Jean Crowder: Monsieur le Président, dans sa réponse, le député a fait allusion à la complexité du Code criminel.

M. Jim Maloway: En 1892.

Mme Jean Crowder: Le député d'Elmwood—Transcona vient tout juste de dire que le Code criminel a été adopté en 1892. C'est un code complexe.

Ces dernières années, nous avons vu passer une série de prétendus projets de loi concernant la loi et l'ordre qui visaient à modifier divers aspects du Code criminel. Le projet de loi C-60 est un autre exemple de modification du Code criminel. Voilà une approche décousue. On tente de modifier le Code criminel un article à la fois.

Selon moi, il serait plus responsable de réunir dans un projet de loi omnibus les diverses dispositions du Code qui doivent être modifiées. Je sais que le député de Windsor—Tecumseh, notre porte-parole en matière de justice, a en fait la demande. Il fait un excellent travail quant à la gestion des divers projets de loi présentés à la Chambre.

Je me demande si le député pourrait expliquer le fait qu'on ait adoptée une approche ponctuelle, décousue et irréfléchie comme celle-ci pour l'examen de la loi complexe qu'est le Code criminel.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, comme je l'ai dit au début de mon intervention, c'est toujours dramatique, quand on utilise un événement médiatique pour modifier le Code criminel. Une député du NPD l'a fait. Elle a proposé une modification au Code criminel concernant l'arrestation citoyenne, et le Parti libéral a fait de même. Ça fait partie de notre travail parlementaire. Le drame, c'est que le Parti conservateur a profité des demandes du NPD et du Parti libéral pour apporter sa propre mouture. Et là, il en profite pour élargir. Je suis conscient de ce que me demande ma collègue, mais je lui dirais qu'une collègue du NPD a ouvert la porte. Maintenant, il faut faire tout en notre pouvoir pour contrôler l'appétit conservateur de droite et leur idéologie centrée sur l'individu plutôt que sur le bien-être collectif. C'est le travail que tous les collègues devront faire en comité.

[Traduction]

M. Jim Maloway (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui à propos du projet de loi C-60. C'est un dossier que je suis depuis un certain temps, comme nous tous. D'ailleurs, ma collègue, la députée de Trinity—Spadina, a pris l'initiative de présenter le projet de loi C-565 à la Chambre, un projet de loi d'initiative parlementaire visant à apporter une solution au problème. Je la félicite de s'être occupée ainsi de ses électeurs. L'homme dont il est question n'est pas le seul dans cette situation. De nombreux cas semblables se présentent au pays chaque année. C'est un problème sérieux, et il est important que le Parlement s'en occupe.

Comme beaucoup d'entre nous le savent maintenant, M. David Chen est le propriétaire de l'épicerie Lucky Moose Food Mart. Il a attrapé un voleur qui avait volé à plusieurs reprises dans son commerce. Il a été accusé de séquestration, de voies de fait et d'enlèvement parce qu'il a attrapé le criminel une heure après son méfait à l'extérieur de son commerce et l'a retenu jusqu'à ce que la police arrive.

Comme l'a indiqué la députée de Trinity—Spadina, de nombreux propriétaires de commerce de sa circonscription ont vécu des expériences semblables à celle du propriétaire de l'épicerie Lucky Moose. Elle a mentionné au moins neuf autres cas semblables. Les modifications législatives prévues dans son projet de loi permettraient aux propriétaires d'arrêter des criminels sans détenir un mandat, dans le but de les remettre à la police. Je crois qu'elle a présenté une pétition portant 10 000 signatures.

Nous devons considérer ce qu'a vécu le propriétaire du commerce. Selon mes notes, son magasin est équipé d'un arsenal de 20 à 40 caméras, ce qui entraîne certainement une dépense importante pour une petite entreprise comme la sienne. Il me semble que son commerce est constamment la cible de voleurs. Après avoir appréhendé le voleur, M. Chen a dû subir le stress et les frais juridiques pendant au moins neuf mois, et probablement davantage. Je pense que le procureur a réagi de manière excessive et que c'est pour cette raison que nous nous retrouvons avec ce projet de loi. Si le procureur s'était montré raisonnable et n'avait pas inculpé M. Chen de toutes ces infractions, je crois que nous ne serions pas en train d'étudier ce projet de loi aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, voilà ce qui précise la genèse du projet de loi.

Comme le gouvernement ne veut pas rater une occasion, puisque des élections risquent d'avoir lieu bientôt, il s'est dépêché d'occuper la scène. Le premier ministre s'est rendu en compagnie du ministre de la Justice dans le commerce de M. Chen, avec la presse à leurs trousses, pour y annoncer qu'il ferait adopter le projet de loi.

Je crois que le député d'Eglinton—Lawrence a présenté plus tard un projet de loi similaire. Le gouvernement devait incorporer ces projets de loi dans celui-ci. Bien sûr, et ce n'est pas la première fois que l'on voit cela de la part du gouvernement, les projets de loi qu'il présente ne reflètent pas exactement ce que les autres projets de loi proposaient. Nous avons certaines inquiétudes et certaines réserves en ce qui concerne le projet de loi C-60; c'est pour cette raison que nous souhaitons que ce projet de loi soit renvoyé au comité où il pourra faire l'objet de quelques amendements à ce moment-là.

• (1240)

Comme nous l'avons dit, notre parti recommande que le projet de loi soit scindé. Nous souhaitons que les modifications proposées à l'article 494 du Code criminel soient adoptées à toutes les étapes sans pousser le débat plus loin. Puis nous aimerions que les autres changements soient étudiés en détail par le comité. Ce matin, le ministre et d'autres députés ont indiqué qu'ils concernaient cinq articles du Code criminel original adopté en 1892. Ces cinq dispositions distinctes créent cinq infractions distinctes en fonction du genre de bien concerné et de la gravité de l'infraction. C'est donc quelque chose qui va nécessiter une étude encore plus approfondie au comité.

Nous pourrions scinder le projet de loi, adopter les modifications apportées à l'article 494 du Code criminel à toutes les étapes sans autre forme de débat et soumettre les autres modifications au comité pour qu'il les étudie. C'est ainsi que nous devrions procéder.

En ce qui concerne les modifications apportées au paragraphe 494 (2) du Code criminel portant sur l'arrestation par un citoyen sans mandat et dans un délai raisonnable, nous aimerions en changer le libellé. C'est une députée du NPD, la députée de Trinity—Spadina, qui avait initialement proposé ces changements dans son projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-565, à la suite de l'affaire de l'épicerie « Lucky Moose » que j'ai expliquée.

La modification de l'article 494 du Code criminel est appuyée en principe par les chefs de police, les procureurs et les avocats de la défense. Toutefois, les autres modifications n'ont pas été vivement réclamées par ceux qui appliquent la loi et intentent des poursuites en justice. Voilà pourquoi nous aimerions que ces dispositions fassent l'objet d'une étude plus approfondie.

Nous recommandons également de scinder le projet de loi C-60, car il propose de comprimer en deux nouveaux articles les articles 34 à 42 du Code criminel, lesquels traitent de la défense de la personne dans le cas des articles 34 à 37, et de la défense des biens dans le cas des articles 38 à 42. Les raisons énoncées pour justifier cette refonte sont les suivantes:

Les modifications proposées au Code criminel clarifieraient la loi concernant la légitime défense et la défense des biens, de telle sorte que les Canadiens — y compris la police, les procureurs et les tribunaux — puissent comprendre et appliquer facilement la loi.

Nous craignons en outre que ces modifications n'aient une trop vaste portée et n'entraînent des conséquences non souhaitées. Déjà, des reportages au sujet de ce projet de loi et de cet incident viennent corroborer les inquiétudes exprimées par mes collègues. Les députés de Nanaimo—Cowichan, de Skeena—Bulkley Valley et de Western Arctic ont tous dit redouter le phénomène du justicier qui pourrait se produire et le traitement que les médias réserveraient à la question.

Initiatives ministérielles

Comme je l'ai dit, le projet de loi vient à peine d'être présenté au Parlement et déjà, j'ai recueilli de nombreuses coupures de presse exprimant ces mêmes préoccupations, parfois avec une certaine dose d'exagération, puisque c'est ce qui fait vendre les journaux dans ce pays. Certaines personnes pourraient mal interpréter ce genre d'articles et croire que la loi a été modifiée et qu'il n'y a désormais pas de limite à ce qu'elles peuvent faire pour appréhender un individu.

● (1245)

En fait, nous accordons simplement aux particuliers le pouvoir de procéder à une arrestation, mais il faut ensuite livrer la personne arrêtée le plus tôt possible à un agent de police. La disposition n'a pas pour but de laisser les gens se faire justice eux-mêmes quelles que soient les circonstances. Ils peuvent seulement réagir à une situation qui se présente.

Il convient également de signaler que le projet de loi a été présenté en réponse à des erreurs de jugement de la part des procureurs. C'est la seule façon de décrire la situation. Dans certains cas, comme celui à l'étude, des gens ont été accusés d'enlèvement. Étant donné la réaction parfois excessive des procureurs, il est raisonnable de vouloir adopter une loi précisant que les citoyens ont une marge de manoeuvre. En revanche, il faut se demander où tracer la ligne. Voilà certaines des préoccupations que nos collègues et d'autres députés ont fait valoir dans leurs questions.

Pour revenir au sujet, le projet de loi C-60:

[...] étendrait l'autorisation pour un simple citoyen de procéder à une arrestation dans un délai raisonnable après qu'il ait trouvé un individu en train de commettre une infraction criminelle sur ou concernant un bien; il assurerait l'équilibre adéquat entre les pouvoirs du citoyen et ceux de la police. Par ailleurs, il apporterait des modifications bien nécessaires aux dispositions complexes du Code criminel concernant la légitime défense et la défense des biens, en plus de clarifier les modalités de recours à une force raisonnable pour procéder à ladite arrestation.

J'ai bien mentionné que le Code criminel a été adopté en 1892. Ces cinq dispositions distinctes font partie du premier Code criminel adopté en 1892. Elles figurent dans différentes sections du code et varient en fonction des motifs de défense invoqués. Cependant, ceux-ci dépendent du type de propriété et de la gravité des infractions.

Tout cela est très peu clair. Je pense que la meilleure solution au problème consiste effectivement à regrouper ces dispositions. Mais comme je l'ai déjà indiqué, nous voulons nous pencher sur la question et sur le fait qu'elle n'a jamais vraiment été une source de préoccupation au sein des forces de police et autres organismes d'application de la loi. C'est une raison de plus d'examiner de près la mesure. Peut-être est-ce quelque chose dont on n'a pas tenu compte.

Les modifications proposées au paragraphe 494(2) du Code criminel, qui porte sur les arrestations par des citoyens:

[...] autoriseraient un simple citoyen à arrêter dans un délai raisonnable une personne qu'il ou elle trouve en train de commettre une infraction concernant un bien. Ce pouvoir d'arrestation serait valable uniquement lorsque, dépendamment des circonstances, il y a des motifs raisonnables de croire que l'arrestation ne peut être effectuée par un agent de la paix [...]

Cela répond à la crainte que des gens ne tiennent plus compte de la police. Il faudrait encore communiquer avec un corps policier et lui remettre l'individu appréhendé le plus rapidement possible.

Pour ce qui est de l'usage raisonnable de la force, le projet de loi établit clairement par un renvoi au Code criminel que le recours à la force lors d'une arrestation par un citoyen est permis, mais sous réserve de certaines limites. On ne peut pas arrêter un voleur à l'étalage et le traîner à l'extérieur pour le battre jusqu'à ce qu'il soit complètement défiguré. C'est inacceptable et cela entraînerait

beaucoup de problèmes pour ce citoyen. Toutefois, une personne pourrait simplement faire une arrestation en utilisant une force raisonnable sachant qu'elle ne serait pas accusée d'enlèvement et n'aurait pas à se défendre à grands frais devant les tribunaux pendant une année ou deux.

● (1250)

Essentiellement, la loi permet un usage raisonnable de la force compte tenu de toutes les circonstances entourant chaque cas. C'est ainsi que les tribunaux examinent ces affaires. Ils examinent toutes les circonstances, et pas seulement un élément.

C'est pourquoi les articles parus dans la presse ne sont pas toujours un moyen très exact de comprendre ce qui s'est réellement passé. Un journaliste exprime un point de vue qu'il essaie de faire entrer dans une ou deux colonnes pour faire vendre son journal et il peut y ajouter un peu de sensationnalisme. Les gens ne devraient pas croire tout ce qu'ils lisent dans les journaux.

Une personne n'a pas le droit de faire un usage excessif de la force lors d'une arrestation. C'est très clair. Je le répète, une personne n'a pas le droit d'utiliser une force excessive en faisant une arrestation. Seule une force raisonnable est permise.

Entre autres considérations importantes, il faut souligner qu'une arrestation par un citoyen est une action très sérieuse qui peut être dangereuse. Contrairement à un agent de la paix, un simple citoyen n'a pas pour fonction de maintenir la paix publique et, en général, n'est pas adéquatement formé pour arrêter une personne soupçonnée de crime.

Nous ne voulons pas que des gens qui ont vu trop de films pensent qu'ils seront capables d'affronter des criminels armés d'un couteau et de procéder à leur arrestation. Nous voulons que les gens continuent de faire exactement ce qu'ils font actuellement, soit rapporter les incidents à la police de façon à ce qu'elle arrive sur les lieux le plus rapidement possible.

Dans la plupart des cas, une arrestation consiste soit à saisir ou à toucher le corps d'une personne en vue de la détenir, soit à utiliser des mots incitant la personne à se soumettre à l'arrestation. Les arrestations effectuées par des citoyens qui n'ont pas dûment tenu compte des facteurs de risque peuvent entraîner de graves conséquences physiques ou juridiques non souhaitées pour les personnes concernées.

Au moment de décider si une arrestation par un citoyen est appropriée, une personne devrait se demander si un agent de la paix ne serait pas disponible pour intervenir. Lorsqu'une tentative d'arrestation risque de compromettre leur sécurité personnelle ou celle des autres, les gens devraient simplement rapporter le crime à la police au lieu d'intervenir eux-mêmes. S'ils sont raisonnablement convaincus de la conduite criminelle et de l'identité du suspect, ils peuvent remettre celui-ci aux mains de la police dès qu'ils ont procédé à l'arrestation.

J'ai travaillé dans le domaine des assurances pendant 32 ans et nous avons eu affaire à des cas de cambriolage, comme bien d'autres agences en fait. La police avait donné pour instruction à notre personnel de simplement donner l'argent. Nous ne voulons pas que les gens jouent les héros. Nous ne voulons pas que les gens essaient d'attaquer la personne qui braque le bureau. Que les auteurs de braquage tiennent un fusil, un couteau ou même une arme factice, le fait est que la police ne veut pas que le personnel des entreprises ou des bureaux leur tienne tête, car il y a toujours une possibilité que les choses tournent mal. Il ne vaut pas la peine de mourir pour la centaine de dollars que contient le tiroir-caisse. Nous donnons simplement pour instructions à notre personnel de donner l'argent au voleur puis de téléphoner à la police en laissant les événements suivre leur cours.

À certains points de vue, cela ne changera pas. Les pratiques vont simplement demeurer les mêmes. La police sera appelée et c'est la police qui procédera aux arrestations. Dans les rares cas où les propriétaires de magasin ou les propriétaires de maison prendront l'initiative d'agir, au moins ils ne risqueront plus de faire face à des accusations d'enlèvement ou de séquestration ou même à ces accusations ridicules qui ont été portées contre cet homme. Ils éviteront également les frais et le stress occasionnés par leur défense.

J'ai beaucoup d'autres points à soulever. Je vais simplement m'en remettre aux autres intervenants en espérant pouvoir répondre à leurs questions sur certains points.

● (1255)

M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique-Southern Interior, NDP): Monsieur le Président, j'aimerais obtenir des précisions. Je crois comprendre que, en vertu des dispositions actuelles de la loi, si une personne entre dans un magasin et commet une infraction, le commerçant a le droit de l'arrêter sur-le-champ. La nouveauté de ce projet de loi, c'est que le commerçant pourrait l'arrêter après-coup. En effet, en vertu des dispositions actuelles, le commerçant ne peut pas l'arrêter lorsqu'il la voit trois ou quatre heures plus tard dans la rue. Or, si je ne m'abuse, c'est ce qu'a fait le pauvre commerçant à Toronto.

J'aimerais que mon collègue clarifie ce point. Est-ce que la différence avec ce qui est proposé dans le projet de loi c'est, au fond, qu'il y aurait dorénavant un délai — inexistant à l'heure actuelle — permettant que la personne soit arrêtée après-coup?

M. Jim Maloway: Monsieur le Président, nous renverrons le projet de loi au comité pour clarifier certains points. Nous entendrons des témoins qui se prononceront sur les divers aspects du projet de loi.

Nous voulons que les gens continuent de faire ce qu'ils ont toujours fait. Nous voulons qu'ils avertissent immédiatement la police lorsqu'ils sont témoins ou victimes d'un vol. Nous ne voulons pas qu'ils se mettent en danger. Nous voulons qu'ils remettent l'argent au voleur et qu'ils protègent leur vie. Nous ne voulons pas qu'ils jouent aux héros, que ce soit en poursuivant les suspects au moment du vol ou en les chassant du magasin et en les appréhendant une ou deux heures plus tard.

Nous ne voulons pas encourager ce genre de comportement, car c'est le travail des agents de police et ils sont payés pour cela. Ils sont formés pour faire ce travail et ils savent comment le faire. Nous voulons que les gens avertissent la police. Nous voulons que la police intervienne plus vite. C'est ce qui exaspère les commerçants. Ils appellent la police et les agents ne se présentent pas ou pas assez rapidement.

Initiatives ministérielles

Voilà pourquoi c'est un bon projet de loi. Il comble les lacunes actuelles de la loi.

● (1300)

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NDP): Monsieur le Président, je remercie le député d'Elmwood—Transcona d'avoir d'abord relaté l'incident qui a donné lieu à l'élaboration d'une partie de ce projet de loi, puis d'avoir expliqué les préoccupations que ce dernier soulève.

Je fais allusion plus précisément à l'article 3 du projet de loi. Le paragraphe 3.(2) prévoit ce qui suit:

— Le propriétaire [...] peut arrêter sans mandat une personne qu'il trouve en train de commettre une infraction criminelle sur le bien ou concernant celui-ci dans les conditions suivantes:

(a) il procède à l'arrestation à ce moment-là; [ou]

(b) il procède à l'arrestation dans un délai raisonnable après la perpétration de l'infraction et il croit, pour des motifs raisonnables, que l'arrestation par un agent de la paix n'est pas possible dans les circonstances.

Cet article est tiré directement du projet de loi d'initiative parlementaire qu'a présenté la députée de Trinity—Spadina à la suite de ce qui est arrivé au propriétaire de l'épicerie Lucky Moose. Le présent projet de loi ne tient pas uniquement à cette disposition; il renferme d'autres dispositions pour, supposément, rendre la loi plus claire relativement à la légitime défense et à la défense des biens.

D'autres dispositions du projet de loi modifieraient le Code criminel. Il semble, d'après les commentaires que nous recevons déjà, qu'il y ait un empressement injustifié à proposer ces modifications législatives au Code criminel.

Le député pourrait-il nous expliquer pourquoi il ne voit pas d'un bon oeil qu'on inclue des propositions d'amendement alors que nous ignorons quelles pourraient en être les conséquences?

M. Jim Maloway: Monsieur le Président, la députée soulève un argument très valable. Les dispositions originales dont elle a fait mention proviennent du Code criminel d'origine, qui date de 1892. Entre ce moment et aujourd'hui, personne n'a jugé bon d'apporter des changements, mais cela semble maintenant à propos, juste avant les élections.

Ce n'est pas que nous nous opposons à de tels changements. Notre porte-parole a expliqué qu'il est question de cinq dispositions différentes et que la notion de défense est très différente dans chacune d'elles. Il y a ensuite la manière dont ces dispositions s'appliquent en fonction du type de biens et de la gravité des infractions. C'est un peu comme un cube de Rubik. Si nous adoptons ce projet de loi très rapidement, comme le gouvernement veut le faire, il est possible que nous négligions certaines choses. C'est pour cette raison que nous sommes prêts à aborder cet aspect du projet de loi assez rapidement afin d'appuyer le gouvernement à l'égard de cet enjeu.

Toutefois, nous voulons étudier davantage les autres aspects du projet de loi. Encore une fois, personne ne s'est réellement opposé à ces dispositions législatives au cours des cent dernières années, et les policiers responsables de l'application de la loi ne nous ont jamais signalé que ces dispositions suscitaient d'importantes préoccupations. Peut-être que des préoccupations ont été exprimées, mais nous voulons de meilleures explications.

Nous aborderons cette question lors de l'étude en comité, et j'espère que nous pourrions y renvoyer le projet de loi sous peu.

Initiatives ministérielles

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, après le discours du ministre de la Justice aujourd'hui, nous avons présenté une proposition. Nous avons un gouvernement minoritaire et nous sommes à quelques semaines seulement du dépôt d'un budget et de son rejet possible et, par conséquent, d'élections possibles. Si le gouvernement veut vraiment apporter des changements dans la vie des Canadiens, surtout sur la question de la rapidité d'intervention lorsqu'une infraction est commise ou qu'une personne vole ou qu'il y a eu une violation quelconque de la loi, nous avons suggéré – et la suggestion a été faite par la députée de Trinity—Spadina – que le gouvernement prolonge le délai pendant lequel une arrestation par les citoyens est permise. Je pense que nous pouvons trouver un terrain d'entente à ce sujet à la Chambre.

Il y a deux autres parties du projet de loi sur lesquelles nous pourrions devoir nous pencher et c'est ce que nous voulons faire au comité. Toutefois, si le gouvernement veut bien accélérer l'étude de cette partie, changer les choses, nous offrons la possibilité d'accélérer l'étude. Le ministre et le gouvernement se sont souvent plaints, parfois à tort, de ce que nous bloquons les mesures législatives. Dans le cas présent, nous encourageons son adoption rapide. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'accéder à cette demande?

En ces temps incertains où nous ne savons pas si le Parlement siègera dans trois semaines, pourquoi ne pas faire avancer l'étude d'une mesure sur laquelle tous les partis pourraient s'entendre? Pourquoi ne pas rallonger le délai pendant lequel un citoyen peut faire une arrestation, qui est actuellement quasiment nul, l'arrestation devant être immédiate, et prévoir un délai plus raisonnable, par exemple, de quelques heures? Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de faire quelque chose pour les victimes?

• (1305)

M. Jim Maloway: Monsieur le Président, nous avons déjà vu les conservateurs prendre ce genre de position: ils se coupent eux-mêmes l'herbe sous les pieds. Pourtant, en ce qui concerne le cas de Karla Homolka, ils étaient disposés à scinder le projet de loi et à l'adopter en un jour ou deux. Cette approche a fonctionné dans ce cas-là. Alors, pourquoi ne pas essayer la même chose ici?

Nous avons dit clairement que nous sommes prêts à traiter rapidement cet aspect du projet de loi parce qu'il correspond essentiellement au projet de loi C-565, parrainé par la députée de Trinity—Spadina. Nous ne voyons aucun inconvénient à accélérer l'étude de cet aspect du projet de loi parce qu'il n'y a rien de sorcier là-dedans. Il s'agirait simplement de prolonger le délai pendant lequel l'arrestation peut être faite par des citoyens.

Comme je l'ai dit, les autres points pourraient être des amendements valables. Le fait d'insister pour que ces dispositions demeurent regroupées ralentira beaucoup trop le processus. Ensuite, l'étude en comité prendra beaucoup de temps, et nous ne serons peut-être pas en mesure d'adopter le projet de loi aussi rapidement que nous l'aurions pu si nous avions isolé cette disposition.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, comme mes collègues l'ont dit, le moment est venu de me mettre sur la sellette.

Tout d'abord, je dois rendre hommage à la députée de Trinity—Spadina pour tout le travail qu'elle a fait. Je sais qu'elle nous regarde en ce moment. Elle s'est investie dans cette affaire depuis le tout début. Personne à la Chambre n'en a fait autant que la députée de Trinity—Spadina.

Nous devons tous reconnaître le rôle important que nous avons à jouer en tant que députés lorsque vient le moment d'intervenir en

faveur de nos électeurs, plus particulièrement en pareille situation. Le propriétaire d'un commerce de la ville où habite la députée a été accusé injustement d'infractions très graves, dont l'enlèvement, pour avoir procédé à une arrestation citoyenne qui n'était pas conforme aux délais prescrits par la loi.

La députée a réagi sur deux fronts. Tout d'abord, elle a rencontré le citoyen pour savoir ce qui s'était passé exactement. Elle a aussi parlé avec la police et les procureurs et, qui plus est, elle a commencé à élaborer des solutions. Quand on est dans l'opposition, il faut entre autres critiquer. Néanmoins, il est beaucoup plus important de présenter des propositions au gouvernement, ce que la députée a fait. Le gouvernement a ensuite transposé cette bonne idée dans le projet de loi C-60.

Le NPD a dit au gouvernement qu'il pourrait travailler avec lui s'il souhaitait véritablement régler ce problème. Nous lui avons dit qu'il pouvait discuter avec nous pour trouver une manière d'accélérer l'élément le plus crucial lors de l'arrestation par des citoyens, soit les délais. Lorsque survient un incident, de combien de temps dispose le citoyen pour procéder à l'arrestation? L'arrestation doit-elle être faite seulement au moment où le crime présumé est en train d'être commis?

Il est important que les gens qui nous écoutent comprennent bien la situation. L'individu en question a commis un vol au magasin de M. Chen, le Lucky Moose, puis s'est sauvé en courant. N'ayant pas froid aux yeux, il est retourné au magasin plusieurs heures plus tard pour tenter de commettre un deuxième vol. En fait, s'il avait volé quelque chose la deuxième fois et avait été arrêté par M. Chen, il n'y aurait eu aucun problème, et nous ne serions pas ici en train de parler de tout cela. Cependant, l'individu en question a échoué dans sa deuxième tentative de vol.

Reconnaissant le même type qui tentait de commettre un autre vol quelques heures à peine après le premier, M. Chen a tenté de procéder à une arrestation citoyenne, ce qui est autorisé en vertu du Code criminel. Le problème, c'est qu'il a attendu trop longtemps. Un certain nombre d'heures s'étaient écoulées depuis le premier crime.

Lorsque ces faits ont été constatés et rapportés au procureur, ce dernier a inculpé M. Chen de toute une série de crimes, notamment voies de fait et séquestration, ce qui revient à dire que M. Chen aurait commis un enlèvement. Il a été inculpé d'avoir perpétré un enlèvement dans la situation que l'on connaît. Lorsque les Canadiens ont entendu parler de cette histoire dans les journaux ou au bulletin de nouvelles télévisé, ils ont été choqués de voir qu'on avait fait de lui un criminel. Il voulait défendre ses biens et agir en bon citoyen, c'est-à-dire arrêter la personne parce que la police ne pouvait pas venir. La dernière chose que souhaitent les députés est certainement que les lois et les motions qu'ils adoptent aux Communes servent à transformer une victime en criminel, en particulier si elle n'a rien fait de criminel.

Mais il convient à ce stade de faire une pause, après nos discours dans cette enceinte et notre dialogue avec les Canadiens. Nous ne devons pas succomber à la tentation de simplifier la question à outrance. Il ne faut pas laisser entendre qu'il est facile et sans danger, pour un simple citoyen, de procéder à une arrestation et qu'on peut le faire tous les jours. Tout agent de police vous dira qu'arrêter une personne lorsqu'elle commet un crime ou par la suite est dangereux. Les criminels peuvent être violents ou armés. Il est très risqué pour un simple citoyen d'essayer d'arrêter un criminel.

Initiatives ministérielles

Rappelons-nous la tragédie survenue récemment dans le Sud des États-Unis. Un fou a tiré sur un groupe de citoyens. L'une des victimes est une représentante au Congrès. À un certain moment, un citoyen a arrêté le tireur. Avec des amis, il a pu le maintenir au sol. Si le coupable a pu être arrêté, c'est uniquement parce qu'il a dû recharger son fusil, une arme légale. Fort heureusement, le chargeur n'était pas légal. Une proposition visant à autoriser l'emploi de plus gros chargeurs avait été présentée au Congrès avant la tragédie. On peut imaginer que, si cette loi avait été adoptée, cet homme aurait pu tuer un bien plus grand nombre de personnes ce jour-là, mais je digresse. Je voulais simplement dire qu'une arrestation par les citoyens a été faite à ce moment-là et que c'était une opération très risquée.

Mes collègues ont dit à quelques reprises à la Chambre que nous ne devrions pas créer des conditions qui donnent le moindre l'impression qu'il est permis de se faire justice soi-même. Nous avons au Canada un service de police fédéral et des corps policiers provinciaux et municipaux. Tous ces services font du bon travail. Ils accomplissent un travail dangereux pour notre protection. C'est pourquoi nous convenons, en tant que société, que nous n'accomplirons pas ce travail nous-mêmes, que nous n'aurons pas recours à des groupes de justiciers. Nous aurons des services de police professionnels, et nous n'insisterons jamais assez là-dessus.

• (1310)

L'une de mes préoccupations, c'est que le gouvernement a tendance à trop simplifier les questions compliquées et à vouloir les présenter dans des clips sonores de huit secondes ou dans des annonces lugubres de trente secondes. Dans un dossier comme celui-ci, nous ne pouvons absolument pas envoyer le message aux Canadiens qu'il est maintenant permis de pourchasser les criminels et de former nos propres petites forces pour faire ce que font les policiers, car ces derniers sont payés et formés pour accomplir ce travail. C'est un point important.

Certains de mes collègues conservateurs croient que ce dont je parle n'est pas réel, mais de telles choses se sont déjà produites au sein de la société. Nous devons donc faire attention et bien réfléchir. Nous ne devons pas nous comporter en chauvins et trop simplifier la question. Voilà ce que les néo-démocrates demandent, et je crois que cette demande est raisonnable, car lorsque nous élaborons des lois, nous devons faire attention de ne pas créer des mesures qui s'appliquent à tout le monde, mais qui sont fondées sur une seule personne. C'est un précédent dangereux.

Les conservateurs adorent s'emparer d'une affaire et s'en servir politiquement pour créer une multitude de lois, mais de telles mesures risquent aussi d'avoir des conséquences inattendues. On élabore une loi en fonction d'une situation particulière et elle fonctionne bien, mais le fait est que les lois que nous créons ici s'appliquent à tout le monde, dans toute situation et à tout moment.

Si les conservateurs sont vraiment déterminés à apporter des changements en ce qui a trait à ce qui s'est passé au magasin Lucky Moose et ailleurs, c'est-à-dire à prolonger le temps qu'un citoyen peut prendre pour effectuer une arrestation, les néo-démocrates ont offert d'accélérer l'adoption des dispositions à cet effet. Nous avons dit que cela devrait être fait dès aujourd'hui. Les conservateurs pourraient consentir à un compromis, et nous le ferons. Nous sommes prêts à améliorer la loi.

Le ministre de la Justice n'a pas répondu à la question lorsque je lui ai présenté cette offre ce matin. Nous agissons en public et en privé. Nous sommes disposés à agir ainsi si c'est dans le but d'améliorer les lois pour les Canadiens.

La députée de Trinity—Spadina a fait une suggestion au gouvernement, qui a pris sa suggestion et y a ajouté toutes sortes d'autres éléments. Selon nous, nous devrions revenir à l'essentiel, qui consiste simplement à prolonger la période à l'intérieur de laquelle un citoyen peut procéder à une arrestation. Car si tel était le cas, les néo-démocrates seraient on ne peut plus prêts à coopérer et à faire avancer les choses. Or, jusqu'à maintenant, le gouvernement a refusé. Peut-être qu'après y avoir réfléchi — objectivement, espérons-le — en fin de semaine, le gouvernement va comprendre que les néo-démocrates lui ont fait une proposition sincère qui lui permettrait de mettre à exécution son soi-disant programme de lutte contre la criminalité, du moins en partie.

Il ne faudrait pas non plus oublier que certains éléments du projet de loi C-60, qui n'est pas très volumineux, méritent que nous nous y attardions. Je parle entre autres des articles 1 et 2 et de leurs répercussions. Il faudra que le comité étudie soigneusement la question et qu'il demande l'avis de témoins. J'espère que le ministre de la Justice conviendra lui aussi qu'il faudra demander l'avis de gens qui comprennent bien les conséquences des lois. Il faudra demander l'avis des policiers. Il faudra aussi demander celui des groupes de défense des victimes, afin que toutes les dispositions du projet de loi soient bien rédigées et bien organisées.

J'espère que le gouvernement n'aura pas l'arrogance de dire que la première mouture de son projet de loi est parfaite. Je suis loin d'être de cet avis. Certains éléments du projet de loi méritent que nous nous y attardions, que nous fassions des recherches et que, pour une fois, nous allions chercher des données pour étayer notre réflexion. Chose certaine, ça ferait changement si, pour une fois, nous disposions de données crédibles pour étudier l'une des mesures législatives sur la criminalité du gouvernement. Ce serait bien la première fois que le gouvernement agirait ainsi quand il est question de lutter contre la criminalité.

Nous nous interrogeons notamment sur l'efficacité de ce projet de loi. Les conservateurs sont-ils certains qu'il permettra de réduire la criminalité? Ils disent qu'ils en sont convaincus, mais quand on leur demande des preuves, ils nous envoient paître.

Il y a aussi la question des coûts. On aurait tendance à croire qu'il s'agirait d'un aspect primordial pour les conservateurs, n'est-ce pas? Qu'ils s'inquièteraient des coûts associés aux mesures législatives qu'ils proposent, dans la mesure où ils accumulent les plus importants déficits de l'histoire du Canada.

Quand nous avons examiné les questions environnementales, les conservateurs étaient obsédés par les coûts. Ils n'arrêtaient pas de poser des questions à ce sujet. Nous avons donc évalué le coût de nos projets de loi. Les conservateurs ont refusé d'accepter les chiffres que nous leur avons fournis et ont continué de nous questionner sur les coûts. Ils ont évidemment le droit de poser ces questions. Cependant, maintenant que les rôles sont inversés et que nous leur demandons les coûts de leur programme de lutte contre la criminalité, ils prétendent ne pas connaître les réponses. Ils disent que ces renseignements sont visés par le secret du Cabinet, et que le coût des mesures législatives est si secret et si important pour la sécurité nationale que l'on ne peut pas confier cette information aux Canadiens.

Qui paie le prix? Les Canadiens, bien sûr. Chaque fois qu'un projet de loi est présenté, il faudrait tenter de prouver deux choses. Premièrement, la capacité du projet de loi à donner les résultats voulus et, deuxièmement, les coûts qui seront engendrés par sa mise en oeuvre. Cela nous semble raisonnable.

Initiatives ministérielles

●(1315)

Le gouvernement, qui va dépenser des milliards de dollars sur son programme de lutte contre la criminalité, éliminerait des programmes visant à prévenir le crime. Il est insultant pour les Canadiens d'affirmer que la seule manière de réduire la criminalité est d'emprisonner les gens.

Nous sommes conscients de l'importance des prisons et des peines d'emprisonnement dans le système juridique. Cependant, ce n'est qu'un élément du système, pas sa totalité. La meilleure façon de lutter contre le crime serait d'empêcher que ces crimes soient commis. Nous n'aurions pas à écouter les victimes de crimes parce qu'il n'y aurait pas de crimes. Nous avons vu qu'il existe des programmes au Canada, et dans beaucoup d'autres pays, qui visent à réduire la criminalité. Nous devrions les financer.

Le projet de loi C-60 est censé répondre aux besoins des victimes. Cependant, dans son plus récent budget, le gouvernement a réduit de plus de 30 p. 100 les subventions accordées aux victimes d'actes criminels. Cela semble étrange. Le gouvernement parle sans cesse des victimes et de la façon dont il les protège, mais il réduit de 30 p. 100 les fonds qui leur sont accordés. C'est le même gouvernement qui a réduit de 98 p. 100 le financement du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels. Je suppose qu'il ne faisait pas un bon travail, mais je n'en suis pas certain, car le gouvernement n'a pas expliqué sa décision.

Les publicités des députés ministériels et leurs interventions pendant la période des questions se veulent sans cesse la preuve que les conservateurs sont les grands protecteurs des victimes. Cependant, quand on analyse leurs priorités actuelles en matière de dépenses, on constate que les conservateurs font des coupes dans des programmes qui sont censés appuyer les victimes.

Je traite actuellement le dossier d'un homme qui vit dans ma circonscription, un peu à l'extérieur de Fraser Lake, et dont la fille a été victime d'un meurtre tragique juste avant Noël. Il essaie désespérément d'obtenir des fonds afin de pouvoir aller rencontrer des parents et leur raconter ce qui est arrivé à sa jeune fille afin que d'autres familles ne revivent pas le drame qu'il a vécu. Tout a commencé avec Facebook, puisque c'est ainsi que s'est fait le premier contact entre la jeune fille et le meurtrier. Le gouvernement n'a rien à offrir, il fait la sourde oreille. Il fait preuve d'une grande hypocrisie, et c'est malheureux.

Je suis souvent las d'entendre le gouvernement prétendre qu'il fait autorité en la matière et qu'il est l'unique protecteur des victimes. Cependant, quand on regarde les budgets et ce qui se passe dans la vraie vie, on constate que son intérêt pour les victimes est de nature purement politique et a vraiment peu à voir avec les considérations éthiques et morales auxquelles s'intéresse depuis toujours le NDP.

En tant que parti défenseur de la justice sociale, nous croyons qu'il faut plus que des peines minimales obligatoires pour prévenir la criminalité. On doit aller plus loin que cela. Le gouvernement n'a qu'une solution à proposer à tous les problèmes, et il en fait une obsession. Il doit élargir son horizon et mûrement réfléchir à la question.

Le projet de loi C-60 nous offre une solution que le gouvernement avait jusque-là écartée. Nous espérons qu'il va profiter du week-end pour y repenser parce que le temps presse. Il y a des mois que la députée de Trinity—Spadina s'est penchée sur sa mesure législative.

Ce projet de loi a dix pages, en comptant le français et l'anglais, ce n'est pas énorme. Ce n'est pas comme si le gouvernement avait eu à rédiger un document volumineux, mais cela a quand même pris des mois. Malgré la menace d'élections, le gouvernement ne semble pas

vouloir accélérer l'étude du projet de loi, ni bouger. Encore une fois, le gouvernement conservateur agit comme s'il détenait le monopole en matière de justice et d'équité, ce qui est insultant pour les Canadiens.

Au comité, nous devons discuter de ce qui est admissible en défense, dans les cas d'arrestation par des citoyens. Comment assurer cette fameuse proportionnalité de la force par rapport à la menace, en cas d'arrestation par des citoyens? C'est absolument essentiel de déterminer cela. Autrement, nous pourrions créer une situation où les Canadiens croiraient avoir le droit d'avoir recours à une force deux fois ou dix fois plus grande pour empêcher la commission d'un crime, et les tribunaux n'admettraient pas leur motif de défense. Le gouvernement a la responsabilité de veiller à ce que la population n'ait pas de fausse impression à cet égard, parce que les gens risquent d'être blessés ou d'aller en prison.

Nous devons rappeler aux Canadiens, aussi souvent que nous le pouvons, que l'arrestation par des citoyens ne doit pas être l'option privilégiée. Heureusement, le projet de loi ne modifie pas les dispositions de la législation canadienne qui prévoient que, quand on peut raisonnablement croire qu'un policier pourrait procéder à l'arrestation, il faut avoir recours à la police parce qu'elle est mieux placée pour s'acquitter de cette tâche. Les policiers ont des armes, des menottes, un insigne et la loi de leur côté. Ce sont des outils importants au moment de l'arrestation d'un individu.

●(1320)

Il faut d'abord et avant tout essayer d'obtenir l'aide d'un policier, et on ne peut pas oublier cette obligation ou en faire fi. Nous devons comprendre que c'est toujours le cas en vertu du projet de loi C-60. Nous devons confirmer cela, parce que le gouvernement en a écrit plus long que nous en demandions.

Nous croyons que la Chambre devrait avoir pour mission d'offrir des solutions aux Canadiens. Nous trouvons que certaines normes établies dans ce projet de loi sont subjectives. Elles ne sont pas explicites et tranchées. Il faut comprendre ce que veut dire « force raisonnable » et ce qu'est un « délai raisonnable ». Il est essentiel que nous comprenions ces notions.

Le gouvernement s'imagine-t-il qu'une arrestation citoyenne effectuée quelques heures après le crime est encore légale? Et qu'en est-il si l'arrestation a lieu le lendemain ou quelques jours plus tard? Allons-nous permettre aux juges et aux jurys de décider ce que veut dire « raisonnable »? Ce sont des choses importantes que nous devons comprendre.

Comme le ministre l'a fait remarquer aujourd'hui, cette mesure législative modifierait certaines lois vieilles de plus de 100 ans, certaines d'entre elles n'ayant pas été modifiées substantiellement durant tout ce temps. Si nous devons moderniser la loi en ce sens, faisons-le correctement. Quels seront les répercussions de cette mesure sur la vie quotidienne de nos concitoyens?

Il y a un risque de réaction exagérée en matière de poursuites, c'est-à-dire le risque qu'un accusateur public zélé déferle un tas d'accusations qui ont peu, sinon rien, à voir avec l'arrestation en question du citoyen, comme ce fut le cas dans l'affaire du Lucky Moose à Toronto. Il ne faut pas négliger cet aspect. Les tribunaux du gouvernement donnent souvent des directives de poursuite. Ils donnent aux avocats qui travaillent au nom des Canadiens et représentent la Couronne des lignes directrices pour tenter des poursuites. Cela est important. Nous ne voyons pas ces lignes directrices ici, et celles-ci ne sont pas censées être consacrées par la loi, mais le gouvernement doit néanmoins en avoir connaissance. Quel genre de directives seront données aux procureurs pour que nous ne nous retrouvions pas avec des zélés qui tentent de se faire un nom ou des pinailleurs qui lisent la loi d'un oeil limité et circonspect et qui déposent une liste de chefs d'accusations qui, aux yeux des Canadiens, semble hors de contrôle et disproportionnée par rapport à l'incident? Nous voulons nous assurer que le délai raisonnable est offert de manière succincte.

Le dernier budget montre à quel point la stratégie du gouvernement, qui consiste à intervenir après coup en matière de criminalité plutôt que de prévenir celle-ci, est déséquilibrée, et je suppose qu'il en sera de même dans le prochain budget. Je crois que cela mérite qu'on s'y attarde. C'est aberrant. Des milliards de dollars sont consacrés à la construction de nouvelles prisons et au recrutement de gardiens de prison additionnels, ce qui coûte très cher. La détention d'un prisonnier dans un établissement à sécurité maximale coûte en moyenne 138 000 \$ par année. Dans le cas d'une femme, il en coûte jusqu'à 178 000 \$ par année. C'est beaucoup d'argent, sans compter les milliards de dollars affectés à la construction d'établissements, et une grande partie du fardeau retombe sur les épaules des provinces, lesquelles n'ont pas eu leur mot à dire dans la création de la plupart de ces lois. Ces provinces ne nagent pas vraiment dans l'argent.

Il est difficile pour les provinces, qui n'ont pas été consultées au sujet des nombreuses mesures présentées par les conservateurs, mais qui se retrouvent à devoir payer la note malgré leur budget déjà très serré, d'entretenir des relations harmonieuses avec le gouvernement, qui prétend néanmoins vouloir entretenir une fédération saine et faire preuve de respect envers nos collègues des provinces. Certaines provinces ont même manifesté leur opposition directe à certaines de ces lois, car elles seront obligées de construire plus de prisons. Nous devrions tâcher de réfléchir à cela lorsque nous présentons des mesures législatives.

Les néo-démocrates ont tendu une branche d'olivier au gouvernement. Nous avons dit que nous appuyons la mesure, notamment l'article 3, et que nous sommes disposés à lui faire franchir toutes les étapes le plus vite possible, parce que nous croyons en son bien-fondé.

La députée de Trinity—Spadina déploie de grands efforts depuis le début pour que des citoyens qu'elle représente obtiennent une certaine forme de justice. Il incombe au gouvernement d'examiner une proposition qui est tout à fait raisonnable, une proposition qui améliorera les choses au Canada, et de faire en sorte qu'on examine comme il se doit les dispositions qui doivent être étudiées plus en profondeur. Par contre, c'est une erreur de compromettre toute la mesure législative et de ne pas tenir compte de l'offre qu'a faite aujourd'hui la députée de Trinity—Spadina au nom des néo-démocrates. C'est de l'orgueil ou de l'arrogance, une attitude qu'adopte trop souvent le gouvernement. Si le gouvernement souhaite accomplir quelque chose, nous pouvons l'aider. Nous

Initiatives ministérielles

sommes prêts à faire la moitié du chemin et nous espérons que le gouvernement fera l'autre.

• (1325)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention réfléchie, pas uniquement sur ce projet de loi, mais également sur toute la série de projets de loi en matière de justice au sujet desquels nous manquons d'information.

La prévention, la répression et la réintégration sociale font toutes partie intégrante de la lutte contre la criminalité dans notre société. Pourtant, le gouvernement continue d'aller dans la direction inverse en abolissant la libération conditionnelle, en prolongeant la durée des peines minimales obligatoires et en construisant plus de prisons, mais en négligeant de financer les provinces, provinces sur lesquelles retombent une grande partie du fardeau dans ce domaine. Il y a des conséquences à cela.

Le député voit-il dans cette approche un rejet de la façon dont on conçoit depuis longtemps la justice pénale et qu'il devrait y avoir un équilibre dans les programmes, mais que nous, parlementaires, devrions également connaître le coût des diverses options possibles afin de pouvoir adopter de bonnes lois et prendre des décisions éclairées?

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, dans tous les débats de la Chambre, il y a toujours des envolées oratoires et un certain enthousiasme quand vient le temps de faire valoir un point et de défendre nos positions. En fin de compte, lorsque nous respectons les attitudes, les positions et les convictions de chacun, cet endroit fonctionne fort bien.

Un des grands principes dont le Parti conservateur s'est fait fort par le passé concernait une certaine prudence à l'égard du Trésor. Ce parti voulait faire preuve de prudence dans ses dépenses, même si l'histoire montre que les gouvernements conservateurs ne résistent jamais à la tentation de dépenser plus que ce que nous avons et que celui-ci n'échappe pas à la règle.

En matière de criminalité, lorsque nous nous enquérons du coût, le gouvernement nous répond que dans la mesure où on protège ne serait-ce qu'une seule personne, cela n'a pas d'importance. Le gouvernement prétend que la protection d'une seule personne justifie le coût des mesures. On en conclut qu'il serait en quelque sorte dans l'intérêt du gouvernement de dépenser des milliards de dollars pour la protection d'une seule victime. Leur gouverne va nous coûter rudement cher, elle l'est déjà. Il faut revenir à un certain équilibre.

Prévenir les crimes est le meilleur programme de prévention de la criminalité qui existe. C'est aussi la meilleure réforme de la justice possible dans le pays.

• (1330)

[Français]

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

*Initiatives parlementaires***INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

[Français]

LA LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-501, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et d'autres lois (protection des prestations) dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Comme il n'y a aucune motion à l'étape du rapport, la Chambre procédera maintenant, sans débat, à la mise aux voix de la motion d'adoption à l'étape du rapport.

[Traduction]

M. John Rafferty (Thunder Bay—Rainy River, NPD) propose que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Conformément à l'article 98 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 9 mars, immédiatement avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

En conséquence, la Chambre s'ajourne au lundi 7 mars, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 32.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L'AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le Vice-président et président des comités pléniers

M. ANDREW SCHEER

La vice-présidente des comités pléniers

MME DENISE SAVOIE

Le vice-président adjoint des comités pléniers

M. BARRY DEVOLIN

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. JOHN BAIRD

MME LIBBY DAVIES

MME CLAUDE DEBELLEFEUILLE

M. JACQUES GOURDE

M. DAVID MCGUINITY

L'HON. GORDON O'CONNOR

M. JOE PRESTON

M. MARCEL PROULX

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session, Quarantième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, L'hon. Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, L'hon. Diane, ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires)	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Aglukkaq, L'hon. Leona, ministre de la Santé	Nunavut	Nunavut	PCC
Albrecht, Harold	Kitchener—Conestoga	Ontario	PCC
Allen, Malcolm	Welland	Ontario	NPD
Allen, Mike	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	PCC
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambrose, L'hon. Rona, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et pour la Commission canadienne du blé	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
André, Guy	Berthier—Maskinongé	Québec	BQ
Andrews, Scott	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Armstrong, Scott	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Arthur, André	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	Ind.
Ashfield, L'hon. Keith, ministre du Revenu national, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique	Fredericton	Nouveau-Brunswick	PCC
Ashton, Niki	Churchill	Manitoba	NPD
Asselin, Gérard	Manicouagan	Québec	BQ
Atamanenko, Alex	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique	NPD
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bains, L'hon. Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	Lib.
Baird, L'hon. John, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	PCC
Beaudin, Josée	Saint-Lambert	Québec	BQ
Bélangier, L'hon. Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Bernier, L'hon. Maxime	Beauce	Québec	PCC
Bevington, Dennis	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	NPD
Bezan, James	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	BQ
Blackburn, L'hon. Jean-Pierre, ministre des Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture)	Jonquière—Alma	Québec	PCC
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	BQ
Blaney, Steven	Lévis—Bellechasse	Québec	PCC
Block, Kelly	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Bonsant, France	Compton—Stanstead	Québec	BQ
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	BQ
Boucher, Sylvie, secrétaire parlementaire pour la Condition féminine	Beauport—Limoilou	Québec	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Boughen, Ray	Palliser	Saskatchewan	PCC
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Braid, Peter	Kitchener—Waterloo	Ontario	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brisson, L'hon. Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Brown, Gordon	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brown, Lois, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Newmarket—Aurora	Ontario	PCC
Brown, Patrick	Barrie	Ontario	PCC
Bruinooge, Rod	Winnipeg-Sud	Manitoba	PCC
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	Québec	BQ
Byrne, L'hon. Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Cadman, Dona	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Calandra, Paul	Oak Ridges—Markham	Ontario	PCC
Calkins, Blaine	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Cannan, Ron	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique	PCC
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Cannon, L'hon. Lawrence, ministre des Affaires étrangères	Pontiac	Québec	PCC
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carrie, Colin, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Oshawa	Ontario	PCC
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	Québec	BQ
Casson, L'hon. Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Charlton, Chris	Hamilton Mountain	Ontario	NPD
Chong, L'hon. Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Chow, Olivia	Trinity—Spadina	Ontario	NPD
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clarke, Rob	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	PCC
Clement, L'hon. Tony, ministre de l'Industrie	Parry Sound—Muskoka	Ontario	PCC
Coady, Siobhan	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Cotler, L'hon. Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crombie, Bonnie	Mississauga—Streetsville	Ontario	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Davidson, Patricia	Sarnia—Lambton	Ontario	PCC
Davies, Don	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	NPD
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, L'hon. Stockwell, président du Conseil du Trésor et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
DeBellefeuille, Claude	Beauharnois—Salaberry	Québec	BQ
Dechert, Bob, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Mississauga—Erindale	Ontario	PCC
Del Mastro, Dean, secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien	Peterborough	Ontario	PCC
Demers, Nicole	Laval	Québec	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	Québec	BQ
Desnoyers, Luc	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Devolin, Barry, Le président suppléant	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dewar, Paul	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Dhaliwal, Sukh	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	Lib.
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Ontario	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Donnelly, Fin	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	NPD
Dorion, Jean	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	BQ
Dosanjh, L'hon. Ujjal	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique	Lib.
Dreeshen, Earl	Red Deer	Alberta	PCC
Dryden, L'hon. Ken	York-Centre	Ontario	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Dufour, Nicolas	Repentigny	Québec	BQ
Duncan, L'hon. John, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Duncan, Kirsty	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Duncan, Linda	Edmonton—Strathcona	Alberta	NPD
Dykstra, Rick, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	St. Catharines	Ontario	PCC
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eyking, L'hon. Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	Québec	BQ
Fantino, L'hon. Julian, ministre d'État (Aînés)	Vaughan	Ontario	PCC
Fast, Ed	Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
Finley, L'hon. Diane, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Flaherty, L'hon. Jim, ministre des Finances	Whitby—Oshawa	Ontario	PCC
Fletcher, L'hon. Steven, ministre d'État (Réforme démocratique)	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Québec	Lib.
Foote, Judy	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Freeman, Carole	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Galipeau, Royal	Ottawa—Orléans	Ontario	PCC
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Garneau, Marc	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Gaudet, Roger	Montcalm	Québec	BQ
Généreux, Bernard	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	PCC
Glover, Shelly, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Saint-Boniface	Manitoba	PCC
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, L'hon. Gary, ministre d'État (Sciences et Technologie) (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario)	Cambridge	Ontario	PCC
Gourde, Jacques, Secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et pour les Langues officielles	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Gravelle, Claude	Nickel Belt	Ontario	NPD
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC
Guarnieri, L'hon. Albina	Mississauga-Est—Cooksville	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	Québec	BQ
Guergis, L'hon. Helena	Simcoe—Grey	Ontario	Cons. ind.
Guimond, Claude	Rimouski-Neigette— Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix— Haute-Côte-Nord	Québec	BQ
Hall Findlay, Martha	Willowdale	Ontario	Lib.
Harper, Le très hon. Stephen, premier ministre	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Jack	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	NPD
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Hawn, L'hon. Laurie, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Edmonton-Centre	Alberta	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock— Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hoback, Randy	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Hoepfner, Candice	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Holder, Ed	London-Ouest	Ontario	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Ontario	Lib.
Hughes, Carol	Algoma—Manitoulin— Kapuskasung	Ontario	NPD
Hyer, Bruce	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	NPD
Ignatieff, L'hon. Michael, chef de l'opposition	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Jean, Brian, secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Jennings, L'hon. Marlene	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kamp, Randy, secrétaire parlementaire de la ministre des Pêches et des Océans	Pitt Meadows—Maple Ridge— Mission	Colombie-Britannique	PCC
Kania, Andrew	Brampton-Ouest	Ontario	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Kennedy, Gerard	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Kenney, L'hon. Jason, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Kent, L'hon. Peter, ministre de l'Environnement	Thornhill	Ontario	PCC
Kerr, Greg, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	PCC
Komarnicki, Ed, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et de la ministre du Travail	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Laforest, Jean-Yves	Saint-Maurice—Champlain	Québec	BQ
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Lake, Mike, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Edmonton—Mill Woods— Beaumont	Alberta	PCC
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	Québec	BQ
Lamoureux, Kevin	Winnipeg-Nord	Manitoba	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	Ontario	NPD
Lebel, L'hon. Denis, ministre d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	PCC
LeBlanc, L'hon. Dominic	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	Québec	BQ
Lemieux, Pierre, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	PCC
Leslie, Megan	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	Québec	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik —Eeyou	Québec	BQ
Lobb, Ben	Huron—Bruce	Ontario	PCC
Lukiwski, Tom, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC
Lunn, L'hon. Gary, ministre d'État (Sports)	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, L'hon. Peter, ministre de la Défense nationale	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique	Oxford	Ontario	PCC
Malhi, L'hon. Gurbax	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	Lib.
Malo, Luc	Verchères—Les Patriotes	Québec	BQ
Maloway, Jim	Elmwood—Transcona	Manitoba	NPD
Marston, Wayne	Hamilton-Est—Stoney Creek	Ontario	NPD
Martin, L'hon. Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	Ontario	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Mathysen, Irene	London—Fanshawe	Ontario	NPD
Mayes, Colin	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
McCallum, L'hon. John	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McColeman, Phil	Brant	Ontario	PCC
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McKay, L'hon. John	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McLeod, Cathy, Secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Kamloops—Thompson— Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
McTeague, L'hon. Dan	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	Lib.
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	BQ
Mendes, Alexandra	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Menzies, L'hon. Ted, ministre d'État (Finances)	Macleod	Alberta	PCC
Merrifield, L'hon. Rob, ministre d'État (Transports)	Yellowhead	Alberta	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président de la Chambre des communes	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Moore, L'hon. James, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, L'hon. Rob, ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme)	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Mourani, Maria	Ahuntsic	Québec	BQ
Mulcair, Thomas	Outremont	Québec	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Murphy, Brian	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Murray, Joyce	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Nadeau, Richard	Gatineau	Québec	BQ
Neville, L'hon. Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Niagara Falls	Ontario	PCC
Norlock, Rick	Northumberland—Quinte West	Ontario	PCC
O'Connor, L'hon. Gordon, ministre d'État et whip en chef du gouvernement	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
O'Neill-Gordon, Tilly	Miramichi	Nouveau-Brunswick	PCC
Obhrai, Deepak, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, L'hon. Bev, ministre de la Coopération internationale	Durham	Ontario	PCC
Oliphant, Robert	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Ouellet, Christian	Brome—Missisquoi	Québec	BQ
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Paillé, Daniel	Hochelaga	Québec	BQ
Paillé, Pascal-Pierre	Louis-Hébert	Québec	BQ
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Christian, ministre des Ressources naturelles	Mégantic—L'Érable	Québec	PCC
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Payne, LaVar	Medicine Hat	Alberta	PCC
Pearson, Glen	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Petit, Daniel, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	PCC
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poilievre, Pierre, secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre des Affaires intergouvernementales	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Pomerleau, Roger	Drummond	Québec	BQ
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Rae, L'hon. Bob	Toronto-Centre	Ontario	Lib.
Rafferty, John	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	NPD
Raitt, L'hon. Lisa, ministre du Travail	Halton	Ontario	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Rathgeber, Brent	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Regan, L'hon. Geoff	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Richards, Blake	Wild Rose	Alberta	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC
Rickford, Greg, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora	Ontario	PCC
Ritz, L'hon. Gerry, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Québec	Lib.
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Ontario	Lib.
Russell, Todd	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Savoie, Denise, La présidente suppléante	Victoria	Colombie-Britannique	NPD
Saxton, Andrew, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	North Vancouver	Colombie-Britannique	PCC
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, Andrew, Le Vice-président	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shea, L'hon. Gail, ministre des Pêches et des Océans	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	PCC
Shiple, Bev	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	PCC
Shory, Devinder	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Silva, Mario	Davenport	Ontario	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Simson, Michelle	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Sopuck, Robert	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Cyr, Thierry	Jeanne-Le Ber	Québec	BQ
Stanton, Bruce	Simcoe-Nord	Ontario	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Storseth, Brian	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Strahl, L'hon. Chuck, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Sweet, David	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Thi Lac, Ève-Mary Thai	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Thibeault, Glenn	Sudbury	Ontario	NPD
Thompson, L'hon. Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toews, L'hon. Vic, ministre de la Sécurité publique	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Trost, Brad	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Trudeau, Justin	Papineau	Québec	Lib.
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Uppal, Tim	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Valeriote, Francis	Guelph	Ontario	Lib.
Van Kesteren, Dave	Chatham-Kent—Essex	Ontario	PCC
Van Loan, L'hon. Peter, ministre du Commerce international	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Verner, L'hon. Josée, ministre des Affaires intergouvernementales, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de la Francophonie	Louis-Saint-Laurent	Québec	PCC
Vincent, Robert	Shefford	Québec	BQ
Volpe, L'hon. Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wallace, Mike	Burlington	Ontario	PCC
Warawa, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Langley	Colombie-Britannique	PCC
Warkentin, Chris	Peace River	Alberta	PCC
Watson, Jeff	Essex	Ontario	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Weston, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	Colombie-Britannique	PCC
Weston, Rodney	Saint John	Nouveau-Brunswick	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon	Richmond Hill	Ontario	Lib.
Wong, Alice, secrétaire parlementaire pour le Multiculturalisme	Richmond	Colombie-Britannique	PCC
Woodworth, Stephen	Kitchener-Centre	Ontario	PCC
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Yelich, L'hon. Lynne, ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest)	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Young, Terence	Oakville	Ontario	PCC
Zarac, Lise	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
VACANCE	Calgary-Centre-Nord	Alberta	
VACANCE	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	
VACANCE	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	Québec	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Troisième session, Quarantième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (27)		
Ablonczy, L'hon. Diane, ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires)	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, L'hon. Rona, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob.	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Calkins, Blaine	Wetaskiwin	PCC
Casson, L'hon. Rick	Lethbridge	PCC
Dreeshen, Earl	Red Deer	PCC
Duncan, Linda	Edmonton—Strathcona	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Harper, Le très hon. Stephen, premier ministre	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Hawn, L'hon. Laurie, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Edmonton-Centre	PCC
Jean, Brian, secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Kenney, L'hon. Jason, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme	Calgary-Sud-Est	PCC
Lake, Mike, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	PCC
Menzies, L'hon. Ted, ministre d'État (Finances)	Macleod	PCC
Merrifield, L'hon. Rob, ministre d'État (Transports)	Yellowhead	PCC
Obhrai, Deepak, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Calgary-Est	PCC
Payne, LaVar	Medicine Hat	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Rathgeber, Brent	Edmonton—St. Albert	PCC
Richards, Blake	Wild Rose	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Shory, Devinder	Calgary-Nord-Est	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Storseth, Brian	Westlock—St. Paul	PCC
Uppal, Tim	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Warkentin, Chris	Peace River	PCC
VACANCE	Calgary-Centre-Nord	
COLOMBIE-BRITANNIQUE (35)		
Abbott, L'hon. Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Atamanenko, Alex	Colombie-Britannique-Southern Interior	NPD
Cadman, Dona	Surrey-Nord	PCC
Cannan, Ron	Kelowna—Lake Country	PCC
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	PCC
Davies, Don	Vancouver Kingsway	NPD
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, L'hon. Stockwell, président du Conseil du Trésor et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dhaliwal, Sukh	Newton—Delta-Nord	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Donnelly, Fin	New Westminster—Coquitlam	NPD
Dosanjh, L'hon. Ujjal	Vancouver-Sud	Lib.
Duncan, L'hon. John, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord	Île de Vancouver-Nord	PCC
Fast, Ed.	Abbotsford	PCC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy, secrétaire parlementaire de la ministre des Pêches et des Océans	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	PCC
Lunn, L'hon. Gary, ministre d'État (Sports)	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, L'hon. Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Lib.
Mayes, Colin	Okanagan—Shuswap	PCC
McLeod, Cathy, Secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Kamloops—Thompson—Cariboo	PCC
Moore, L'hon. James, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Murray, Joyce	Vancouver Quadra	Lib.
Savoie, Denise, La présidente suppléante	Victoria	NPD
Saxton, Andrew, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	North Vancouver	PCC
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	NPD
Strahl, L'hon. Chuck, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Langley	PCC
Weston, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	PCC
Wong, Alice, secrétaire parlementaire pour le Multiculturalisme	Richmond	PCC
VACANCE	Prince George—Peace River	
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn	Charlottetown	Lib.
Shea, L'hon. Gail, ministre des Pêches et des Océans	Egmont	PCC
MANITOBA (14)		
Ashton, Niki	Churchill	NPD
Bezan, James	Selkirk—Interlake	PCC
Bruinooge, Rod	Winnipeg-Sud	PCC
Fletcher, L'hon. Steven, ministre d'État (Réforme démocratique)	Charleswood—St. James—Assiniboia	PCC
Glover, Shelly, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Saint-Boniface	PCC
Hoepfner, Candice	Portage—Lisgar	PCC
Lamoureux, Kevin	Winnipeg-Nord	Lib.
Maloway, Jim	Elmwood—Transcona	NPD
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, L'hon. Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC
Sopuck, Robert	Dauphin—Swan River—Marquette	PCC
Toews, L'hon. Vic, ministre de la Sécurité publique	Provencher	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Allen, Mike	Tobique—Mactaquac	PCC
Ashfield, L'hon. Keith, ministre du Revenu national, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique	Fredericton	PCC
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
LeBlanc, L'hon. Dominic	Beauséjour	Lib.
Moore, L'hon. Rob, ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme)	Fundy Royal	PCC
Murphy, Brian	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
O'Neill-Gordon, Tilly	Miramichi	PCC
Thompson, L'hon. Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Weston, Rodney	Saint John	PCC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Armstrong, Scott	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	PCC
Brison, L'hon. Scott	Kings—Hants	Lib.
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	South Shore—St. Margaret's	PCC
Kerr, Greg, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants	Nova-Ouest	PCC
Leslie, Megan	Halifax	NPD
MacKay, L'hon. Peter, ministre de la Défense nationale	Nova-Centre	PCC
Regan, L'hon. Geoff	Halifax-Ouest	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
NUNAVUT (1)		
Aglukkaq, L'hon. Leona, ministre de la Santé	Nunavut	PCC
ONTARIO (106)		
Albrecht, Harold	Kitchener—Conestoga	PCC
Allen, Malcolm	Welland	NPD
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Bains, L'hon. Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Lib.
Baird, L'hon. John, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Ottawa-Ouest—Nepean	PCC
Bélanger, L'hon. Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn	St. Paul's	Lib.
Braid, Peter	Kitchener—Waterloo	PCC
Brown, Gordon	Leeds—Grenville	PCC
Brown, Lois, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Newmarket—Aurora	PCC
Brown, Patrick	Barrie	PCC
Calandra, Paul	Oak Ridges—Markham	PCC
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Carrie, Colin, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Oshawa	PCC
Charlton, Chris	Hamilton Mountain	NPD
Chong, L'hon. Michael	Wellington—Halton Hills	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Chow, Olivia	Trinity—Spadina	NPD
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Clement, L'hon. Tony, ministre de l'Industrie	Parry Sound—Muskoka	PCC
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Crombie, Bonnie	Mississauga—Streetsville	Lib.
Davidson, Patricia	Sarnia—Lambton	PCC
Dechert, Bob, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Mississauga—Erindale	PCC
Del Mastro, Dean, secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien	Peterborough	PCC
Devolin, Barry, Le président suppléant	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dewar, Paul	Ottawa-Centre	NPD
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Lib.
Dryden, L'hon. Ken	York-Centre	Lib.
Duncan, Kirsty	Etobicoke-Nord	Lib.
Dykstra, Rick, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	St. Catharines	PCC
Fantino, L'hon. Julian, ministre d'État (Aînés)	Vaughan	PCC
Finley, L'hon. Diane, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Haldimand—Norfolk	PCC
Flaherty, L'hon. Jim, ministre des Finances	Whitby—Oshawa	PCC
Galipeau, Royal	Ottawa—Orléans	PCC
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Goodyear, L'hon. Gary, ministre d'État (Sciences et Technologie) (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario)	Cambridge	PCC
Gravelle, Claude	Nickel Belt	NPD
Guarnieri, L'hon. Albina	Mississauga-Est—Cooksville	Lib.
Guergis, L'hon. Helena	Simcoe—Grey	Cons. ind.
Hall Findlay, Martha	Willowdale	Lib.
Holder, Ed	London-Ouest	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Lib.
Hughes, Carol	Algoma—Manitoulin—Kapusking	NPD
Hyer, Bruce	Thunder Bay—Superior-Nord	NPD
Ignatieff, L'hon. Michael, chef de l'opposition	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Kania, Andrew	Brampton-Ouest	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Kennedy, Gerard	Parkdale—High Park	Lib.
Kent, L'hon. Peter, ministre de l'Environnement	Thornhill	PCC
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Layton, L'hon. Jack	Toronto—Danforth	NPD
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Lemieux, Pierre, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture	Glengarry—Prescott—Russell	PCC
Lobb, Ben	Huron—Bruce	PCC
MacKenzie, Dave, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique	Oxford	PCC
Malhi, L'hon. Gurbax	Bramalea—Gore—Malton	Lib.
Marston, Wayne	Hamilton-Est—Stoney Creek	NPD
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
Mathysen, Irene	London—Fanshawe	NPD
McCallum, L'hon. John	Markham—Unionville	Lib.
McColeman, Phil	Brant	PCC
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
McKay, L'hon. John	Scarborough—Guildwood	Lib.
McTeague, L'hon. Dan	Pickering—Scarborough-Est	Lib.
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président de la Chambre des communes	Kingston et les Îles	Lib.
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Niagara Falls	PCC
Norlock, Rick	Northumberland—Quinte West	PCC
O'Connor, L'hon. Gordon, ministre d'État et whip en chef du gouvernement	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, L'hon. Bev, ministre de la Coopération internationale	Durham	PCC
Oliphant, Robert	Don Valley-Ouest	Lib.
Pearson, Glen	London-Centre-Nord	Lib.
Poillievre, Pierre, secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre des Affaires intergouvernementales	Nepean—Carleton	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Rae, L'hon. Bob	Toronto-Centre	Lib.
Rafferty, John	Thunder Bay—Rainy River	NPD
Raïtt, L'hon. Lisa, ministre du Travail	Halton	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rickford, Greg, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora	PCC
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Shiple, Bev	Lambton—Kent—Middlesex	PCC
Silva, Mario	Davenport	Lib.
Simson, Michelle	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Stanton, Bruce	Simcoe-Nord	PCC
Sweet, David	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Thibeault, Glenn	Sudbury	NPD
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Valeriote, Francis	Guelph	Lib.
Van Kesteren, Dave	Chatham-Kent—Essex	PCC
Van Loan, L'hon. Peter, ministre du Commerce international	York—Simcoe	PCC
Volpe, L'hon. Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wallace, Mike	Burlington	PCC
Watson, Jeff	Essex	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon	Richmond Hill	Lib.
Woodworth, Stephen	Kitchener-Centre	PCC
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Lib.
Young, Terence	Oakville	PCC
QUÉBEC (74)		
André, Guy	Berthier—Maskinongé	BQ
Arthur, André	Portneuf—Jacques-Cartier	Ind.
Asselin, Gérard	Manicouagan	BQ
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Beaudin, Josée	Saint-Lambert	BQ
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	BQ
Bernier, L'hon. Maxime	Beauce	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	BQ
Blackburn, L'hon. Jean-Pierre, ministre des Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture)	Jonquière—Alma	PCC
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	BQ
Blaney, Steven	Lévis—Bellechasse	PCC
Bonsant, France	Compton—Stanstead	BQ
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	BQ
Boucher, Sylvie, secrétaire parlementaire pour la Condition féminine	Beauport—Limoilou	PCC
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	BQ
Cannon, L'hon. Lawrence, ministre des Affaires étrangères	Pontiac	PCC
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin	Mont-Royal	Lib.
DeBellefeuille, Claude	Beauharnois—Salaberry	BQ
Demers, Nicole	Laval	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	BQ
Desnoyers, Luc	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Dorion, Jean	Longueuil—Pierre-Boucher	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Dufour, Nicolas	Repentigny	BQ
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	BQ
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Lib.
Freeman, Carole	Châteauguay—Saint-Constant	BQ
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Garneau, Marc	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Gaudet, Roger	Montcalm	BQ
Généreux, Bernard	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	PCC
Gourde, Jacques, Secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et pour les Langues officielles	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	PCC
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	BQ
Guimond, Claude	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	BQ
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	BQ
Jennings, L'hon. Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laforest, Jean-Yves	Saint-Maurice—Champlain	BQ
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	BQ
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
Lebel, L'hon. Denis, ministre d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Roberval—Lac-Saint-Jean	PCC
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	BQ
Malo, Luc	Verchères—Les Patriotes	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	BQ
Mendes, Alexandra	Brossard—La Prairie	Lib.
Mourani, Maria	Ahuntsic	BQ
Mulcair, Thomas	Outremont	NPD
Nadeau, Richard	Gatineau	BQ
Ouellet, Christian	Brome—Missisquoi	BQ
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paillé, Daniel	Hochelaga	BQ
Paillé, Pascal-Pierre	Louis-Hébert	BQ
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Christian, ministre des Ressources naturelles	Mégantic—L'Érable	PCC
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Petit, Daniel, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	PCC
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Pomerleau, Roger	Drummond	BQ
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Lib.
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
St-Cyr, Thierry	Jeanne-Le Ber	BQ
Thi Lac, Ève-Mary Thai	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Trudeau, Justin	Papineau	Lib.
Verner, L'hon. Josée, ministre des Affaires intergouvernementales, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de la Francophonie	Louis-Saint-Laurent	PCC
Vincent, Robert	Shefford	BQ
Zarac, Lise	LaSalle—Émard	Lib.
VACANCE	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et pour la Commission canadienne du blé	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Block, Kelly	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Boughen, Ray	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Clarke, Rob	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	PCC
Goodale, L'hon. Ralph	Wascana	Lib.
Hoback, Randy	Prince Albert	PCC
Komarnicki, Ed, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et de la ministre du Travail	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Ritz, L'hon. Gerry, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Battlefords—Lloydminster	PCC
Scheer, Andrew, Le Vice-président	Regina—Qu'Appelle	PCC
Trost, Brad	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, L'hon. Lynne, ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest)	Blackstrap	PCC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)

Andrews, Scott	Avalon	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Coady, Siobhan	St. John's-Sud—Mount Pearl.....	Lib.
Foote, Judy.....	Random—Burin—St. George's	Lib.
Harris, Jack	St. John's-Est	NPD
Russell, Todd	Labrador	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls— Windsor.....	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Bevington, Dennis.....	Western Arctic	NPD
YUKON (1)		
Bagnell, L'hon. Larry.....	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 4 mars 2011 — 3^e Session, 40^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: Shawn Murphy

Vice-présidents: Patricia Davidson
Bill Siksay

Jim Abbott	Carolyn Bennett	Wayne Easter	Pierre Poilievre	(11)
Harold Albrecht	Paul Calandra	Carole Freeman	Ève-Mary Thai Thi Lac	

Membres associés

Mike Allen	Dean Del Mastro	Mario Laframboise	Lee Richardson
Dean Allison	Earl Dreesen	Mike Lake	Greg Rickford
Rob Anders	John Duncan	Guy Lauzon	Andrew Saxton
David Anderson	Rick Dykstra	Jack Layton	Gary Schellenberger
Charlie Angus	Ed Fast	Pierre Lemieux	Bev Shipley
Scott Armstrong	Judy Foote	Ben Lobb	Devinder Shory
Leon Benoit	Christiane Gagnon	Tom Lukiwski	Michelle Simson
Maxime Bernier	Royal Galipeau	James Lunney	Joy Smith
James Bezan	Cheryl Gallant	Dave MacKenzie	Robert Sopuck
Steven Blaney	Bernard Généreux	Jim Maloway	Kevin Sorenson
Kelly Block	Shelly Glover	Pat Martin	Bruce Stanton
Sylvie Boucher	Yvon Godin	Colin Mayes	Brian Storseth
Ray Boughen	Peter Goldring	Phil McColeman	David Sweet
Peter Braid	Jacques Gourde	Cathy McLeod	Greg Thompson
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Serge Ménard	David Tilson
Gordon Brown	Martha Hall Findlay	Ted Menzies	Brad Trost
Lois Brown	Jack Harris	Larry Miller	Merv Tweed
Patrick Brown	Richard Harris	Anita Neville	Tim Uppal
Rod Bruinooge	Laurie Hawn	Rick Norlock	Dave Van Kesteren
Dona Cadman	Russ Hiebert	Tilly O'Neill-Gordon	Maurice Vellacott
Blaine Calkins	Randy Hoback	Deepak Obhrai	Mike Wallace
Ron Cannan	Candice Hoepfner	Robert Oliphant	Mark Warawa
Colin Carrie	Ed Holder	Pierre Paquette	Chris Warkentin
Rick Casson	Brian Jean	LaVar Payne	Jeff Watson
Michael Chong	Marlene Jennings	Daniel Petit	John Weston
David Christopherson	Randy Kamp	Joe Preston	Rodney Weston
Rob Clarke	Gerald Keddy	James Rajotte	Alice Wong
Joe Comartin	Greg Kerr	Brent Rathgeber	Stephen Woodworth
John Cummins	Ed Komarnicki	Scott Reid	Borys Wrzesnewskyj
Claude DeBellefeuille	Daryl Kramp	Blake Richards	Terence Young
Bob Dechert			

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Bruce Stanton

Vice-présidents: Jean Crowder
Todd Russell

Larry Bagnell
Rob Clarke
Earl Dreeshen

Marc Lemay
Yvon Lévesque

Anita Neville
LaVar Payne

Greg Rickford
John Weston

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Scott Armstrong
Niki Ashton
Gérard Asselin
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Maxime Bernier
Dennis Bevington
James Bezan
Steven Blaney
Kelly Block
Sylvie Boucher
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Dona Cadman
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie

Rick Casson
Michael Chong
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Jean Dorion
Ken Dryden
John Duncan
Kirsty Duncan
Rick Dykstra
Ed Fast
Carole Freeman
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Bernard Généreux
Shelly Glover
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Carol Hughes
Bruce Hyer

Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Megan Leslie
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Pat Martin
Tony Martin
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Ted Menzies
Larry Miller
Rick Norlock
Tilly O'Neill-Gordon
Deepak Obhrai
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
John Rafferty
James Rajotte

Brent Rathgeber
Scott Reid
Blake Richards
Lee Richardson
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
David Sweet
Greg Thompson
David Tilson
Brad Trost
Justin Trudeau
Merv Tweed
Tim Uppal
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
Rodney Weston
Alice Wong
Stephen Woodworth
Terence Young

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: Dean Allison

Vice-présidents: Jean Dorion
Bernard Patry

Lois Brown
Johanne Deschamps
Paul Dewar

Peter Goldring
James Lunney

Deepak Ohrai
Glen Pearson

Bob Rae
Dave Van Kesteren

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Harold Albrecht
Mike Allen
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Claude Bachand
Larry Bagnell
Leon Benoit
Maxime Bernier
James Bezan
Steven Blaney
Kelly Block
Sylvie Boucher
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitkreuz
Gordon Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Dona Cadman
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Rick Casson
Michael Chong
Rob Clarke
Joe Comartin
Irwin Cotler
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Don Davies
Bob Dechert

Dean Del Mastro
Ujjal Dosanjh
Earl Dreshen
Ken Dryden
John Duncan
Rick Dykstra
Mark Eyking
Ed Fast
Raymonde Folco
Judy Foote
Hedy Fry
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Marc Garneau
Bernard Généreux
Shelly Glover
Jacques Gourde
Nina Grewal
Monique Guay
Claude Guimond
Jack Harris
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Bruce Hyer
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Jim Karygiannis
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Jean-Yves Laforest
Mike Lake
Francine Lalonde
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Ben Lobb
Tom Lukiwski
Dave MacKenzie
Wayne Marston
Keith Martin
Pat Martin
Brian Masse
Colin Mayes
Phil McColeman
John McKay
Cathy McLeod
Dan McTeague
Ted Menzies
Larry Miller
Brian Murphy
Richard Nadeau
Rick Norlock
Tilly O'Neill-Gordon
Massimo Pacetti
LaVar Payne
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
John Rafferty
James Rajotte
Yasmin Ratansi
Brent Rathgeber
Scott Reid

Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford
Michael Savage
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Bill Siksay
Mario Silva
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Thierry St-Cyr
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Paul Szabo
Greg Thompson
David Tilson
Alan Tonks
Brad Trost
Merv Tweed
Tim Uppal
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
Alice Wong
Stephen Woodworth
Borys Wrzesnewskyj
Terence Young

SOUS-COMITÉ DES DROITS INTERNATIONAUX DE LA PERSONNE

Président: Scott Reid

Vice-présidents: Johanne Deschamps
Mario Silva

Irwin Cotler

Russ Hiebert

Wayne Marston

David Sweet

(7)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Larry Miller

Vice-présidents: André Bellavance
Mark Eyking

Alex Atamanenko
France Bonsant
Wayne Easter

Randy Hoback
Pierre Lemieux

Blake Richards
Bev Shipley

Brian Storseth
Francis Valeriote

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Harold Albrecht
Malcolm Allen
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Scott Armstrong
Niki Ashton
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Maxime Bernier
James Bezan
Bernard Bigras
Steven Blaney
Kelly Block
Sylvie Boucher
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Dona Cadman
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie

Rick Casson
Michael Chong
Rob Clarke
Joe Comartin
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Jean Dorion
Ujjal Dosanjh
Earl Dreeshen
John Duncan
Kirsty Duncan
Rick Dykstra
Ed Fast
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Bernard Généreux
Shelly Glover
Yvon Godin
Peter Goldring
Jacques Gourde
Claude Gravelle
Nina Grewal
Claude Guimond
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Candice Hoepfner
Ed Holder

Carol Hughes
Bruce Hyer
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Jean-Yves Laforest
Mike Lake
Guy Lauzon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Pat Martin
Tony Martin
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Ted Menzies
Joyce Murray
Anita Neville
Rick Norlock
Tilly O'Neill-Gordon
Deepak Obhrai
Christian Ouellet
LaVar Payne
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston

James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Lee Richardson
Greg Rickford
Andrew Saxton
Francis Scarpaleggia
Gary Schellenberger
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Peter Stoffer
David Sweet
Greg Thompson
David Tilson
Brad Trost
Merv Tweed
Tim Uppal
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
Alice Wong
Stephen Woodworth
Terence Young

ANCIENS COMBATTANTS

Président: Gary Schellenberger

Vice-présidents: Judy Sgro
Peter Stoffer

Guy André
Kirsty Duncan
Greg Kerr

Kevin Lamoureux
Ben Lobb

Colin Mayes
Phil McColeman

Brian Storseth
Robert Vincent

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Scott Andrews
Scott Armstrong
Claude Bachand
Leon Benoit
Maxime Bernier
James Bezan
Steven Blaney
Kelly Block
Sylvie Boucher
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Dona Cadman
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Rick Casson
Michael Chong

Rob Clarke
John Cummins
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
John Duncan
Rick Dykstra
Meili Faille
Ed Fast
Judy Foote
Carole Freeman
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Bernard Généreux
Shelly Glover
Yvon Godin
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Jack Harris
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoeppner
Ed Holder
Brian Jean
Randy Kamp

Gerald Keddy
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Megan Leslie
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Luc Malo
Wayne Marston
Pat Martin
Tony Martin
Cathy McLeod
Ted Menzies
Larry Miller
Rick Norlock
Tilly O'Neill-Gordon
Deepak Obhrai
LaVar Payne
Glen Pearson
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Blake Richards

Lee Richardson
Greg Rickford
Michael Savage
Andrew Saxton
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
David Sweet
Greg Thompson
David Tilson
Brad Trost
Merv Tweed
Tim Uppal
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
Alice Wong
Stephen Woodworth
Terence Young
Lise Zarac

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: David Tilson

Vice-présidents: Thierry St-Cyr
Borys Wrzesnewskyj

Olivia Chow
Nicolas Dufour
Rick Dykstra

Nina Grewal
Robert Oliphant

Devinder Shory
Justin Trudeau

Tim Uppal
Alice Wong

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Leon Benoit
Maxime Bernier
James Bezan
Steven Blaney
Kelly Block
Sylvie Boucher
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Dona Cadman
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Rick Casson
Michael Chong
David Christopherson
Rob Clarke
Joe Comartin
Bonnie Crombie

John Cummins
Patricia Davidson
Don Davies
Libby Davies
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Johanne Deschamps
Sukh Dhaliwal
Fin Donnelly
Jean Dorion
Earl Dreeshen
John Duncan
Meili Faille
Ed Fast
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Bernard Généreux
Shelly Glover
Peter Goldring
Jacques Gourde
Monique Guay
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoeppner
Ed Holder
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Andrew Kania

Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Francine Lalonde
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Pat Martin
Brian Masse
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Alexandra Mendes
Ted Menzies
Larry Miller
Richard Nadeau
Rick Norlock
Tilly O'Neill-Gordon
Deepak Obhrai
LaVar Payne
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte

Brent Rathgeber
Scott Reid
Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Bill Siksay
Michelle Simson
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Greg Thompson
Brad Trost
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
Stephen Woodworth
Terence Young
Lise Zarac

COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Lee Richardson

Vice-présidents: John Cannis
Jean-Yves Laforest

Dean Allison
Ron Cannan
Claude Guimond

Martha Hall Findlay
Ed Holder

Peter Julian
Gerald Keddy

Mario Silva
Brad Trost

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Harold Albrecht
Malcolm Allen
Mike Allen
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Navdeep Bains
Leon Benoit
Maxime Bernier
James Bezan
Steven Blaney
Kelly Block
Robert Bouchard
Sylvie Boucher
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Dona Cadman
Paul Calandra
Blaine Calkins
Serge Cardin
Colin Carrie
Rick Casson
Chris Charlton
Michael Chong
Rob Clarke
Siobhan Coady

Bonnie Crombie
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Johanne Deschamps
Paul Dewar
Sukh Dhaliwal
Ruby Dhalla
Jean Dorion
Earl Dreeshen
John Duncan
Rick Dykstra
Wayne Easter
Ed Fast
Judy Foote
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Bernard Généreux
Shelly Glover
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Bruce Hyer
Brian Jean
Randy Kamp

Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Francine Lalonde
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Wayne Marston
Pat Martin
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Ted Menzies
Larry Miller
Thomas Mulcair
Rick Norlock
Tilly O'Neill-Gordon
Deepak Obhrai
Robert Oliphant
LaVar Payne
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
John Rafferty
James Rajotte
Yasmin Ratansi
Brent Rathgeber
Geoff Regan

Scott Reid
Blake Richards
Greg Rickford
Anthony Rota
Michael Savage
Denise Savoie
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Greg Thompson
David Tilson
Merv Tweed
Tim Uppal
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
Bryon Wilfert
Alice Wong
Stephen Woodworth
Terence Young

COMPTES PUBLICS**Président:** Joseph Volpe**Vice-présidents:** David Christopherson
Daryl KrampNavdeep Bains
Jean-Claude D'AmoursEarl Dreeshen
Meili FailleRichard Nadeau
Andrew SaxtonBev Shipley
Terence Young

(11)

Membres associésJim Abbott
Harold Albrecht
Malcolm Allen
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Leon Benoit
Maxime Bernier
James Bezan
Steven Blaney
Kelly Block
Sylvie Boucher
Ray Boughen
Diane Bourgeois
Peter Braid
Garry Breitkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Dona Cadman
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Robert Carrier
Rick Casson
Michael ChongOlivia Chow
Rob Clarke
Denis Coderre
Bonnie Crombie
John Cummins
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Paul Dewar
Jean Dorion
John Duncan
Rick Dykstra
Ed Fast
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Bernard Généreux
Shelly Glover
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Martha Hall Findlay
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Brian Jean
Peter Julian
Randy KampGerald Keddy
Gerard Kennedy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Jim Maloway
Pat Martin
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Ted Menzies
Larry Miller
Thomas Mulcair
Anita Neville
Rick Norlock
Tilly O'Neill-Gordon
Deepak Obhrai
Daniel Paillé
LaVar Payne
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James RajotteYasmin Ratansi
Brent Rathgeber
Scott Reid
Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford
Gary Schellenberger
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Stenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Greg Thompson
David Tilson
Brad Trost
Merv Tweed
Tim Uppal
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
Alice Wong
Stephen Woodworth
Borys Wrzesnewskyj

DÉFENSE NATIONALE**Président:** Maxime Bernier**Vice-présidents:** Claude Bachand
Bryon WilfertRay Boughen
Peter Braid
Ken DrydenCheryl Gallant
Jack HarrisLaurie Hawn
Dominic LeBlancPascal-Pierre Paillé
LaVar Payne

(12)

Membres associésJim Abbott
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Scott Armstrong
Larry Bagnell
Leon Benoit
Dennis Bevington
James Bezan
Steven Blaney
Kelly Block
Robert Bouchard
Sylvie Boucher
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Dona Cadman
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Rick Casson
Michael Chong
Rob Clarke
Joe Comartin
Nathan Cullen
John CumminsPatricia Davidson
Don Davies
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Johanne Deschamps
Paul Dewar
Jean Dorion
Earl Dreeshen
Nicolas Dufour
John Duncan
Rick Dykstra
Ed Fast
Christiane Gagnon
Royal Galipeau
Bernard Généreux
Shelly Glover
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Monique Guay
Richard Harris
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Mark Holland
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed KomarnickiDaryl Kramp
Mike Lake
Francine Lalonde
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Megan Leslie
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Pat Martin
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Ted Menzies
Larry Miller
Maria Mourani
Richard Nadeau
Anita Neville
Rick Norlock
Tilly O'Neill-Gordon
Deepak Obhrai
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford
Anthony RotaTodd Russell
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Scott Simms
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
David Sweet
Paul Szabo
Greg Thompson
David Tilson
Brad Trost
Merv Tweed
Tim Uppal
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
Alice Wong
Stephen Woodworth
Borys Wrzesnewskyj
Terence Young

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: James Bezan

Vice-présidents: Bernard Bigras
Francis Scarpaleggia

Scott Armstrong
Blaine Calkins
Linda Duncan

Gerard Kennedy
Joyce Murray

Christian Ouellet
Robert Sopuck

Mark Warawa
Stephen Woodworth

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
André Bellavance
Leon Benoit
Maxime Bernier
Dennis Bevington
Steven Blaney
Kelly Block
France Bonsant
Robert Bouchard
Sylvie Boucher
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paule Brunelle
Dona Cadman
Paul Calandra
Ron Cannan
Serge Cardin
Colin Carrie
Rick Casson
Michael Chong
Rob Clarke
Joe Comartin

Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Fin Donnelly
Jean Dorion
Earl Dreshen
Nicolas Dufour
John Duncan
Kirsty Duncan
Rick Dykstra
Ed Fast
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Marc Garneau
Bernard Généreux
Shelly Glover
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Claude Guimond
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Bruce Hyer
Brian Jean
Peter Julian

Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Pat Martin
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Ted Menzies
Larry Miller
Thomas Mulcair
Rick Norlock
Tilly O'Neill-Gordon
Deepak Obhrai
LaVar Payne
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
John Rafferty
James Rajotte
Brent Rathgeber
Geoff Regan
Scott Reid

Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford
Pablo Rodriguez
Denise Savoie
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
David Sweet
Greg Thompson
David Tilson
Alan Tonks
Brad Trost
Merv Tweed
Tim Uppal
Francis Valeriote
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
Alice Wong
Terence Young

FINANCES

Président: James Rajotte

Vice-présidents: Massimo Pacetti
Daniel Paillé

Kelly Block
Scott Brison
Robert Carrier

Shelly Glover
Russ Hiebert

Cathy McLeod
Thomas Mulcair

Paul Szabo
Mike Wallace

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Gérard Asselin
Navdeep Bains
Leon Benoit
Maxime Bernier
James Bezan
Steven Blaney
Sylvie Boucher
Ray Boughen
Diane Bourgeois
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Dona Cadman
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Rick Casson
Chris Charlton
Michael Chong
David Christopherson
Rob Clarke

Siobhan Coady
Denis Coderre
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Libby Davies
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Ruby Dhalla
Fin Donnelly
Jean Dorion
Earl Dreeshen
John Duncan
Rick Dykstra
Meili Faille
Ed Fast
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Bernard Généreux
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Martha Hall Findlay
Jack Harris
Richard Harris
Laurie Hawn
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Carol Hughes
Brian Jean

Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Jack Layton
Pierre Lemieux
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Jim Maloway
Pat Martin
Colin Mayes
Phil McColeman
Alexandra Mendes
Larry Miller
Maria Minna
Richard Nadeau
Rick Norlock
Tilly O'Neill-Gordon
Deepak Obhrai
LaVar Payne
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
Bob Rae
Brent Rathgeber
Scott Reid

Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford
Anthony Rota
Jean-Yves Roy
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Bill Siksay
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Glenn Thibeault
Greg Thompson
David Tilson
Brad Trost
Merv Tweed
Tim Uppal
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
Alice Wong
Stephen Woodworth
Terence Young

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE**Président:** David Sweet**Vice-présidents:** Robert Bouchard
Dan McTeaguePeter Braid
Serge Cardin
Marc GarneauBernard Généreux
Mike LakeBrian Masse
Anthony RotaDave Van Kesteren
Mike Wallace

(12)

Membres associésJim Abbott
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Scott Andrews
Charlie Angus
Scott Armstrong
Gérard Asselin
Navdeep Bains
Leon Benoit
Maxime Bernier
Dennis Bevington
James Bezan
Steven Blaney
Kelly Block
Sylvie Boucher
Ray Boughen
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Gerry Byrne
Dona Cadman
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Rick Casson
Michael Chong
David Christopherson
Rob Clarke
Joe Comartin
Jean Crowder
Nathan CullenJohn Cummins
Rodger Cuzner
Patricia Davidson
Don Davies
Libby Davies
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Sukh Dhaliwal
Jean Dorion
Earl Dreeshen
John Duncan
Rick Dykstra
Ed Fast
Carole Freeman
Hedy Fry
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Shelly Glover
Yvon Godin
Peter Goldring
Jacques Gourde
Claude Gravelle
Nina Grewal
Claude Guimond
Jack Harris
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Bruce Hyer
Brian Jean
Randy Kamp
Andrew Kania
Gerald Keddy
Greg KerrEd Komarnicki
Daryl Kramp
Jean-Yves Laforest
Guy Lauzon
Carole Lavallée
Jack Layton
Pierre Lemieux
Megan Leslie
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Luc Malo
Jim Maloway
Wayne Marston
Pat Martin
Tony Martin
Colin Mayes
Phil McColeman
John McKay
Cathy McLeod
Alexandra Mendes
Ted Menzies
Larry Miller
Rick Norlock
Tilly O'Neill-Gordon
Deepak Obhrai
Massimo Pacetti
LaVar Payne
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Roger Pomerleau
Joe Preston
John Rafferty
James Rajotte
Yasmin Ratansi
Brent RathgeberScott Reid
Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford
Jean-Yves Roy
Andrew Saxton
Francis Scarpaleggia
Gary Schellenberger
Judy Sgro
Bev Shipley
Devinder Shory
Bill Siksay
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
Glenn Thibeault
Greg Thompson
David Tilson
Brad Trost
Justin Trudeau
Merv Tweed
Tim Uppal
Francis Valeriote
Maurice Vellacott
Robert Vincent
Joseph Volpe
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
Alice Wong
Stephen Woodworth
Terence Young

JUSTICE ET DES DROITS DE LA PERSONNE

Président: Ed Fast

Vice-présidents: Serge Ménard
Brian Murphy

Joe Comartin
Bob Dechert
Marlene Jennings

Derek Lee
Marc Lemay

Rick Norlock
Daniel Petit

Brent Rathgeber
Stephen Woodworth

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Larry Bagnell
Leon Benoit
Maxime Bernier
James Bezan
Steven Blaney
Kelly Block
Sylvie Boucher
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Dona Cadman
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Rick Casson
Michael Chong
Rob Clarke
Irwin Cotler
John Cummins
Patricia Davidson

Don Davies
Libby Davies
Dean Del Mastro
Jean Dorion
Ujjal Dosanjh
Earl Dreeshen
John Duncan
Linda Duncan
Rick Dykstra
Carole Freeman
Hedy Fry
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Bernard Généreux
Shelly Glover
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Jack Harris
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Mark Holland
Brian Jean
Randy Kamp
Jim Karygiannis
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Carole Lavallée
Dominic LeBlanc
Pierre Lemieux
Megan Leslie
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Wayne Marston
Pat Martin
Colin Mayes
Phil McColeman
John McKay
Cathy McLeod
Ted Menzies
Larry Miller
Maria Mourani
Anita Neville
Tilly O'Neill-Gordon
Deepak Obhrai
Robert Oliphant
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Roger Pomerleau
Joe Preston
Bob Rae
James Rajotte
Scott Reid

Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford
Denise Savoie
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Bill Siksay
Michelle Simson
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Greg Thompson
David Tilson
Brad Trost
Merv Tweed
Tim Uppal
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
Alice Wong
Terence Young

LANGUES OFFICIELLES

Président: Steven Blaney

Vice-présidents: Mauril Bélanger
Yvon Godin

Sylvie Boucher
Royal Galipeau
Bernard Généreux

Jacques Gourde
Monique Guay

Guy Lauzon
Brian Murphy

Richard Nadeau
Lise Zarac

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Alex Atamanenko
Leon Benoit
Maxime Bernier
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Dona Cadman
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Rick Casson
Michael Chong
Rob Clarke
Joe Comartin
John Cummins

Jean-Claude D'Amours
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Jean Dorion
Earl Dreeshen
John Duncan
Rick Dykstra
Ed Fast
Cheryl Gallant
Shelly Glover
Peter Goldring
Claude Gravelle
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Carol Hughes
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Mike Lake
Carole Lavallée
Jack Layton
Pierre Lemieux
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Pat Martin
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Ted Menzies
Larry Miller
Rick Norlock
Tilly O'Neill-Gordon
Deepak Obhrai
Pascal-Pierre Paillé
LaVar Payne
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Roger Pomerleau
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Blake Richards
Lee Richardson

Greg Rickford
Pablo Rodriguez
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Greg Thompson
David Tilson
Brad Trost
Merv Tweed
Tim Uppal
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
Alice Wong
Stephen Woodworth
Terence Young

LIAISON

Président:	Dean Allison	Vice-président:	Shawn Murphy	
Leon Benoit	Hedy Fry	Joe Preston	Bruce Stanton	(26)
Maxime Bernier	Royal Galipeau	James Rajotte	David Sweet	
James Bezan	Candice Hooppner	Lee Richardson	David Tilson	
Steven Blaney	Andrew Kania	Gary Schellenberger	Merv Tweed	
Michael Chong	John McKay	Joy Smith	Joseph Volpe	
Ed Fast	Larry Miller	Kevin Sorenson	Rodney Weston	

Membres associés

Rob Anders	Claude DeBellefeuille	Lawrence MacAulay	Pablo Rodriguez
Claude Bachand	Jean Dorion	Pat Martin	Todd Russell
Mauril Bélanger	Kirsty Duncan	Irene Mathysen	Francis Scarpaleggia
André Bellavance	Mark Eyking	John McCallum	Judy Sgro
Bernard Bigras	Raymonde Folco	Cathy McLeod	Bill Siksay
Raynald Blais	Yvon Godin	Dan McTeague	Robert Sopuck
Robert Bouchard	Michel Guimond	Serge Ménard	Thierry St-Cyr
John Cannis	Mark Holland	Brian Murphy	Peter Stoffer
David Christopherson	Randy Kamp	Massimo Pacetti	Alan Tonks
Jean Crowder	Jean-Yves Laforest	Daniel Paillé	Chris Warkentin
Nathan Cullen	Carole Lavallée	Bernard Patry	Bryon Wilfert
Patricia Davidson	Megan Leslie	Yasmin Ratansi	Borys Wrzesnewskyj
Don Davies	Yves Lessard		

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Dean Allison	Vice-président:	Shawn Murphy	
James Bezan	Larry Miller	Joe Preston	Merv Tweed	(7)
Andrew Kania				

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président: John McKay

Vice-présidents: Pat Martin
Chris Warkentin

Diane Bourgeois
Paul Calandra

Ron Cannan
Siobhan Coady

Jacques Gourde
Ed Holder

Geoff Regan
Robert Vincent

(11)

Membres associés

Jim Abbott
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Leon Benoit
Maxime Bernier
James Bezan
Steven Blaney
Kelly Block
Sylvie Boucher
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Dona Cadman
Blaine Calkins
Colin Carrie
Robert Carrier
Rick Casson
Chris Charlton
Michael Chong
Olivia Chow
David Christopherson
Rob Clarke

Bonnie Crombie
John Cummins
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Paul Dewar
Jean Dorion
Earl Dreeshen
John Duncan
Rick Dykstra
Meili Faille
Ed Fast
Judy Foote
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Bernard Généreux
Shelly Glover
Yvon Godin
Peter Goldring
Nina Grewal
Jack Harris
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Carol Hughes
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp

Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Jim Maloway
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Ted Menzies
Larry Miller
Thomas Mulcair
Richard Nadeau
Rick Norlock
Tilly O'Neill-Gordon
Deepak Obhrai
Daniel Paillé
LaVar Payne
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid

Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford
Denise Savoie
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Stenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Glenn Thibeault
Greg Thompson
David Tilson
Brad Trost
Merv Tweed
Tim Uppal
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
Alice Wong
Stephen Woodworth
Terence Young

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Michael Chong

Vice-présidents: Carole Lavallée
Pablo Rodriguez

Charlie Angus Scott Armstrong Patrick Brown	Bonnie Crombie Dean Del Mastro	Royal Galipeau Roger Pomerleau	Blake Richards Scott Simms	(12)
---	-----------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------	------

Membres associés

Jim Abbott	Don Davies	Daryl Kramp	Lee Richardson
Harold Albrecht	Libby Davies	Mike Lake	Greg Rickford
Mike Allen	Bob Dechert	Guy Lauzon	Andrew Saxton
Dean Allison	Ruby Dhalla	Pierre Lemieux	Francis Scarpaleggia
Rob Anders	Jean Dorion	Ben Lobb	Gary Schellenberger
David Anderson	Earl Dreeshen	Tom Lukiwski	Bev Shipley
Niki Ashton	Nicolas Dufour	James Lunney	Devinder Shory
Alex Atamanenko	John Duncan	Dave MacKenzie	Bill Siksay
Leon Benoit	Rick Dykstra	Wayne Marston	Joy Smith
Maxime Bernier	Ed Fast	Pat Martin	Robert Sopuck
James Bezan	Hedy Fry	Colin Mayes	Kevin Sorenson
Steven Blaney	Cheryl Gallant	Phil McColeman	Bruce Stanton
Kelly Block	Marc Gameau	Cathy McLeod	Peter Stoffer
Robert Bouchard	Bernard Généreux	Serge Ménard	Brian Storseth
Sylvie Boucher	Shelly Glover	Ted Menzies	David Sweet
Ray Boughen	Yvon Godin	Larry Miller	Glenn Thibeault
Peter Braid	Peter Goldring	Brian Murphy	Greg Thompson
Garry Breitkreuz	Jacques Gourde	Richard Nadeau	David Tilson
Gordon Brown	Nina Grewal	Anita Neville	Brad Trost
Lois Brown	Monique Guay	Rick Norlock	Justin Trudeau
Rod Bruinooge	Richard Harris	Tilly O'Neill-Gordon	Merv Tweed
Dona Cadman	Laurie Hawn	Deepak Obhrai	Tim Uppal
Paul Calandra	Russ Hiebert	Robert Oliphant	Dave Van Kesteren
Blaine Calkins	Randy Hoback	Massimo Pacetti	Maurice Vellacott
Ron Cannan	Candice Hoepfner	Pascal-Pierre Paillé	Mike Wallace
Serge Cardin	Ed Holder	LaVar Payne	Mark Warawa
Colin Carrie	Mark Holland	Daniel Petit	Chris Warkentin
Rick Casson	Brian Jean	Pierre Poilievre	Jeff Watson
David Christopherson	Peter Julian	Joe Preston	John Weston
Rob Clarke	Randy Kamp	John Rafferty	Rodney Weston
Jean Crowder	Jim Karygiannis	James Rajotte	Alice Wong
Nathan Cullen	Gerald Keddy	Brent Rathgeber	Stephen Woodworth
John Cummins	Greg Kerr	Scott Reid	Terence Young
Patricia Davidson	Ed Komarnicki		

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Rodney Weston

Vice-présidents: Raynald Blais
Lawrence MacAulay

Mike Allen
Blaine Calkins
Rodger Cuzner

Fin Donnelly
Randy Kamp

Yvon Lévesque
Joyce Murray

Robert Sopuck
John Weston

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Harold Albrecht
Malcolm Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Scott Andrews
Scott Armstrong
Gérard Asselin
Leon Benoit
Maxime Bernier
James Bezan
Steven Blaney
Kelly Block
Sylvie Boucher
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Gerry Byrne
Dona Cadman
Paul Calandra
Ron Cannan
Colin Carrie
Rick Casson
Michael Chong
Rob Clarke

Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
John Duncan
Linda Duncan
Rick Dykstra
Ed Fast
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Roger Gaudet
Bernard Généreux
Shelly Glover
Yvon Godin
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Jack Harris
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoeppner
Ed Holder
Carol Hughes
Bruce Hyer
Brian Jean

Peter Julian
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Pat Martin
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Ted Menzies
Larry Miller
Rick Norlock
Tilly O'Neill-Gordon
Deepak Obhrai
LaVar Payne
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Blake Richards

Lee Richardson
Greg Rickford
Jean-Yves Roy
Todd Russell
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Scott Simms
Joy Smith
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Peter Stoffer
Brian Storseth
David Sweet
Greg Thompson
David Tilson
Brad Trost
Merv Tweed
Tim Uppal
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
Alice Wong
Stephen Woodworth
Terence Young

RESSOURCES HUMAINES, DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Candice Hoepfner

Vice-présidents: Raymonde Folco
Yves Lessard

Josée Beaudin
Kelly Block
Rick Casson

Ed Komarnicki
Tony Martin

Maria Minna
Michael Savage

Maurice Vellacott
Jeff Watson

(12)

Membres associés

Jim Abbott	Jean-Claude D'Amours	Greg Kerr	Pablo Rodriguez
Harold Albrecht	Patricia Davidson	Daryl Kramp	Todd Russell
Malcolm Allen	Libby Davies	Mike Lake	Denise Savoie
Mike Allen	Bob Dechert	Guy Lauzon	Andrew Saxton
Dean Allison	Dean Del Mastro	Pierre Lemieux	Gary Schellenberger
Rob Anders	Luc Desnoyers	Megan Leslie	Judy Sgro
David Anderson	Jean Dorion	Ben Lobb	Bev Shipley
Scott Armstrong	Earl Dreesen	Tom Lukiwski	Devinder Shory
Niki Ashton	Ken Dryden	James Lunney	Bill Siksay
Leon Benoit	Nicolas Dufour	Lawrence MacAulay	Joy Smith
Maxime Bernier	John Duncan	Dave MacKenzie	Robert Sopuck
James Bezan	Rick Dykstra	Wayne Marston	Kevin Sorenson
Steven Blaney	Ed Fast	Pat Martin	Thierry St-Cyr
Sylvie Boucher	Carole Freeman	Irene Mathysen	Bruce Stanton
Ray Boughen	Hedy Fry	Colin Mayes	Brian Storseth
Peter Braid	Royal Galipeau	Phil McColeman	David Sweet
Garry Breitkreuz	Cheryl Gallant	Cathy McLeod	Ève-Mary Thaï Thi Lac
Gordon Brown	Bernard Généreux	Ted Menzies	Greg Thompson
Lois Brown	Shelly Glover	Larry Miller	David Tilson
Patrick Brown	Yvon Godin	Anita Neville	Brad Trost
Rod Bruinooge	Peter Goldring	Rick Norlock	Justin Trudeau
Dona Cadman	Jacques Gourde	Tilly O'Neill-Gordon	Merv Tweed
Paul Calandra	Nina Grewal	Deepak Obhrai	Tim Uppal
Blaine Calkins	Richard Harris	Christian Ouellet	Francis Valeriote
Ron Cannan	Laurie Hawn	LaVar Payne	Dave Van Kesteren
Colin Carrie	Russ Hiebert	Daniel Petit	Robert Vincent
Chris Charlton	Randy Hoback	Pierre Poilievre	Mike Wallace
Michael Chong	Ed Holder	Joe Preston	Mark Warawa
Olivia Chow	Carol Hughes	James Rajotte	Chris Warkentin
David Christopherson	Brian Jean	Brent Rathgeber	John Weston
Rob Clarke	Marlene Jennings	Scott Reid	Rodney Weston
Siobhan Coady	Peter Julian	Blake Richards	Alice Wong
Jean Crowder	Randy Kamp	Lee Richardson	Stephen Woodworth
Nathan Cullen	Gerald Keddy	Greg Rickford	Terence Young
John Cummins	Gerard Kennedy		

RESSOURCES NATURELLES

Président: Leon Benoit

Vice-présidents: Nathan Cullen
Alan Tonks

Mike Allen
David Anderson
Scott Andrews

Paule Brunelle
Denis Coderre

Richard Harris
Randy Hoback

Roger Pomerleau
Devinder Shory

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Harold Albrecht
Dean Allison
Rob Anders
Charlie Angus
Scott Armstrong
Larry Bagnell
André Bellavance
Maxime Bernier
Dennis Bevington
James Bezan
Bernard Bigras
Steven Blaney
Kelly Block
France Bonsant
Robert Bouchard
Sylvie Boucher
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Dona Cadman
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Rick Casson

Michael Chong
Rob Clarke
Jean Crowder
John Cummins
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Jean Dorion
Earl Dreshen
John Duncan
Linda Duncan
Rick Dykstra
Ed Fast
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Bernard Généreux
Shelly Glover
Yvon Godin
Peter Goldring
Jacques Gourde
Claude Gravelle
Nina Grewal
Jack Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Candice Hoepfner
Ed Holder
Carol Hughes
Bruce Hyer
Brian Jean

Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Pat Martin
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Ted Menzies
Larry Miller
Rick Norlock
Tilly O'Neill-Gordon
Deepak Obhrai
Christian Ouellet
LaVar Payne
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
John Rafferty
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid

Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Glenn Thibeault
Greg Thompson
David Tilson
Brad Trost
Merv Tweed
Tim Uppal
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
Alice Wong
Stephen Woodworth
Terence Young

SANTÉ**Président:** Joy Smith**Vice-présidents:** Kirsty Duncan
Megan Leslie

Josée Beaudin	Patricia Davidson	Ujjal Dosanjh	Tilly O'Neill-Gordon	(12)
Patrick Brown	Ruby Dhalla	Luc Malo	Tim Uppal	
Colin Carrie				

Membres associés

Jim Abbott	Rob Clarke	Greg Kerr	Scott Reid
Harold Albrecht	Jean Crowder	Ed Komarnicki	Blake Richards
Malcolm Allen	Nathan Cullen	Daryl Kramp	Lee Richardson
Mike Allen	John Cummins	Mike Lake	Greg Rickford
Dean Allison	Bob Dechert	Guy Lauzon	Andrew Saxton
Rob Anders	Dean Del Mastro	Jack Layton	Francis Scarpaleggia
David Anderson	Jean Dorion	Pierre Lemieux	Gary Schellenberger
Guy André	Earl Dreeshen	Ben Lobb	Bev Shipley
Scott Armstrong	John Duncan	Tom Lukiwski	Devinder Shory
Alex Atamanenko	Rick Dykstra	James Lunney	Robert Sopuck
Carolyn Bennett	Ed Fast	Dave MacKenzie	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Carole Freeman	Keith Martin	Bruce Stanton
Maxime Bernier	Hedy Fry	Pat Martin	Brian Storseth
James Bezan	Royal Galipeau	Brian Masse	David Sweet
Steven Blaney	Cheryl Gallant	Irene Mathysen	Greg Thompson
Kelly Block	Bernard Généreux	Colin Mayes	David Tilson
Robert Bouchard	Shelly Glover	Phil McColeman	Brad Trost
Sylvie Boucher	Peter Goldring	Cathy McLeod	Merv Tweed
Ray Boughen	Jacques Gourde	Ted Menzies	Francis Valeriote
Peter Braid	Nina Grewal	Larry Miller	Dave Van Kesteren
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Maria Minna	Maurice Vellacott
Gordon Brown	Laurie Hawn	Anita Neville	Mike Wallace
Lois Brown	Russ Hiebert	Rick Norlock	Mark Warawa
Rod Bruinooge	Randy Hoback	Deepak Obhrai	Chris Warkentin
Dona Cadman	Candice Hoepfner	Robert Oliphant	Jeff Watson
Paul Calandra	Ed Holder	Pascal-Pierre Paillé	John Weston
Blaine Calkins	Carol Hughes	LaVar Payne	Rodney Weston
Ron Cannan	Brian Jean	Daniel Petit	Alice Wong
Serge Cardin	Peter Julian	Pierre Poilievre	Stephen Woodworth
Rick Casson	Randy Kamp	Joe Preston	Terence Young
Chris Charlton	Gerald Keddy	James Rajotte	Lise Zarac
Michael Chong	Gerard Kennedy	Brent Rathgeber	

SOUS-COMITÉ SUR LES MALADIES NEUROLOGIQUES**Président:** Tim Uppal**Vice-président:** Kirsty Duncan

Patrick Brown	Carol Hughes	Luc Malo	Joy Smith	(6)
---------------	--------------	----------	-----------	-----

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président: Kevin Sorenson

Vice-présidents: Don Davies
Mark Holland

Roger Gaudet
Andrew Kania
Ben Lobb

Dave MacKenzie
Phil McColeman

Alexandra Mendes
Maria Mourani

Rick Norlock
Brent Rathgeber

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Claude Bachand
Leon Benoit
Maxime Bernier
James Bezan
Steven Blaney
Kelly Block
France Bonsant
Sylvie Boucher
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Dona Cadman
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Rick Casson
Michael Chong

Olivia Chow
Rob Clarke
Joe Comartin
John Cummins
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreesen
John Duncan
Kirsty Duncan
Rick Dykstra
Ed Fast
Raymonde Folco
Judy Foote
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Bernard Généreux
Shelly Glover
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Jack Harris
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Brian Jean

Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Pierre Lemieux
Tom Lukiwski
James Lunney
Wayne Marston
Pat Martin
Irene Mathysen
Colin Mayes
Cathy McLeod
Serge Ménard
Ted Menzies
Larry Miller
Brian Murphy
Tilly O'Neill-Gordon
Deepak Obhrai
Robert Oliphant
LaVar Payne
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
Bob Rae
James Rajotte
Scott Reid

Blake Richards
Lee Richardson
Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Bill Siksay
Joy Smith
Robert Sopuck
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Greg Thompson
David Tilson
Brad Trost
Merv Tweed
Tim Uppal
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
Alice Wong
Stephen Woodworth
Terence Young

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Percy Downe
Royal Galipeau

Vice-coprésident: Mauril Bélanger

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Tommy Banks
Michael MacDonald

Don Meredith
Terry Stratton

Gérard Asselin
Carolyn Bennett
Rod Bruinooge
Rob Clarke
Carol Hughes

Greg Kerr
James Lunney
Gurbax Malhi
Louis Plamondon
Alice Wong

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Leon Benoit
Maxime Bernier
James Bezan
Steven Blaney
Kelly Block
Sylvie Boucher
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Gerry Byrne
Dona Cadman
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Robert Carrier
Rick Casson

Michael Chong
John Cummins
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Ken Dryden
John Duncan
Rick Dykstra
Ed Fast
Cheryl Gallant
Bernard Généreux
Shelly Glover
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Carole Lavallée
Pierre Lemieux
Ben Lobb
Tom Lukiwski
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Ted Menzies
Larry Miller
Rick Norlock
Tilly O'Neill-Gordon
Deepak Obhrai
Daniel Paillé
LaVar Payne
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Roger Pomerleau
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Blake Richards

Lee Richardson
Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
David Sweet
Greg Thompson
David Tilson
Brad Trost
Merv Tweed
Tim Uppal
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
Stephen Woodworth
Terence Young

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Andrew Kania
Yonah Martin

Vice-coprésidents: Rob Anders
Brian Masse

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Pierre-Hugues Boisvenu
Mac Harb
Céline Hervieux-Payette
Léo Housakos

Janis Johnson
Wilfred P. Moore
Terry Stratton

Gérard Asselin
Gordon Brown
Rod Bruinooge
Dona Cadman
Marlene Jennings

Derek Lee
Pascal-Pierre Paillé
Andrew Saxton
Rodney Weston

(20)

Membres associés

Jim Abbott
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
David Anderson
Scott Armstrong
Leon Benoit
Maxime Bernier
James Bezan
Steven Blaney
Kelly Block
Sylvie Boucher
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitkreuz
Lois Brown
Patrick Brown
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin Carrie
Rick Casson
Michael Chong
Rob Clarke
John Cummins
Patricia Davidson
Bob Dechert

Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
John Duncan
Rick Dykstra
Ed Fast
Carole Freeman
Christiane Gagnon
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Bernard Généreux
Shelly Glover
Peter Goldring
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Randy Hoback
Candice Hoepfner
Ed Holder
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise

Mike Lake
Guy Lauzon
Marc Lemay
Pierre Lemieux
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Serge Ménard
Ted Menzies
Larry Miller
Rick Norlock
Tilly O'Neill-Gordon
Deepak Obhrai
LaVar Payne
Daniel Petit
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Blake Richards
Lee Richardson

Greg Rickford
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Bruce Stanton
Brian Storseth
David Sweet
Paul Szabo
Greg Thompson
David Tilson
Brad Trost
Merv Tweed
Tim Uppal
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Alice Wong
Stephen Woodworth
Terence Young

COMITÉS LÉGISLATIFS

PROJET DE LOI C-32

Président: Gordon Brown

Vice-président:

Charlie Angus
Maxime Bernier
Peter Braid

Serge Cardin
Dean Del Mastro
Ed Fast

Marc Garneau
Mike Lake
Carole Lavallée

Dan McTeague
Pablo Rodriguez

(12)

PROJET DE LOI C-49**Président:** Andrew Scheer**Vice-président:**Paul Calandra
Olivia Chow
Rick DykstraMark Holland
Dave MacKenzie
Maria MouraniRobert Oliphant
Thierry St-Cyr
David SweetJustin Trudeau
Chris Warkentin(12)

Comité des présidents des comités législatifs

Le Vice-président et président des comités pléniers

M. ANDREW SCHEER

La vice-présidente des comités pléniers

MME DENISE SAVOIE

Le vice-président adjoint des comités pléniers

M. BARRY DEVOLIN

M. MIKE ALLEN

M. PETER BRAID

MME LOIS BROWN

M. GORDON BROWN

M. BARRY DEVOLIN

L'HON. KEITH MARTIN

MME IRENE MATHYSSEN

L'HON. MARIA MINNA

M. BERNARD PATRY

MME DENISE SAVOIE

M. ANDREW SCHEER

M. DAVE VAN KESTEREN

M. MIKE WALLACE

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Stephen Harper	premier ministre
L'hon. Rob Nicholson	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jean-Pierre Blackburn	ministre des Anciens Combattants et ministre d'État (Agriculture)
L'hon. Marjory LeBreton	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Chuck Strahl	ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités
L'hon. Peter MacKay	ministre de la Défense nationale
L'hon. Stockwell Day	président du Conseil du Trésor et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique
L'hon. Vic Toews	ministre de la Sécurité publique
L'hon. Rona Ambrose	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine
L'hon. Diane Finley	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Bev Oda	ministre de la Coopération internationale
L'hon. John Baird	leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lawrence Cannon	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Tony Clement	ministre de l'Industrie
L'hon. Jim Flaherty	ministre des Finances
L'hon. Josée Verner	ministre des Affaires intergouvernementales, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de la Francophonie
L'hon. Peter Van Loan	ministre du Commerce international
L'hon. Gerry Ritz	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé
L'hon. Jason Kenney	ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme
L'hon. Christian Paradis	ministre des Ressources naturelles
L'hon. James Moore	ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles
L'hon. Leona Aglukkaq	ministre de la Santé
L'hon. Lisa Raitt	ministre du Travail
L'hon. Gail Shea	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Keith Ashfield	ministre du Revenu national, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique
L'hon. Peter Kent	ministre de l'Environnement
L'hon. John Duncan	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord
L'hon. Gary Lunn	ministre d'État (Sports)
L'hon. Gordon O'Connor	ministre d'État et whip en chef du gouvernement
L'hon. Diane Ablonczy	ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires)
L'hon. Rob Merrifield	ministre d'État (Transports)
L'hon. Lynne Yelich	ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest)
L'hon. Steven Fletcher	ministre d'État (Réforme démocratique)
L'hon. Gary Goodyear	ministre d'État (Sciences et Technologie) (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario)
L'hon. Denis Lebel	ministre d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Rob Moore	ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme)
L'hon. Ted Menzies	ministre d'État (Finances)
L'hon. Julian Fantino	ministre d'État (Aînés)

SÉCRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Pierre Poilievre	du premier ministre et de la ministre des Affaires intergouvernementales
M. Bob Dechert	du ministre de la Justice
M. Daniel Petit	du ministre de la Justice
M. Greg Kerr	du ministre des Anciens Combattants
M. Brian Jean	du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités
L'hon. Laurie Hawn	du ministre de la Défense nationale
M. Andrew Saxton	du président du Conseil du Trésor
M. Dave MacKenzie	du ministre de la Sécurité publique
M. Jacques Gourde	de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et pour les Langues officielles
Mme Sylvie Boucher	pour la Condition féminine
M. Ed Komarnicki	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et de la ministre du Travail
Mme Lois Brown	de la ministre de la Coopération internationale
M. Tom Lukiwski	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Deepak Obhrai	du ministre des Affaires étrangères
M. Mike Lake	du ministre de l'Industrie
Mme Shelly Glover	du ministre des Finances
M. Gerald Keddy	du ministre du Commerce international
M. Pierre Lemieux	du ministre de l'Agriculture
M. David Anderson	du ministre des Ressources naturelles et pour la Commission canadienne du blé
M. Rick Dykstra	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
Mme Alice Wong	pour le Multiculturalisme
M. Dean Del Mastro	du ministre du Patrimoine canadien
M. Colin Carrie	de la ministre de la Santé
M. Randy Kamp	de la ministre des Pêches et des Océans
Mme Cathy McLeod	du ministre du Revenu national
M. Mark Warawa	du ministre de l'Environnement
M. Greg Rickford	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 4 mars 2011

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi améliorant la Nouvelle Charte des anciens combattants

Projet de loi C-55. Deuxième lecture	8659
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	8659

Loi sur l'arrestation par des citoyens et la légitime défense

M. Nicholson	8659
Projet de loi C-60. Deuxième lecture	8659
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	8662
M. Laframboise	8662
M. Cullen	8663
Mme Jennings	8663
Mme Bonsant	8665

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La section de Cornwall de l'organisme Victoria's Quilts

M. Lauzon	8665
-----------------	------

Les Grands Frères et Grandes Soeurs

M. Valeriote	8666
--------------------	------

Le vignoble Elbama

M. Malo	8666
---------------	------

Air Canada

M. Maloway	8666
------------------	------

Le Salon international de l'automobile du Canada

M. Dykstra	8666
------------------	------

Shahbaz Bhatti

M. Cotler	8666
-----------------	------

Le concours De la mémoire vers l'art de l'Institut Historica-Dominion

M. Lemieux	8667
------------------	------

Bernard Bureau

Mme Bonsant	8667
-------------------	------

L'activité de financement A Night with the Riders

M. Boughen	8667
------------------	------

L'économie

Mme Hall Findlay	8667
------------------------	------

L'économie

M. Saxton	8668
-----------------	------

Les élèves de l'école secondaire de Princeton

M. Atamanenko	8668
---------------------	------

L'économie

M. Del Mastro	8668
---------------------	------

Guy Laliberté

Mme Guay	8668
----------------	------

Félicitations à l'occasion d'un départ à la retraite

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	8668
--	------

Le Parti libéral du Canada.

M. Norlock	8669
------------------	------

Howard Noble

Mme Guergis	8669
-------------------	------

QUESTIONS ORALES

Le financement politique

M. Gameau	8669
M. Poilievre	8669
M. Gameau	8669
M. Poilievre	8669
M. Gameau	8669
M. Poilievre	8670
M. Valeriote	8670
M. Poilievre	8670
M. Valeriote	8670
M. Poilievre	8670
M. Paquette	8670
M. Baird	8670
M. Paquette	8670
M. Baird	8670
M. Laframboise	8670
M. Saxton	8671
M. Laframboise	8671
M. Saxton	8671
M. Godin	8671
M. Baird	8671
M. Martin (Winnipeg-Centre)	8671
M. Baird	8671
M. Martin (Winnipeg-Centre)	8671
M. Baird	8671

L'ancienne commissaire à l'intégrité du secteur public

M. Bains	8672
M. Saxton	8672
M. Proulx	8672
M. Saxton	8672

Les communications gouvernementales

Mme Hall Findlay	8672
M. Saxton	8672
Mme Hall Findlay	8672
M. Saxton	8672

Le financement politique

Mme Bourgeois	8672
M. Poilievre	8673
Mme Bourgeois	8673
M. Poilievre	8673

Les affaires étrangères

M. Carrier	8673
M. Nicholson	8673
M. Carrier	8673
M. Nicholson	8673

Le financement politique

M. Szabo	8673
M. Baird	8673
M. Szabo	8673
M. Baird	8673

La citoyenneté et l'immigration			
Mme Jennings	8674		
M. Baird	8674		
Mme Jennings	8674		
M. Baird	8674		
L'agriculture et l'agroalimentaire			
M. Vellacott	8674		
M. Lemieux	8674		
Le développement régional			
M. Harris (St. John's-Est)	8674		
M. Ashfield	8674		
Les priorités gouvernementales			
M. Angus	8675		
M. MacKenzie	8675		
L'ancienne Commissaire à l'intégrité du secteur public			
M. Nadeau	8675		
M. Saxton	8675		
M. Nadeau	8675		
M. Saxton	8675		
La coopération internationale			
M. Rota	8675		
M. Baird	8675		
M. Rota	8675		
M. Baird	8675		
Les affaires autochtones			
Mme Crowder	8675		
M. Duncan (Île de Vancouver-Nord)	8676		
Air Canada			
M. Maloway	8676		
M. Merrifield	8676		
La Libye			
M. Galipeau	8676		
M. Hawn	8676		
L'environnement			
M. Kennedy	8676		
M. Kent	8676		
La coopération internationale			
M. Dufour	8677		
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	8677		
Le prix de l'essence			
M. Rafferty	8677		
M. Clement	8677		
La sécurité publique			
Mme O'Neill-Gordon	8677		
M. MacKenzie	8677		
L'environnement			
M. Kennedy	8677		
M. Kent	8677		
Les communications gouvernementales			
Mme Demers	8678		
M. Cannon	8678		
L'agriculture			
M. Atamanenko	8678		
M. Lemieux	8678		
Recours au Règlement			
Questions orales			
M. Proulx	8678		
M. Baird	8678		
Dépôt de documents			
M. Baird	8678		
Le Comité permanent de la condition féminine			
Mme Demers	8678		
M. Cannon	8678		
AFFAIRES COURANTES			
Réponse du gouvernement à des pétitions			
M. Lukiwski	8679		
Les comités de la Chambre			
Affaires étrangères et développement international			
M. Dewar	8679		
Pétitions			
L'Afghanistan			
M. Maloway	8679		
Questions au <i>Feuilleton</i>			
M. Lukiwski	8679		
INITIATIVES MINISTÉRIELLES			
Loi sur l'arrestation par des citoyens et la légitime défense			
Projet de loi C-60. Deuxième lecture	8679		
M. Laframboise	8679		
M. Bevington	8682		
Mme Crowder	8682		
M. Maloway	8683		
M. Atamanenko	8685		
Mme Crowder	8685		
M. Cullen	8686		
M. Cullen	8686		
M. Szabo	8689		
INITIATIVES PARLEMENTAIRES			
La Loi sur la faillite et l'insolvabilité			
Projet de loi C-501. Étape du rapport	8690		
M. Rafferty	8690		
Motion d'adoption	8690		
Report du vote sur la motion	8690		
ANNEXE			

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>